



STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DU FILM ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE INDÉPENDANTE

ÉDITION 2017

Tome 2

Production, financement, diffusion
et patrimoine cinématographique



OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC



OBSERVATOIRE
DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC



STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DU FILM ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE INDÉPENDANTE

ÉDITION 2017

Tome 2

Production, financement, diffusion
et patrimoine cinématographique

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques qui y sont disponibles,
le lecteur peut s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Cette publication a été produite et supervisée
par l'Institut de la statistique du Québec.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2017
ISSN : 1915-3171 (Imprimé)
ISSN : 1925-8925 (En ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1993

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Décembre 2017

AVANT-PROPOS

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est fier de présenter le tome 2 des *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante*. En effet, le corpus statistique sur le cinéma et la production télévisuelle étant imposant, il est donc réparti en deux tomes. Le premier, paru en juin 2017, est consacré aux résultats de la dernière année de l'exploitation cinématographique au Québec et permet d'en illustrer l'évolution à partir d'une sélection de données statistiques parmi les plus significatives extraites de l'*Enquête sur les projections cinématographiques* de l'Observatoire. Le deuxième tome, publié une année sur deux, exploite les données administratives produites par les partenaires stratégiques. Ce tome 2, de la 22^e édition, contient les analyses habituelles sur les données relatives au nombre de longs métrages produits annuellement, au financement de la production cinématographique et télévisuelle ainsi qu'à la distribution, au classement et à la conservation des films. L'ensemble de ces statistiques, incluant les séries historiques, est aussi disponible sur le site Web de l'Observatoire.

La publication de ces analyses statistiques, jointes à celles du tome 1, permet, tant aux spécialistes qu'au grand public, de mieux comprendre les enjeux auxquels est confrontée l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante au Québec.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement nos collaborateurs à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à la Cinémathèque québécoise, au ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles. Je tiens à souligner leur engagement envers la production de compilations statistiques.

Le directeur général



Stéphane Mercier

Cette publication a été réalisée par :

Claude Fortier, responsable de projet
Daniel Beaulieu, technicien
Observatoire de la culture et des communications du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Direction des statistiques de la société
du savoir et Observatoire de la culture
et des communications du Québec :

Dominique Jutras, directeur

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Guillaume Lafleur, Jean Gagnon et Michel Martin
Cinémathèque québécoise

Marielle Audet
Société de développement des entreprises culturelles

Sylvain Croteau
Ministère de la Culture et des Communications

Mireille Laforce
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Danielle Laplante, responsable des travaux d’édition
Sarah Bélanger, réviseure linguistique
Anne-Marie Roy, graphiste
Direction de la diffusion et des communications
Institut de la statistique du Québec

Remerciements :

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les propriétaires de cinéma,
leurs collaborateurs ainsi que l’Association des propriétaires de cinémas
du Québec et la Corporation des salles de cinéma du Québec pour leur
collaboration enthousiaste à l’enquête auprès des cinémas et ciné-parcs.

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication :

Observatoire de la culture et des communications du Québec
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2414
Télécopieur : 418 643-4129

Photo de la couverture :

Juste la fin du monde de Xavier Dolan
(photo : © Shayne Laverdière)

Signes conventionnels

%	Pourcent ou pourcentage	..	Donnée non disponible
n	Nombre	...	N’ayant pas lieu de figurer
M	Million	—	Néant ou zéro
k	Millier	—	Donnée infime
\$	En dollars	x	Donnée confidentielle

Les idées et opinions exprimées dans cette publication proviennent de consultants, d'experts et d'autres personnes consultées. Elles ne représentent pas nécessairement les vues de l'Institut de la statistique du Québec et des organismes partenaires, et n'engagent aucun d'entre eux.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUGGÉRÉE

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (2017). *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante. Édition 2017, Tome 2. Production, financement, diffusion et patrimoine cinématographique*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 78 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/film2017-tome2.pdf].

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

En vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1), la Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications du Québec assure depuis le 1^{er} avril 2017 (en remplacement de la Régie du cinéma) le classement des films, contrôle les droits de distribution, et accorde des permis de commerce au détail de matériel vidéo ainsi que des permis d'exploitation de salle de cinéma. Elle inspecte les établissements projetant des œuvres cinématographiques et les commerces de vente et de location de matériel vidéo. De plus, la Loi sur le cinéma oblige les titulaires d'un permis d'exploitation cinématographique à transmettre à la Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications du Québec un rapport sur les films présentés en public sur l'écran visé au permis.

Pour sa part, l'Institut de la statistique du Québec (ci-après « l'ISQ ») constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et les organismes du gouvernement, et ce, en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011).

C'est dans ce contexte que l'Institut a reçu de la Régie du cinéma (dorénavant la Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications du Québec) le mandat de recueillir, de traiter et de diffuser des renseignements sur les projections cinématographiques.

GLOSSAIRE

Classement	Le terme <i>classement</i> réfère à la catégorie d'âge attribuée par la Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications du Québec à chaque film soumis à son examen. Ces catégories sont les suivantes : <i>visa général</i> (pour tous), <i>13 ans et plus</i> , <i>16 ans et plus</i> et <i>18 ans et plus</i> .
Écran	Le terme <i>écran</i> désigne tant une salle de cinéma qu'un écran de ciné-parc.
Établissement cinématographique	Le terme <i>établissement cinématographique</i> réfère à un cinéma ou à un ciné-parc.
Film 3D	Un <i>film 3D</i> est un film projeté dans un format offrant des effets stéréoscopiques (en 3D). Un film tourné en 3D peut aussi être projeté dans un format sans effets 3D (en 2D) au cinéma, à la télévision, etc.
Format numérique	Le <i>format numérique</i> est un format de projection de contenu dématérialisé (contrairement au format analogique tel que la pellicule 35 mm) ayant une résolution minimale de 2K (2 048 x 1 080).
Nouveauté	Un film est considéré comme une <i>nouveauté</i> si sa première projection publique a eu lieu au cours de l'année de référence. Il peut s'agir d'une nouvelle version d'un film ayant été projeté pour la première fois au cours d'une année antérieure.
Projecteur numérique	Un <i>projecteur numérique</i> désigne ici un projecteur de salle de cinéma de technologie numérique ayant une résolution minimale de 2K (2 048 x 1 080).
Recette d'exploitation	Le terme <i>recette</i> désigne les revenus tirés de la vente des billets de cinéma et de ciné-parc donnant le droit d'assister à des films ayant reçu un visa, à l'exclusion des taxes.
Taux d'occupation	Le <i>taux d'occupation</i> mesure le pourcentage des fauteuils occupés en moyenne dans les salles de cinéma. Il est égal à l'assistance divisée par le nombre de fauteuils disponibles, puis au quotient multiplié par 100. Le nombre de fauteuils disponibles est égal au nombre de fauteuils d'une salle multiplié par le nombre de projections de cette salle.
TCAM	Désigne le <i>taux de croissance annuel moyen</i> .

TABLE DES MATIÈRES

15_	Introduction
17_	Chapitre 1 La production de longs métrages
31_	Chapitre 2 Le financement
31_	2.1 Le financement de la production cinématographique et télévisuelle
44_	2.2 Le crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films
53_	2.3 Le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle
59_	Chapitre 3 La diffusion
59_	3.1 Le classement
62_	3.2 La distribution
67_	3.3 L'offre de DVD
73_	Chapitre 4 Le patrimoine
73_	4.1 La conservation
77_	4.2 Le dépôt légal des films et des émissions de télévision

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1.1.1

Nombre de longs métrages produits selon le principal marché, Québec, 2012-2016. 18

Tableau 1.1.2

Nombre de longs métrages produits selon le principal marché et le genre, Québec, 2015 et 2016. 19

Tableau 1.1.3

Nombre de longs métrages produits selon la langue, Québec, 2012-2016. 20

Tableau 1.1.4

Évolution des productions entièrement québécoises et des coproductions, Québec, 2012-2016. 21

Tableau 1.1.5

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions, Québec, 2012-2016. 22

Tableau 1.1.6

Nombre de productions considérées comme le premier long métrage d'un cinéaste selon le principal marché, Québec, 2012-2016. 23

Tableau 1.1.7

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions selon le principal marché, Québec, 2015 et 2016. 23

Tableau 1.1.8

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions de longs métrages destinées aux cinémas, Québec, 2012-2016. 23

Tableau 1.1.9

Répartition des productions entièrement québécoises et des coproductions de longs métrages destinées au cinéma, Québec, 2012-2016. 24

Tableau 1.1.10

Répartition des productions entièrement québécoises et des coproductions de longs métrages destinées à la télévision, Québec, 2012-2016. 25

Tableau 1.1.11

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions de longs métrages destinées à la télévision, Québec, 2012-2016. 25

Tableau 1.1.12

Nombre de longs métrages produits selon le format, Québec, 2012-2016. 28

Tableau 1.1.13

Nombre de longs métrages produits selon le format, le principal marché et le genre, Québec, 2015 et 2016. 28

Tableau 2.1.1

Taux de base et taux de bonification en vigueur en 2015-2016 et 2016-2017. 32

Tableau 2.1.2

Productions cinématographiques et télévisuelles, données générales selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017. 33

Tableau 2.1.3

Documentaires, données générales selon le format, Québec, 2012-2013 à 2016-2017. 34

Tableau 2.1.4

Productions télévisuelles, données générales selon le genre, Québec, 2012-2013 à 2016-2017. 35

Tableau 2.1.5

Productions télévisuelles selon le format, Québec, 2016-2017. 36

Tableau 2.1.6

Coproductions cinématographiques et télévisuelles, données générales selon le type de productions, Québec, 2012-2013 à 2016-2017. 37

Tableau 2.1.7

Productions cinématographiques et télévisuelles, structure de financement selon le type de productions, Québec, 2016-2017. 38

Tableau 2.1.8

Productions cinématographiques et télévisuelles, financement public selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017 39

Tableau 2.1.9

Productions cinématographiques et télévisuelles, répartition du financement public selon le type de productions, Québec, 2016-2017 40

Tableau 2.1.10

Productions cinématographiques et télévisuelles, financement fédéral et provincial selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017 40

Tableau 2.1.11

Productions cinématographiques et télévisuelles selon la langue, Québec, 2014-2015 à 2016-2017 41

Tableau 2.1.12

Structure de financement des productions cinématographiques et télévisuelles selon le type de productions, Québec, 2016-2017 42

Tableau 2.1.13

Structure de financement des productions cinématographiques et télévisuelles entièrement québécoises et coproductions, Québec, 2016-2017 43

Tableau 2.2.1

Productions cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année financière de la SODEC, Québec, 2007-2008 à 2016-2017 44

Tableau 2.2.2

Productions cinématographiques et télévisuelles doublées selon la valeur des contrats, les dépenses admissibles, le crédit d'impôt et le premier marché, Québec, 2016-2017 45

Tableau 2.2.3

Répartition des productions cinématographiques et télévisuelles doublées selon l'année de doublage et l'année financière de la certification, Québec, 2007-2016 . . . 46

Tableau 2.2.4

Nombre et valeur moyenne des contrats de doublage selon le premier marché des productions cinématographiques et télévisuelles et l'année de doublage, Québec, 2007-2016 46

Tableau 2.2.5

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions cinématographiques et télévisuelles selon l'année de doublage, Québec, 2011 à 2015 47

Tableau 2.2.6

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions destinées au marché des salles selon l'année de doublage, Québec, 2011 à 2015 48

Tableau 2.2.7

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions destinées au marché de la télévision et de la vente au détail selon l'année des travaux, Québec, 2011 à 2015 49

Tableau 2.2.8

Productions cinématographiques et télévisuelles doublées selon la catégorie de production, Québec, 2011-2015 51

Tableau 2.2.9

Productions cinématographiques et télévisuelles doublées selon le premier marché, la langue de la version originale et de doublage, Québec, 2011-2015 52

Tableau 2.2.10

Productions cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année du doublage, Québec, 2007-2016 52

Tableau 2.3.1

Productions cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année de délivrance des visas, Québec, 2007-2008 à 2016-2017 55

Tableau 2.3.2

Productions cinématographiques et télévisuelles d'animation et crédit d'impôt attribué selon l'année de délivrance des visas, Québec, 2013-2014 à 2016-2017 56

Tableau 2.3.3

Productions cinématographiques et télévisuelles d'animation et crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 2013-2017 56

Tableau 2.3.4

Productions cinématographiques et télévisuelles selon l'année de délivrance des visas et l'année de tournage, Québec, 2007-2008 à 2016-2017 57

Tableau 2.3.5

Productions cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 2007-2017 57

Tableau 2.3.6

Productions cinématographiques et télévisuelles, par année de tournage et selon le pays d'origine, Québec, 2007-2018 58

Tableau 3.1.1

Nombre de films classés selon le type de marché, Québec, 2012-2016 60

Tableau 3.1.2

Répartition des longs métrages classés pour présentation publique selon la catégorie de classement et la langue, Québec, 2016. 60

Tableau 3.1.3

Répartition des longs métrages classés pour visionnement privé selon la catégorie de classement et la langue, Québec, 2016. 60

Tableau 3.1.4

Répartition des courts métrages classés pour présentation publique selon la catégorie de classement et la langue, Québec, 2016. 61

Tableau 3.1.5

Répartition des courts métrages classés pour visionnement privé selon la catégorie de classement et la langue, Québec, 2016. 61

Tableau 3.2.1

Revenus bruts des distributeurs de films selon la catégorie de permis, Québec, 2012-2016. 63

Tableau 3.2.2

Revenus bruts déclarés par les distributeurs de films selon la catégorie de permis et le marché, Québec, 2015-2016. 64

Tableau 3.2.3

Résultats d'exploitation des établissements cinématographiques selon la catégorie de permis et la langue du film, Québec, 2016. 64

Tableau 3.2.4

Assistance aux films projetés dans les établissements cinématographiques selon la catégorie de permis, Québec, 2016. 65

Tableau 3.2.5

Nombre de copies de films distribuées aux établissements cinématographiques selon le pays d'origine et la langue des films, Québec, 2012-2016. 65

Tableau 3.2.6

Nombre moyen de copies par film destinées aux établissements cinématographiques selon le pays d'origine des films, Québec, 2012-2016. 66

Tableau 3.2.7

Films distribués à 100 copies ou plus, dans les établissements cinématographiques, selon le pays d'origine et la langue de ces copies, Québec, 2016. 66

Tableau 3.2.8

Assistance des cinémas pour les films projetés en 3D selon la catégorie de permis, Québec, 2016. 66

Tableau 3.3.2

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le stock de vidéocassettes et de DVD, Québec, 2012-2016. 68

Tableau 3.3.3

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo, par type de régions, Québec, 2012-2016. 69

Tableau 3.3.4

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo, par région administrative, Québec, 2016. 69

Tableau 3.3.5

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le stock de vidéocassettes et de DVD, par région administrative, Québec, 2016. 70

Tableau 3.3.6

Commercialisation des films et des émissions télévisées sur support vidéo, Québec, 2014 à 2016 et avril 1989 à décembre 2016. 70

Tableau 3.3.7

Nombre de films et d'émissions télévisées commercialisés sur support vidéo, à l'exception des coffrets, selon l'année de production, Québec, 2016. 71

Tableau 3.3.8

Nombre de films et d'émissions télévisées commercialisés sur support vidéo, à l'exception des coffrets, selon le pays d'origine et la langue, Québec, 2016. 72

Tableau 3.3.9

Nombre de coffrets de films et de téléseries commercialisés sur support vidéo selon l'année de production du coffret, Québec, 2016. 72

Tableau 4.1.1

Répartition des éléments par catégorie de matériel reçus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal). 74

Tableau 4.1.2

Répartition des titres par type de production reçus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal). 74

Tableau 4.1.3

Répartition des éléments catalogués et des éléments traités entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal). 75

Tableau 4.1.4

Progression des collections de films et de bandes vidéo de la Cinémathèque québécoise, 2011-2012 à 2015-2016. 75

Tableau 4.1.5

Progression des collections afférentes au film de la Cinémathèque québécoise, 2011-2012 à 2015-2016. 75

Tableau 4.1.6

Bilan de la fréquentation aux autres activités
de la Cinémathèque québécoise, 2015-2016 76

Tableau 4.2.1

Nombre de films reçus au dépôt légal, Québec, 2012-2016 . . 77

Tableau 4.2.2

Nombre d'éléments physiques reçus au dépôt légal
selon le format, Québec, 2012-2016 78

Tableau 4.2.3

Nombre de films reçus en dépôt légal selon le métrage,
Québec, 2012-2016 78

FIGURES**Figure 1.1.1**

Nombre de longs métrages produits selon le principal
marché, Québec, 1988-2016 18

Figure 1.1.2

Nombre de coproductions de longs métrages selon
le principal marché, Québec, 1988-2016 21

Figure 1.1.3

Nombre de productions entièrement québécoises
et de coproductions de longs métrages destinées
aux cinémas, Québec, 1988-2016 24

Figure 2.1.1

Valeur de la production selon le type de productions,
Québec, 1996-1997 à 2016-2017 33

Figure 2.1.2

Répartition des documentaires selon le format,
Québec, 2016-2017 35

Figure 2.1.3

Répartition du coût de production des documentaires
selon le format, Québec, 2016-2017 35

Figure 2.1.4

Répartition des productions télévisuelles selon le format,
Québec, 2016-2017 36

Figure 2.1.5

Répartition du coût des productions télévisuelles selon
le format, Québec, 2016-2017 36

Figure 2.1.6

Répartition des productions télévisuelles selon le genre,
Québec, 2016-2017 36

Figure 2.1.7

Répartition du coût des productions télévisuelles selon
le genre, Québec, 2016-2017 36

Figure 2.1.8

Financement de la production cinématographique
et télévisuelle, Québec, 2016-2017 40

Figure 2.2.1

Nombre de productions doublées selon le premier
marché des productions cinématographiques et
télévisuelles et l'année de doublage, Québec, 2001-2015 . . 48

Figure 2.2.2

Valeur moyenne des contrats de doublage selon le
premier marché des productions cinématographiques
et télévisuelles et l'année de doublage, Québec,
2001-2015 48

Figure 2.2.3

Nombre de productions télévisuelles doublées selon
le format et l'année de doublage, Québec, 2001-2015 50

Figure 2.2.4

Valeur moyenne des contrats de doublage des
productions télévisuelles selon le format et l'année
de doublage, Québec, 2001-2015 50

Figure 2.3.1

Dépenses de main-d'œuvre pour les effets spéciaux
des productions cinématographiques et télévisuelles,
Québec, 2007-2008 à 2016-2017 54

Figure 2.3.2

Moyenne de la part québécoise des devis, des dépenses
admissibles et du crédit d'impôt attribué selon l'année
de la décision préalable favorable, Québec, 2002-2003
à 2016-2017 55

Figure 2.3.3

Moyenne de la part québécoise des devis, des dépenses
admissibles et du crédit d'impôt attribué selon l'année
de tournage, Québec, 2002-2017 58

Figure 3.1.1

Nombre de longs métrages classés pour le visionnement
privé selon la langue, Québec, 1992-2016 60

Figure 3.1.2

Part d'assistance des films classés « 18 ans et plus » dans
l'assistance des établissements cinématographiques,
Québec, 1975-2016 61

Figure 3.1.3

Nombre de longs métrages de « exploitation » classés
pour présentation publique, Québec, 2007-2016 61

Figure 3.1.4

Nombre de longs métrages de « exploitation » classés
pour visionnement privé, Québec, 2007-2016 61

Figure 3.2.1

Part des revenus bruts des distributeurs de films
titulaires d'un permis général, Québec, 1992-2016 63

Figure 3.2.2

Répartition des revenus bruts déclarés par les
distributeurs de films selon le marché, Québec, 1992-2016 . . 63

Figure 3.2.3

Part de l'assistance aux films projetés dans les établissements cinématographiques pour les distributeurs titulaires d'un permis général, Québec, 1992-2016 64

Figure 3.3.1

Évolution du nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon l'activité, Québec, 1992-2016 67

Figure 3.3.2

Évolution du nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le type de service, Québec, 1995-2016 68

Figure 3.3.3

Répartition du nombre d'établissements de location de matériel vidéo selon le stock de cassettes, de DVD et de Blu-Ray, Québec, 1992-2016 68

Figure 3.3.4

Évolution du nombre d'attestations remises, Québec, 1993-2016 71

Figure 3.3.5

Nombre d'attestations délivrées pour les films commercialisés sur support vidéo selon le pays d'origine, Québec, 2016 72

INTRODUCTION

Le tome 2 de *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante – édition 2017* présente un portrait rigoureux de cette industrie qui connaît d'importants bouleversements liés au développement du numérique. Ce tome 2 regroupe les statistiques et analyses complémentaires aux résultats d'exploitation de 2016 (ces résultats faisant l'objet du tome 1).

Une partie des statistiques présentées sont issues de l'enquête menée par l'Observatoire auprès des exploitants de cinéma, notamment celles traitant des formats utilisés dans la diffusion des films (par ex. : le numérique et le 3D). Cependant, la majorité des statistiques présentées ici proviennent de partenaires de l'Observatoire et, pour plusieurs chapitres, ces statistiques sont analysées directement par un membre du personnel de l'institution concernée.

Le premier chapitre traite de la *production* de longs métrages (source : Cinémathèque québécoise) : il contient notamment des renseignements sur le nombre de films produits selon les différents marchés (cinéma, télévision et autres marchés), selon le format de production et la langue, etc. Le deuxième chapitre porte sur le *financement* des productions cinématographiques

et télévisuelles indépendantes (source : SODEC) ; il repose sur des statistiques issues de la gestion du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Dans ce chapitre se retrouvent aussi les données sur le crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films et le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle. Le troisième chapitre sur la *diffusion* (sources : ministère de la Culture et des Communications et Observatoire) inclut les statistiques relatives au classement des films (catégories de visas et langue de projection), à la distribution (copies de films) et à la commercialisation (commerces de détail de matériel vidéo et aux attestations délivrées par le ministère de la Culture et des Communications). Enfin, le dernier chapitre porte sur le *patri-moine* ; il présente des renseignements sur la conservation des films (source : Cinémathèque québécoise) et sur le dépôt légal des films et des émissions de télévision (source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

L'ensemble de ces statistiques, incluant les séries historiques, est accessible sur le site Web de l'Observatoire à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/index.html].



Le cœur régulier

Photo : Jun Kunimura et Isabelle Carré, gracieuseté de 9318-6823 Québec inc.

CHAPITRE 1

LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES

Guillaume Lafleur, Cinémathèque québécoise

Le niveau de production de longs métrages est sensiblement le même ces dernières années avec une production de 115 en 2014, 118 en 2015 et 114 en 2016. Ces statistiques se basent sur le copyright du film qui est parfois établi un ou deux ans après l'année de production. C'est pourquoi des révisions peuvent apparaître dans les tableaux au regard des années précédentes. En 2016, 29 films ont comme premier marché les salles de

cinéma, un nombre en baisse par rapport à 2015 (33 films) et inférieur à la moyenne des 5 dernières années (31). Pour la télévision, c'est 30 titres qui sont d'abord produits pour ce marché en 2016, soit le même nombre qu'en 2015 (tableau 1.1.1).

Le nombre de longs métrages produits pour les « autres marchés », qui regroupent les festivals, les salles non traditionnelles et les plateformes de téléchargement, a

connu d'importantes fluctuations au cours des dernières années, passant de 1 en 2001 à 51 en 2006, pour ensuite redescendre à 23 en 2010 et remonter autour de 50 depuis 2012. En 2016, 55 films s'inscrivent sous l'enseigne « autres marchés », c'est-à-dire près de la moitié de la production totale pour cette seule année. Ainsi, il semble que la fragmentation des marchés et des modes de diffusion est plus affirmée que jamais.

1.1_FICTION ET DOCUMENTAIRE

L'année 2016 a donné lieu à la réalisation de 56 longs métrages documentaires, en baisse par rapport à 64 productions en 2014 et 65 en 2015. En 2015 et en 2016, plus de la moitié de la production documentaire n'a pas comme principal marché le cinéma ou la télévision, cette dernière semblant soutenir de moins en moins le long métrage documentaire. Le nombre d'œuvres de fiction est à la hausse, avec 55 productions en 2016 (49 en 2015), sans toutefois rejoindre le résultat de 2013 (62), qui fut une année exceptionnelle de ce point de vue. Enfin, notons la production de quatre longs métrages d'animation en 2015 et deux en 2016, majoritairement exploités dans les salles de cinéma (tableau 1.1.2).

Plusieurs longs métrages documentaires se retrouvent dans la section « autres marchés » qui inclut l'ensemble des circuits de diffusion parallèles, les plateformes de téléchargement et les diffusions courantes dans le circuit des festivals internationaux. Il faut tenir compte d'un changement générationnel, la télévision n'étant plus le vecteur de diffusion de référence pour les jeunes générations.

Parmi les nouvelles pratiques de diffusion, notons au moins un long métrage de la section « autres marchés » présenté dans le cadre d'une exposition majeure au cours de la rentrée 2017 du Musée d'art contemporain de Montréal. Des milliers de spectateurs ont pu voir ce documentaire en payant un billet d'entrée d'un montant au moins équivalent à celui d'un billet de cinéma. Ce film a été montré en salle d'exposition avec une structure de financement en coproduction. Il s'agit

d'*Hotel machine* d'Emanuel Licha qui a obtenu du financement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) (France) et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Avec une moyenne de 30 longs métrages documentaires classés annuellement dans « autres marchés » en 2012, 2013 et 2014, la hausse est perceptible depuis déjà quelque temps. Cette hausse se confirme en 2016 avec 38 productions

Tableau 1.1.1

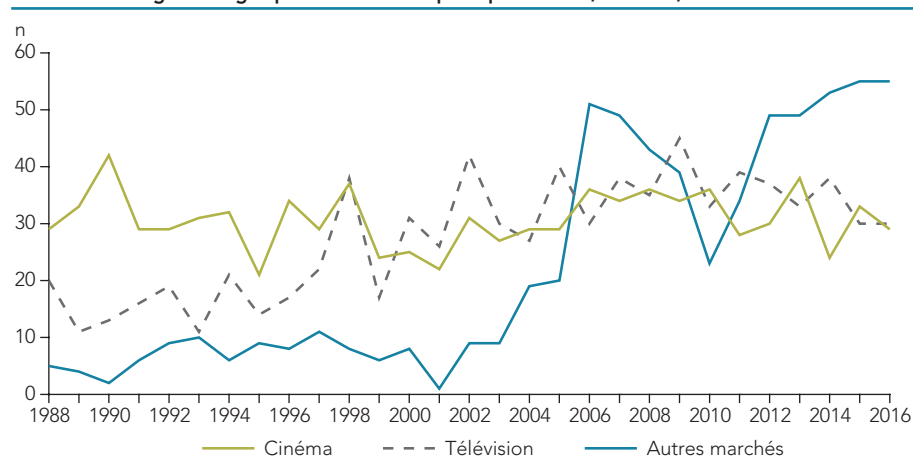
Nombre de longs métrages produits selon le principal marché, Québec, 2012-2016

	Cinéma	Télévision	Autres marchés	Total
	n			
2012	30	37	49	116
2013	38	33	49	120
2014	24	38	53	115
2015	33	30	55	118
2016	29	30	55	114
Moyenne 2012-2016	31	34	52	117

Source : Cinémathèque québécoise.

Figure 1.1.1

Nombre de longs métrages produits selon le principal marché, Québec, 1988-2016



Source : Cinémathèque québécoise.

documentaires, sans qu'il y ait forcément de distinction claire entre le cinéma indépendant narratif (*Sur les traces d'Arthur; Oncle Bernard, l'anti-leçon d'économie*), le documentaire expérimental (*Of the North; Paul Sharits*) et les œuvres à portée sociale. Cette distinction, forcément évolutive, changeante au fil des années et des tendances, permettrait de mieux saisir les préoccupations des cinéastes par rapport au facteur financier qui y est associé. Il semble que ce soit le réseau des salles d'art et d'essai, les festivals et les plateformes de téléchargement qui se substituent au marché de la télévision et constituent les lieux de diffusion privilégiés pour suivre le travail des créateurs.

Tableau 1.1.2

Nombre de longs métrages produits selon le principal marché et le genre, Québec, 2015 et 2016

	Fiction	Documentaire	Docu-fiction	Animation	Total
	n				
2015	49	65	–	4	118
Cinéma	30	–	–	3	33
Télévision	3	27	–	–	30
Autres marchés	16	38	–	1	55
2016	55	56	1	2	114
Cinéma	27	–	–	2	29
Télévision	4	26	–	–	30
Autres marchés	24	30	1	–	55

Source : Cinémathèque québécoise.

1.2_ LA LANGUE

Le français demeure la principale langue de tournage au Québec avec 59 longs métrages, un résultat sous la moyenne des 5 dernières années (63). Nous observons une légère hausse des films tournés en anglais depuis 2014, année du seuil critique avec 17 titres. Le financement des films tournés dans une langue en situation minoritaire aurait aussi eu une incidence. Toutefois, les résultats de 2015 et de 2016 sont similaires à ceux de 2012 (22 films) et en deçà du nombre de longs métrages en anglais produits annuellement entre 2006 et 2011 (entre 26 et 33).

Le nombre de films tournés dans d'autres langues demeure plus élevé que celui des films unilingues anglais, soit 35 en 2015 et 33 en 2016, alors que la production d'ensemble baisse légèrement. Ces chiffres incluent les titres qui entremêlent l'anglais et le français, ce qui constitue le plus grand cas de figure chaque année depuis 2010 (12 en 2015 et 7 en 2016). Soulignons aussi l'augmentation depuis le début de la décennie des films produits dans au moins une langue des Premières Nations. C'est le cas de six films en 2015 et de cinq films en 2016. Il n'y avait qu'une

occurrence en 2012, trois en 2013 et deux en 2014. L'autre langue la plus présente est l'arabe, souvent dans le cadre de productions où plus de deux langues sont utilisées, selon des combinaisons diverses (trois films en 2015, cinq films en 2016) (tableau 1.1.3).



Boris sans Béatrice
Photo : Julie Landreville

Tableau 1.1.3

Nombre de longs métrages produits selon la langue, Québec, 2012-2016

	Français	Anglais	Autres langues	Total		Français	Anglais	Autres langues	Total
	n					n			
2012	59	22	35	116				1 (français-anglais-japonais)	
			13 (français-anglais)					1 (français-anglais-yiddish)	
			2 (espagnol)					1 (français-bunong-khmer)	
			2 (français-anglais-cri)					1 (français-burundi)	
			2 (français-espagnol)					1 (français-espagnol)	
			1 (anglais-espagnol-italien)					1 (français-finnois)	
			1 (anglais-xhosa)					1 (français-italien)	
			1 (arménien)					1 (sans paroles)	
			1 (birman-thaï-karen-pao)		2015	61	22	35	118
			1 (français-anglais-allemand-suédois)					12 (français-anglais)	
			1 (français-anglais-espagnol)					5 (français-espagnol)	
			1 (français-anglais-espagnol-portugais)					2 (anglais-arabe-hébreu)	
			1 (français-anglais-italien)					2 (français-arabe)	
			1 (français-anglais-japonais)					1 (anglais-allemand)	
			1 (français-arabe)					1 (anglais-français-allemand)	
			1 (français-hébreu-arabe-anglais)					1 (anglais-français-inuktitut)	
			1 (français-kirundi)					1 (anglais-français-inuktitut-mohawk-sámi-anishinaabe)	
			1 (français-lingala)					1 (anglais-hindi)	
			1 (français-russe-ukrainien)					1 (anglais-inuktitut)	
			1 (mandarin)					1 (arabe-français-kurde-turc)	
			1 (russe-tadjik-ousbek)					1 (français-anglais-créole)	
2013	67	29	24	120				1 (français-anglais-khmer)	
			5 (français-anglais)					1 (français-anglais-turc)	
			2 (espagnol)					1 (français-attikamek)	
			1 (anglais-arabe)					1 (français-créole)	
			1 (anglais-français-gaélique écossais)					1 (français-innu-aimun)	
			1 (anglais-inuktitut-innu-aimun)					1 (français-inuktitut)	
			1 (anglais-micmac)		2016	59	22	33	114
			1 (anglais-mohawk-arabe)					7 (français-anglais)	
			1 (anglais-persan-dari)					2 (anglais-inuktitut)	
			1 (anglais-vietnamien)					1 (anglais-arabe)	
			1 (anglais-yiddish)					1 (anglais-arabe-bosnien-ukrainien)	
			1 (français-anglais-arabe)					1 (anglais-arabe-hébreu)	
			1 (français-anglais-arabe-hindi)					1 (anglais-danois)	
			1 (français-anglais-bambara-khmer)					1 (anglais-espagnol)	
			1 (français-anglais-créole)					1 (anglais-espagnol-français-tagal)	
			1 (français-anglais-cri)					1 (anglais-farsi)	
			1 (français-anglais-russe-hébreu)					1 (anglais-français-attikamek-innu-aimun)	
			1 (français-bobo-jula)					1 (anglais-français-inuktitut-italien)	
			1 (français-suédois-lingala-kudmali)					1 (anglais-grec-hébreu)	
			1 (français-vietnamien)					1 (anglais-mandarin)	
2014	68	17	30	115				1 (français-anglais-allemand)	
			7 (français-anglais)					1 (français-anglais-créole)	
			3 (anglais-espagnol-français)					1 (français-anglais-espagnol)	
			2 (français-anglais-italien)					1 (français-anglais-inuktitut)	
			2 (français-créole)					1 (français-anglais-japonais)	
			1 (anglais-arabe)					1 (français-anglais-russe)	
			1 (anglais-arabe-hébreu)					1 (français-arabe)	
			1 (anglais-cri)					1 (français-catalan)	
			1 (anglais-français-créole)					1 (français-grec-farsi-kurde-arabe)	
			1 (anglais-français-espagnol-hébreu)					1 (français-inuktitut)	
			1 (anglais-inuktitut)					1 (français-kurde)	
			1 (anglais-krio)					1 (français-russe)	
			1 (espagnol-anglais)					1 (français-turc)	

Source: Cinémathèque québécoise.

1.3_COPRODUCTIONS

Sur les 118 longs métrages produits en 2015, 14 l'ont été en coproduction, soit 12%. En 2016, pour 114 titres, 24 ont été coproduits, soit 21%. Nous assistons ainsi à une hausse des coproductions après un recul significatif en 2014 et en 2015. Les principaux partenaires de coproduction demeurent la France (7 fois en 2015 et 13 en 2016) et l'Allemagne (3 fois en 2015 et 2 fois en 2016). En outre, quelques pays ont été coproducteurs sur deux films en 2015 (Suède et Royaume-Uni) et en 2016 (Suisse). Il est à noter que les autres provinces canadiennes sont également prises en compte parmi ces coproductions, trois provinces ayant été partenaires en 2015 et quatre provinces en 2016, en plus du Nunavut pour chacune de ces deux années (tableau 1.1.5).

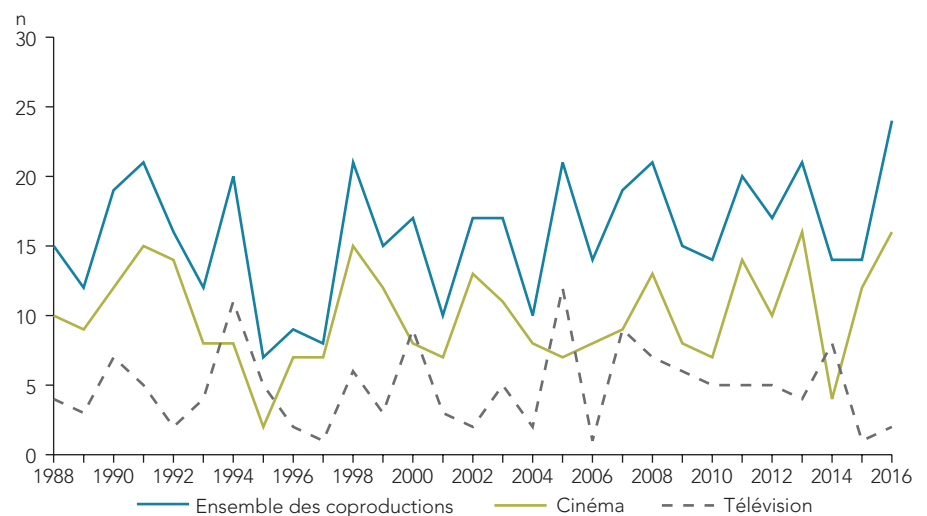
Tableau 1.1.4

Évolution des productions entièrement québécoises et des coproductions, Québec, 2012-2016

	Productions québécoises		Coproductions	
	n	%	n	%
2012	99	85,3	17	14,7
2013	99	82,5	21	17,5
2014	101	87,8	14	12,2
2015	104	88,1	14	11,9
2016	90	78,9	24	21,1
Moyenne 2012-2016	99	84,6	18	15,4

Source : Cinémathèque québécoise.

Figure 1.1.2

Nombre de coproductions de longs métrages selon le principal marché, Québec, 1988-2016

Source : Cinémathèque québécoise.

**Le pacte des anges**

Photo : Productions des Années lumière

Tableau 1.1.5

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions, Québec, 2012-2016

	Productions québécoises	Coproductions à participation majoritairement québécoise	Coproductions à participation majoritairement étrangère	Coproductions à parts égales	Total	Principaux partenaires ¹	Total coproduction
	n						%
2012	99	9	8	–	116	17	14,7
						France	6
						Afrique du Sud	3
						Belgique	2
						Canada (Manitoba)	1
						Canada (Ontario)	1
						Chine	1
						États-Unis	1
						Finlande	1
						Japon	1
						Luxembourg	1
						Maroc	1
						Royaume-Uni	1
2013	99	10	11	–	120	21	17,5
						France	8
						Belgique	4
						Canada (Ontario)	4
						Canada (Colombie-Britannique)	2
						Irlande	2
						Allemagne	1
						Canada (Nunavut)	1
						Canada (Terre-Neuve-et-Labrador)	1
						Espagne	1
						Royaume-Uni	1
						Russie	1
						Suède	1
						Suisse	1
2014	101	5	8	1	115	14	
						France	4
						Royaume-Uni	4
						Belgique	2
						Canada (Ontario)	2
						Argentine	1
						Canada (Nouveau-Brunswick)	1
						Finlande	1
						Palestine	1
2015	104	4	10	–	118	14	11,9
						France	7
						Allemagne	3
						Canada (Ontario)	2
						Royaume-Uni	2
						Suède	2
						Australie	1
						Belgique	1
						Canada (Colombie-Britannique)	1
						Canada (Manitoba)	1
						Canada (Nunavut)	1
						Finlande	1
						Irlande	1
						Norvège	1
						Nouvelle-Zélande	1
2016	90	9	15	–	114	24	21,1
						France	13
						Canada (Ontario)	3
						Allemagne	2
						Suisse	2
						Belgique	1
						Canada (Manitoba)	1
						Canada (Nouveau-Brunswick)	1
						Canada (Nunavut)	1
						Canada (Terre-Neuve)	1
						Colombie	1
						Corée du Sud	1
						États-Unis	1
						Israël	1
						Mexique	1

1. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties. Ceci est dû au fait que les regroupements de partenaires ont été séparés pour être comptés individuellement tandis que le total (partenaires) ne tient pas compte de ces séparations. En effet, le total (partenaires) correspond au nombre total de coproductions, sans égard au nombre de pays dans une même coproduction..

Source : Cinémathèque québécoise.

Sur les 15 coproductions minoritaires de longs métrages en 2016, 11 étaient destinées aux cinémas (9 sur 10 en 2015). Il en va autrement pour les coproductions à majorité québécoise. En 2015, trois films sur les quatre coproductions à majorité québécoise avaient comme principal marché le cinéma, alors qu'il y a pratiquement égalité en 2016 (cinq pour « cinéma » et quatre pour « autres marchés ») (tableau 1.1.7).

Le cinéma comme principal marché conserve en 2015 et 2016 l'essentiel du créneau des coproductions à majorité étrangère. Il est à noter que les coproductions à majorité étrangère font également leur apparition dans la section « autres marchés » en 2016, alors qu'il n'y en avait aucune en 2015.

Tableau 1.1.6

Nombre de productions considérées comme le premier long métrage d'un cinéaste selon le principal marché, Québec, 2012-2016

	Cinéma	Télévision	Autres marchés	Total
	n			
2012	10	12	21	43
2013	9	14	28	51
2014	3	9	21	33
2015	6	7	22	35
2016	1	6	21	28
Moyenne 2012-2016	6	10	23	38

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 1.1.7

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions selon le principal marché, Québec, 2015 et 2016

	Cinéma	Télévision	Autres marchés	Total
	n			
2015				
Québécoises	21	29	54	104
Coproductions				
À majorité québécoise	3	–	1	4
À majorité étrangère	9	1	–	10
À parts égales	–	–	–	–
Total	33	30	55	118
2016				
Québécoises	13	28	49	90
Coproductions				
À majorité québécoise	5	–	4	9
À majorité étrangère	11	2	2	15
À parts égales	–	–	–	–
Total	29	30	55	114

Source : Cinémathèque québécoise.

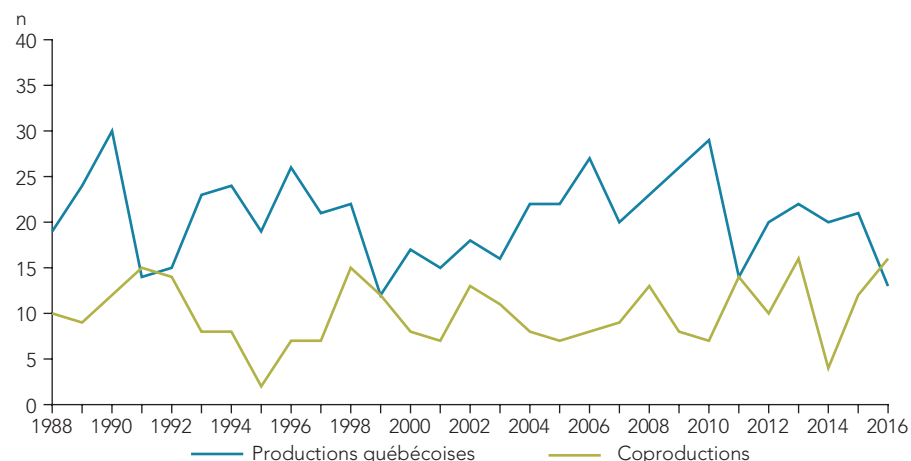
Tableau 1.1.8

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions de longs métrages destinées aux cinémas, Québec, 2012-2016

	Total	Productions québécoises	Coproductions			Total
			À participation majoritairement québécoise	À participation majoritairement étrangère	À parts égales	
			n			
2012	30	20	4	6	–	10
2013	38	22	6	10	–	16
2014	24	20	–	3	1	4
2015	33	21	3	9	–	12
2016	29	13	5	11	–	16
Moyenne 2012-2016	31	19	4	8	–	12

Source : Cinémathèque québécoise.

Figure 1.1.3

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions de longs métrages destinées aux cinémas, Québec, 1988-2016


Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 1.1.9

Répartition des productions entièrement québécoises et des coproductions de longs métrages destinées au cinéma, Québec, 2012-2016

	Productions québécoises	Coproductions
	%	
2012	66,7	33,3
2013	57,9	42,1
2014	83,3	16,7
2015	63,6	36,4
2016	44,8	55,2

Source : Cinémathèque québécoise.

LISTE DES LONGS MÉTRAGES DESTINÉS AU CINÉMA

- | | |
|---|--|
| 1. 1:54 – Yan England | 14. Iqaluit – Benoit Pilon |
| 2. 3 p'tits cochons 2 – Jean-François Pouliot | 15. Juste la fin du monde – Xavier Dolan |
| 3. 9, le film – Claude Brie, Érik Canuel, Jean-Philippe Duval, Marc Labrèche, Micheline Lanctôt, Luc Picard, Stéphane E. Roy, Éric Tessier, Ricardo Trogi | 16. King Dave – Podz |
| 4. Ballerina – Éric Summer, Éric Warin | 17. Louise en hiver – Jean-François Laguionie |
| 5. Boris sans Béatrice – Denis Côté | 18. Malgré la nuit – Philippe Grandrieux |
| 6. Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau – Mathieu L. Denis, Simon Lavoie | 19. Miséricorde – Fulvio Bernasconi |
| 7. Chasse au collet, La – Steve Kerr | 20. Mobile étoile – Raphaël Nadjari |
| 8. Cœur régulier, Le – Vanja d'Alcantara | 21. Nelly – Anne Émond |
| 9. Cyclotron, Le – Olivier Asselin | 22. Nitro Rush – Alain Desrochers |
| 10. Darwin – Benjamin Duffield | 23. Nouvelle vie de Paul Sneijder, La – Thomas Vincent |
| 11. Embrasse-moi comme tu m'aimes – André Forcier | 24. Pacte des anges, Le – Richard Angers |
| 12. Fils de Jean, Le – Philippe Lioret | 25. Pays – Chloé Robichaud |
| 13. Hibou – Ramzy Bedia | 26. Père fils thérapie ! – Émile Gaudreault |
| | 27. Two Lovers and a Bear – Kim Nguyen |
| | 28. Votez Bougon – Jean-François Pouliot |
| | 29. Wait Till Helen Comes – Dominic Laurence James |

1.4_ TÉLÉVISION ET GENRE

Une baisse est observée dans le nombre de longs métrages pour la télévision au sein de la production cinématographique, qui est passé de 45 en 2009 à 38 en 2014, puis à 30 en 2015 et 2016. Pendant ce temps, la catégorie « autres marchés » occupe toujours une place de premier plan, avec 55 productions en 2015 et 2016 (tableau 1.1.2). Le marché naturel du documentaire demeure la télévision, d'où provient une part significative du financement. À cet égard, les chiffres sont sensiblement les mêmes en 2015 et en 2016, soit 3 fictions et 27 documentaires la première année, ainsi que 4 fictions et 26 documentaires en 2016. Sur les 30 productions de 2016 pour la télévision, 28 ont été produites par des compagnies

de production québécoises et deux en coproduction avec un partenaire étranger. En 2015, des 30 productions pour la télévision, une seule a été coproduite (tableau 1.1.11).

Tableau 1.1.10

Répartition des productions entièrement québécoises et des coproductions de longs métrages destinées à la télévision, Québec, 2012-2016

	Productions québécoises	Coproductions
	%	
2012	86,5	13,5
2013	87,9	12,1
2014	78,9	21,1
2015	96,7	3,3
2016	93,3	6,7

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 1.1.11

Nombre de productions entièrement québécoises et de coproductions de longs métrages destinées à la télévision, Québec, 2012-2016

	Total	Productions québécoises	Coproductions			Total
			À participation majoritairement québécoise	À participation majoritairement étrangère	À parts égales	
			n			
2012	37	32	4	1	–	5
2013	33	29	3	1	–	4
2014	38	30	3	5	–	8
2015	30	29	–	1	–	1
2016	30	28	–	2	–	2

Source : Cinémathèque québécoise.



Montréal la blanche
Photo : Alex Margineanu

LISTE DES LONGS MÉTRAGES DESTINÉS À LA TÉLÉVISION

- | | |
|--|---|
| 1. <i>Amber Alert</i> – Philippe Gagnon | 17. <i>Histoire hippie</i> – Jean-André Fourestié |
| 2. <i>An Eye for An Eye</i> – Ilan Ziv | 18. <i>Living With Giants</i> – Aude Leroux-Lévesque, Sébastien Rist |
| 3. <i>Angry Inuk</i> – Alethea Arnaquq-Baril | 19. <i>Mira: Une histoire de cœur</i> – Pierre Brochu |
| 4. <i>Art fait du bien 2, L'</i> – Jean-Sébastien Ouellet | 20. <i>Montréal New Wave</i> – Érik Cimon |
| 5. <i>Beekeeper and His Son, The</i> – Diedie Weng | 21. <i>Nous autres, les autres</i> – Jean-Claude Coulbois |
| 6. <i>Brace for Impact</i> – Michel Poulette | 22. <i>Parfaites</i> – Jérémie Battaglia |
| 7. <i>Bull Jumping</i> – Maude Sabbagh | 23. <i>Patriarch's Room, The</i> – Danae Elon |
| 8. <i>Cage: L'histoire de la Corriveau, La</i> – Alain Vézina | 24. <i>Patsy Unplugged</i> – Robbie Hart |
| 9. <i>Chantier des possibles, Le</i> – Ève Lamont | 25. <i>Run to Me</i> – Philippe Gagnon |
| 10. <i>Clay vs. Clay</i> – Elias C. Varoutsos | 26. <i>Settlers, The</i> – Shimon Dotan |
| 11. <i>Crossfire</i> – Claude Desrosiers | 27. <i>Shadows of Paradise</i> – Sebastian Lange |
| 12. <i>Derby de démolition: Une histoire de famille</i> – Jean-Philippe Brochu | 28. <i>Stanley Vollant: De Compostelle à Kuujuaq</i> – Simon-Christian Vaillancourt |
| 13. <i>En cavale</i> – Mathieu Arsenault | 29. <i>Theater of Life</i> – Peter Svatek |
| 14. <i>Érotisme et le vieil âge, L'</i> – Fernand Dansereau | 30. <i>Une nuit sans lune: Boat People 40 ans après</i> – Marie-Hélène Panisset |
| 15. <i>Femmes de combat</i> – Pierre Brochu | |
| 16. <i>Goût d'un pays, Le</i> – Francis Legault | |



Génération Wolf
Photo: Vincent Allard

LISTE DES LONGS MÉTRAGES DESTINÉS AUX AUTRES MARCHÉS

1. *À peau d'homme* – Marie-Ève Nadeau
2. *Albert et Alma en seize temps* – Philippe Frenette-Roy
3. *Arts de la parole, Les* – Olivier Godin
4. *Atmo Horrox* – Pat Tremblay
5. *Autre combat, L'* – Julien Lombard
6. *Autre côté de novembre, L'* – Maryanne Zéhil
7. *Autre part* – Cédric Chabuel (Ouananiche)
8. *Boost* – Darren Curtis
9. *Chant des étoiles, Le* – Nadine Beaudet
10. *Christiania, Grand Rectum de l'Université de Foulosophie* – François Gourd
11. *Combat au bout de la nuit* – Sylvain L'Espérance
12. *Copenhague: A Love Story* – Philippe Lesage
13. *D'encre et de sang* – Alexis Fortier Gauthier, Francis Fortin, Maxim Rheault
14. *De Sherbrooke à Brooks* – Roger Parent
15. *Déserts* – Charles-André Coderre, Yann-Manuel Hernandez
16. *Écartée* – Lawrence Côté-Collins
17. *Échos d'Istanbul* – Giulia Frati
18. *Écorces: Récit-photo de Georges Didi-Huberman* – Mario Côté
19. *Félix l'illusionniste* – David Marquis
20. *Feuilles mortes* – Thierry Bouffard, Carnior, Édouard A. Tremblay
21. *Gardener, The* – Sébastien Chabot
22. *Generation Wolf* – Christian de La Cortina
23. *Gulistan, terre de roses* – Zaynê Akyol
24. *Harry: Portrait d'un détective privé* – Maxime Desruisseaux
25. *Hotel Machine* – Emanuel Licha
26. *Indian Time* – Carl Morasse
27. *It's Allright Michel* – Marie-Pierre Grenier
28. *Lost Soul* – Jean-François Bergeron, Anik Jean
29. *Maudite poutine* – Karl Lemieux
30. *Mes nuits feront écho* – Sophie Goyette
31. *Mon ami Dino* – Jimmy Larouche
32. *Nous autres, à l'usine...* – Nicolas Proulx
33. *Pays des naufrages, Le* – Jean-François Aubé
34. *Peuple interdit, Le* – Alexandre Chartrand
35. *Phone Whore* – Farzin Farzaneh
36. *Phylactère Cola – 20 ans* – Patrick Boivin
37. *Poètes de Ferré, Les* – Samuel Barrette, Emmanuel Jean
38. *Prank* – Vincent Biron
39. *René Lévesque, rebelle patriote internationaliste – Z Fall*
40. *Résurrection d'Hassan, La* – Carlo Guillermo Proto
41. *Roger D'Astous* – Étienne Desrosiers
42. *Shahrzaad's Tale* – Shahin Parhami
43. *Spark* – Stephen Shellenberger
44. *Spectres of Shortwave* – Amanda Dawn Christie
45. *Stealing Alice* – Marc Séguin
46. *Tuktuq* – Robin Aubert
47. *Un homme de danse* – Marie Brodeur
48. *Un journaliste au front* – Santiago Bertolino
49. *Un monde inaperçu* – Étienne Plasse
50. *Un paradis pour tous* – Robert Morin
51. *Vortex* – Jephthé Bastien
52. *Waseskun* – Steve Patry
53. *We Can't Make the Same Mistake Twice* – Alanis Obomsawin
54. *We're Still Together* – Jesse Klein
55. *X Quinientos* – Juan Andrés Arango Garcia

1.5 LE FORMAT

Comme il a déjà été mentionné dans les publications antérieures, le format de tournage est maintenant généralement en haute définition numérique. Cependant, nous constatons une augmentation symbolique des films tournés en pellicule après une quasi-disparition en 2014. De plus, il faut noter que le film

Juste la fin du monde, de Xavier Dolan, a été tiré sur copies de projection 35 mm dans un contexte où le standard de projection est maintenant le Digital Cinema Package (DCP). Cette exception pourrait en inspirer d'autres dans la mesure où l'inquiétude est grandissante en ce qui a trait à la pérennité des films conservés unique-

ment sur support numérique. Beaucoup d'inconnu sur le long terme et l'aspect onéreux des efforts de conservation qui impliquent de créer constamment des copies de secours suscitent des défenses pragmatiques favorables à l'usage de la pellicule argentique (tableau 1.1.13).

Tableau 1.1.12

Nombre de longs métrages produits selon le format, Québec, 2012-2016

	Type de matériel									Total
	Pellicule argentique						Format numérique			
	35 mm	Super 35	16 mm	Super 16	Super 8	Betacam SP	Betacam numérique	HDCAM	Carte mémoire	
	n									
2012	2	–	1	–	–	–	–	2	111	116
2013	2	–	–	–	–	–	–	–	118	120
2014	–	–	–	1	–	–	–	–	114	115
2015	–	–	–	–	–	–	–	–	118	118
2016	1	–	2	–	–	–	–	–	111	114

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 1.1.13

Nombre de longs métrages produits selon le format, le principal marché et le genre, Québec, 2015 et 2016

	Cinéma		Télévision		Autres marchés			Total
	Fiction¹	Documentaire	Fiction¹	Documentaire	Fiction¹	Documentaire	Docu-fiction	
	n							
2015	33	–	3	27	17	38	–	118
Pellicule argentique								
35 mm	–	–	–	–	–	–	–	–
Super 35	–	–	–	–	–	–	–	–
16 mm	–	–	–	–	–	–	–	–
Super 16	–	–	–	–	–	–	–	–
Super 8	–	–	–	–	–	–	–	–
Format numérique								
Betacam numérique	–	–	–	–	–	–	–	–
HDCAM	–	–	–	–	–	–	–	–
Carte mémoire	33	–	3	27	17	38	–	118
2016	29	–	4	26	24	30	1	114
Pellicule argentique								
35 mm	1	–	–	–	–	–	–	1
Super 35	–	–	–	–	–	–	–	–
16 mm	–	–	–	–	2	–	–	2
Super 16	–	–	–	–	–	–	–	–
Super 8	–	–	–	–	–	–	–	–
Format numérique								
Betacam numérique	–	–	–	–	–	–	–	–
HDCAM	–	–	–	–	–	–	–	–
Carte mémoire	28	–	4	26	22	30	1	111

1. Les longs métrages d'animation sont inclus dans le genre fiction.

Source : Cinémathèque québécoise.

1.6_ VUE D'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION

Donner à voir l'ensemble de la production cinématographique au Québec doit nous permettre de mieux comprendre l'économie du financement des films, mais aussi de mieux anticiper les besoins liés à leur diffusion. Encore une fois, la multiplicité des contextes de diffusion doit être nécessairement prise en compte, ce qui n'ira pas sans difficulté. En effet, l'approche utilisée ne parvient plus à rendre

compte avec acuité des divers modes de diffusion. Pour remédier à la situation, la catégorie « autres marchés » pourrait être segmentée afin de rendre compte des diffusions en festival (nationaux et internationaux) et sur les plateformes de téléchargement. Certes, la fréquentation en salle diminue, mais il n'y a jamais eu autant de contextes variés pour voir et montrer des films.

LISTE DES LONGS MÉTRAGES DOCUMENTAIRES

1. *À peau d'homme* – Marie-Ève Nadeau
2. *Albert et Alma en seize temps* – Philippe Frenette-Roy
3. *An Eye for An Eye* – Ilan Ziv
4. *Angry Inuk* – Alethea Arnaquq-Baril
5. *Art fait du bien 2, L'* – Jean-Sébastien Ouellet
6. *Autre combat, L'* – Julien Lombard
7. *Autre part* – Cédric Chabuel (Ouananiche)
8. *Beekeeper and His Son, The* – Diedie Weng
9. *Bull Jumping* – Maude Sabbagh
10. *Cage: L'histoire de la Corriveau, La* – Alain Vézina
11. *Chant des étoiles, Le* – Nadine Beaudet
12. *Chantier des possibles, Le* – Ève Lamont
13. *Christiania, Grand Rectum de l'Université de Foulosophie* – François Gourd
14. *Clay vs. Clay* – Elias C. Varoutsos
15. *Combat au bout de la nuit* – Sylvain L'Espérance
16. *Derby de démolition: Une histoire de famille* – Jean-Philippe Brochu
17. *De Sherbrooke à Brooks* – Roger Parent
18. *Échos d'Istanbul* – Giulia Frati
19. *Écorces: Récit-photo de Georges Didi-Huberman* – Mario Côté
20. *En cavale* – Mathieu Arsenault
21. *Érotisme et le vieil âge, L'* – Fernand Dansereau
22. *Femmes de combat* – Pierre Brochu
23. *Gardener, The* – Sébastien Chabot
24. *Goût d'un pays, Le* – Francis Legault
25. *Gulistan, terre de roses* – Zaynê Akyol
26. *Histoire hippie* – Jean-André Fourestié
27. *Hotel Machine* – Emanuel Licha
28. *Indian Time* – Carl Morasse
29. *It's Allright Michel* – Marie-Pierre Grenier
30. *Living With Giants* – Aude Leroux-Lévesque, Sébastien Rist
31. *Mira: Une histoire de cœur* – Pierre Brochu
32. *Montréal New Wave* – Érik Cimon
33. *Nous autres, à l'usine...* – Nicolas Proulx
34. *Nous autres, les autres* – Jean-Claude Coulbois
35. *Parfaites* – Jérémie Battaglia
36. *Patriarch's Room, The* – Danae Elon
37. *Patsy Unplugged* – Robbie Hart
38. *Pays des naufrages, Le* – Jean-François Aubé
39. *Peuple interdit, Le* – Alexandre Chartrand
40. *Phone Whore* – Farzin Farzaneh
41. *René Lévesque, rebelle patriote internationaliste* – Z Fall
42. *Résurrection d'Hassan, La* – Carlo Guillermo Proto
43. *Roger D'Astous* – Étienne Desrosiers
44. *Settlers, The* – Shimon Dotan
45. *Shadows of Paradise* – Sebastian Lange
46. *Shahrzaad's Tale* – Shahin Parhami
47. *Spark* – Stephen Shellenberger
48. *Spectres of Shortwave* – Amanda Dawn Christie
49. *Stanley Vollant: De Compostelle à Kuujuaq* – Simon-Christian Vaillancourt
50. *Theater of Life* – Peter Svatek
51. *Une nuit sans lune: Boat People 40 ans après* – Marie-Hélène Panisset
52. *Un homme de danse* – Marie Brodeur
53. *Un journaliste au front* – Santiago Bertolino
54. *Un monde inaperçu* – Étienne Plasse
55. *Waseskun* – Steve Patry
56. *We Can't Make the Same Mistake Twice* – Alanis Obomsawin



King Dave
Photo : Yann Turcotte



Là où Attila passe
Photo: Pierre-Luc Junet

CHAPITRE 2

LE FINANCEMENT

Marielle Audet, Société de développement des entreprises culturelles

2.1 _ LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

L'information statistique présentée ici ne reflète pas nécessairement l'activité annuelle de l'industrie puisqu'elle se base uniquement sur des données de gestion de programme. La SODEC a évalué l'admissibilité de 550 productions en 2016-2017 aux fins du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise, dont la valeur globale atteint 832,6 M\$ et le crédit d'impôt, 129,6 M\$ (tableau 2.1.2).

Le volume de productions admissibles traité ces trois dernières années (543 en 2014-2015, 534 en 2015-2016 et 550 en 2016-2017) est supérieur aux moyennes des 5 et des 10 dernières années, qui étaient respectivement de 500 et de 482 dossiers. Le coût de production moyen en 2016-2017 s'élève à 1,5 M\$, ce qui le situe un peu en deçà de la moyenne de 1,6 M\$ des 5 et des 10 dernières années.

2.1.1 Les longs métrages de fiction

Le coût de production moyen des longs métrages de fiction est en constante progression depuis 2014-2015. En 2016-2017, il atteint 4,6 M\$ et surpasse la moyenne de 4,4 M\$ des 5 et des 10 dernières années. Toutefois, le volume des longs métrages décroît graduellement, passant de 44 en 2014-2015 à 36 en 2016-2017. Les coûts de production totaux des longs métrages de fiction atteignent 166,8 M\$ en 2016-2017, et le crédit d'impôt est estimé à 22,2 M\$. La valeur du crédit d'impôt régresse depuis 3 ans et, avec un total de 22,2 M\$ en 2016-2017, se situe sous les moyennes des 5 et des 10 dernières années, qui sont respectivement de 24,7 M\$ et de 23,7 M\$ (tableau 2.1.2).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les tableaux du présent chapitre portent sur le financement de la production cinématographique et télévisuelle indépendante. Ils sont le fruit d'une compilation faite à partir de la structure de financement de chacune des productions qui ont fait appel au programme de crédit d'impôt du Québec et qui ont obtenu de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) une décision préalable favorable (DPF), rendue en vertu du Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois aux fins de l'application des règles du crédit d'impôt remboursable.

Seules les entreprises indépendantes de production sont admissibles au crédit d'impôt remboursable à la production cinématographique et télévisuelle. Par conséquent, les données relatives au financement des productions internes des sociétés d'État, telles que la Société Radio-Canada et Télé-Québec, ainsi que des chaînes spécialisées ou des télédiffuseurs privés, dont le Groupe TVA, sont exclues.

Les données présentées dans cette première partie ne tiennent pas compte des productions provenant de l'étranger et qui auraient eu accès au crédit d'impôt pour doublage ou au crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou télévisuelle. Les résultats de ces crédits d'impôt sont présentés respectivement aux parties 2.2 et 2.3 du présent chapitre.

La Direction des mesures fiscales aux entreprises culturelles de la SODEC analyse, année après année, un volume important de projets. Un projet fait d'abord l'objet d'une décision préalable favorable (DPF). En de rares occasions, celle-ci peut être révisée notamment à cause d'une modification du nombre d'épisodes d'une série ou de l'ajout d'une bonification qui peut entraîner une variation significative du montant du crédit d'impôt. Une fois la production terminée, elle doit obtenir une certification finale. À cette étape, certains projets qui ne répondent plus aux critères établis pour diverses raisons peuvent faire l'objet d'une révocation de la décision rendue préalablement.

Le *surfinancement* est l'écart entre le coût de la production (dépenses) et les apports financiers (revenus) du projet. Parfois, le financement déclaré de certaines productions s'avère supérieur aux coûts de production de l'œuvre. Ce *surfinancement* met en évidence le pouvoir de négociation de quelques maisons de production, qui parviennent à financer leurs produits sur les marchés et à dégager un bénéfice de ces productions. À l'occasion, il s'agit de quelques centaines de dollars et moins; les sommes sont rarement plus importantes. Nous avons ajouté, dans les principaux tableaux, une ligne où la valeur de ce surfinancement est indiquée, puisqu'il est impossible de le ventiler dans la structure de production. Cette façon de procéder découle de notre principale préoccupation, soit de disposer de la valeur exacte des coûts de production. Enfin, soulignons que le surfinancement a une faible incidence sur les totaux, puisqu'il constitue moins de 1 % de la somme des devis de production de l'année 2016-2017.

Tableau 2.1.1

Taux de base et taux de bonification en vigueur en 2015-2016 et 2016-2017

	Taux de crédit d'impôt					Plafond de la dépense de main-d'œuvre
	Taux de base	Bonification pour effets spéciaux et animation informatique	Bonification régionale	Bonification sans aide financière publique ¹	Taux maximal ²	
	En % de la dépense de main-d'œuvre					En % des frais de production
Non adaptée d'un format étranger						
Production en langue française ou en format géant	40	–	8	8	56	50
Autre production	32	8	16	8	56	50
Adaptée d'un format étranger						
Production en langue française ou en format géant	36	–	8	8	52	50
Autre production	28	8	16	8	52	50

1. Cette bonification s'applique à une production cinématographique ou télévisuelle québécoise qui est un long métrage de fiction ou un documentaire unique ne recevant aucune aide financière d'un organisme public.

2. Lorsqu'une partie ou la totalité de la dépense de main-d'œuvre donne droit à plus d'une bonification, le total ne peut excéder 56 % ou 52 %.

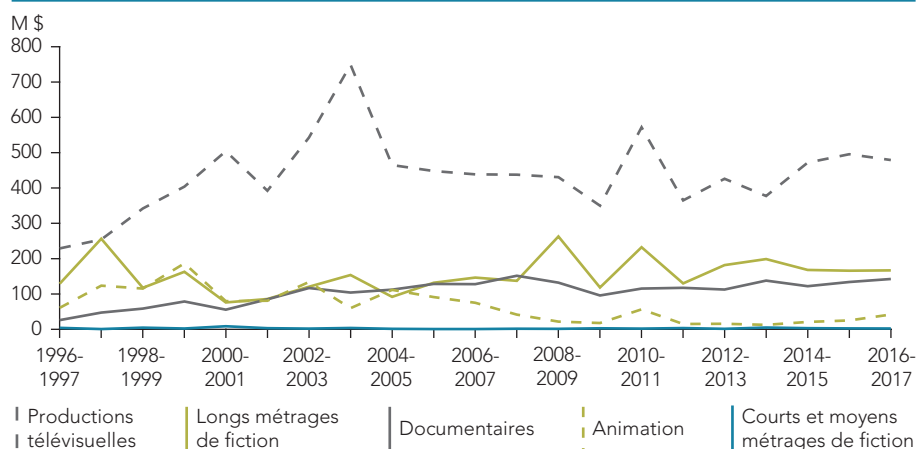
Sources : MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2015-2016 – Renseignements additionnels*, p. A.93-A.98 et MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2016-2017 – Renseignements additionnels sur les mesures fiscales*, p. A.72-A.76.

2.1.2 Les courts et moyens métrages de fiction

Le nombre de courts et de moyens métrages de fiction décroît annuellement depuis 3 ans, glissant de 18 en 2014-2015 à 12 en 2016-2017. Le volume de courts et moyens métrages en 2016-2017 se situe aussi sous les moyennes des 5 et des 10 dernières années, qui sont respectivement de 17 et de 14 productions. Le coût de production moyen diminue entre 2014-2015 et 2015-2016, passant de 173,2 k\$ à 156,1 k\$, pour remonter à 177,3 k\$ en 2016-2017. En 2016-2017, il surpasse la moyenne de 172,8 k\$ des 5 dernières années tout en demeurant

Figure 2.1.1

Valeur de la production selon le type de productions, Québec, 1996-1997 à 2016-2017



Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.2

Productions cinématographiques et télévisuelles¹, données générales selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017

Catégorie	Unité	Moyenne 10 ans	Moyenne 5 ans	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Longs métrages						
Nombre	n	40	40	44	37	36
Coût de production	\$	176 226 216	176 255 701	168 078 815	165 913 072	166 816 386
Crédit d'impôt du Québec	\$	23 660 135	24 735 788	26 969 578	22 469 879	22 238 349
Coût de production moyen	\$	4 362 035	4 428 535	3 819 973	4 484 137	4 633 789
Courts et moyens métrages						
Nombre	n	14	17	18	17	12
Coût de production	\$	2 608 668	2 903 531	3 118 910	2 653 800	2 127 222
Crédit d'impôt du Québec	\$	385 429	458 638	581 706	401 469	297 222
Coût de production moyen	\$	182 424	172 829	173 273	156 106	177 269
Documentaires						
Nombre	n	181	192	200	203	230
Coût de production	\$	126 111 235	129 740 990	122 116 964	133 885 255	142 420 471
Crédit d'impôt du Québec	\$	19 984 635	21 465 694	22 306 362	20 732 190	22 732 094
Coût de production moyen	\$	697 132	676 439	610 585	659 533	619 219
Productions télévisuelles						
Nombre	n	239	244	274	267	263
Coût de production	\$	440 007 319	449 044 121	471 815 520	495 521 948	479 307 861
Crédit d'impôt du Québec	\$	71 294 357	76 997 159	85 614 959	82 373 664	79 879 046
Coût de production moyen	\$	1 842 577	1 837 333	1 721 954	1 855 887	1 822 463
Animation						
Nombre	n	8	7	7	10	9
Coût de production	\$	27 381 275	24 196 620	20 757 559	25 043 787	41 901 265
Crédit d'impôt du Québec	\$	3 299 144	3 558 809	3 691 973	5 473 071	4 458 304
Coût de production moyen	\$	3 465 984	3 269 814	2 965 366	2 504 379	4 655 696
Total						
Nombre	n	482	500	543	534	550
Coût de production	\$	772 334 714	782 140 963	785 887 769	823 017 861	832 573 205
Crédit d'impôt du Québec	\$	118 623 699	127 216 089	139 164 578	131 450 273	129 605 015
Coût de production moyen	\$	1 601 357	1 563 656	1 447 307	1 541 232	1 513 769

1. Les résultats des exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte respectivement de 42, 48 et 34 projets qui ont donné lieu à des révisions de décisions préalables rendues au cours des années précédentes. Comme la règle appliquée au traitement des données consiste à comptabiliser l'écart entre la décision originale et la décision révisée, le projet révisé n'est pas dénombré une seconde fois.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

inférieur à celle des 10 dernières années, qui s'élève à 182,4 k\$. Le crédit d'impôt pour les courts et les moyens métrages est estimé à 297,2 k\$ en 2016-2017, montant qui est bien en deçà des moyennes de 458,6 k\$ et de 385,4 k\$ des 5 et des 10 dernières années (tableau 2.1.2).

Ce portrait est très fragmentaire, car un volume plus important de courts et de moyens métrages est réalisé chaque année au Québec. Il faut noter que les courts et moyens métrages sont généralement produits par de petites maisons de production, qui doivent souvent différer certains coûts pour compléter la

structure financière de leurs films, et que les frais de main-d'œuvre différés sont réducteurs dans le calcul du crédit d'impôt. De plus, quelques courts et moyens métrages d'animation ou documentaires sont exclus de cette catégorie.

2.1.3 Les documentaires

Le volume de documentaires a augmenté au cours des 3 dernières années, mais plus particulièrement entre 2015-2016 et 2016-2017, où il est passé de 203 à 230 productions. En comparaison, la moyenne des 10 dernières années s'élève à 181 documentaires et celle des

5 dernières années, à 192. Par contre, le coût de production moyen de 2014-2015 à 2016-2017, qui atteint respectivement 610,6 k\$, 659,5 k\$ et 619,2 k\$, est bien en deçà de la moyenne des 10 dernières années, qui s'élève à 697,1 k\$, et des 5 dernières années, qui est de 676,4 k\$. Le crédit d'impôt des productions documentaires est évalué à 22,7 M\$ en 2016-2017, ce qui est supérieur aux moyennes des 5 et des 10 dernières années, qui sont respectivement de 21,5 M\$ et de 20,0 M\$. Cette hausse peut s'expliquer par le plus grand nombre de productions en 2016-2017 (tableau 2.1.2).

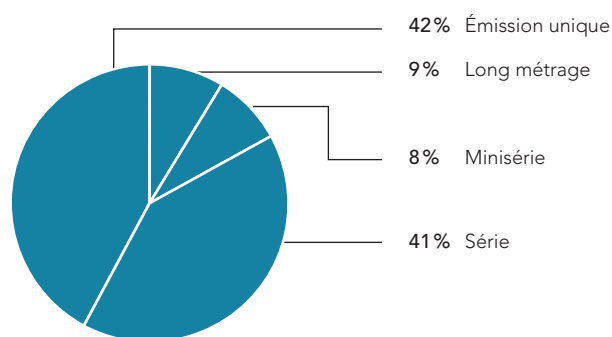
Tableau 2.1.3

Documentaires, données générales selon le format, Québec, 2012-2013 à 2016-2017

Catégorie	Unité	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Émission unique						
Nombre	n	76	84	86	82	97
Coût de production	\$	34 480 440	30 897 601	28 487 179	21 896 179	25 745 340
Crédit d'impôt du Québec	\$	6 869 368	5 363 958	5 563 151	3 788 770	4 283 520
Coût de production moyen	\$	453 690	367 829	331 246	267 027	265 416
Financement public	%	43,5	38,7	43,8	37,9	37,1
Long métrage						
Nombre	n	6	14	14	13	20
Coût de production	\$	1 412 493	5 436 325	5 741 795	5 999 762	10 951 351
Crédit d'impôt du Québec	\$	295 337	1 165 115	1 164 667	755 629	2 065 033
Coût de production moyen	\$	235 416	388 309	410 128	461 520	547 568
Financement public	%	72,2	58,5	62,7	34,5	52,6
Minisérie						
Nombre	n	24	23	36	34	19
Coût de production	\$	16 041 503	22 961 649	31 454 175	25 403 030	16 730 652
Crédit d'impôt du Québec	\$	9 546 334	2 974 676	5 203 130	3 172 887	2 539 731
Coût de production moyen	\$	668 396	998 333	873 727	747 148	880 561
Financement public	%	36,6	26,4	35,7	30,2	33,2
Série						
Nombre	n	42	57	64	74	94
Coût de production	\$	60 601 721	78 450 529	56 433 816	80 586 283	88 993 129
Crédit d'impôt du Québec	\$	9 546 334	12 899 807	10 375 414	13 014 904	13 843 810
Coût de production moyen	\$	1 442 898	1 376 325	881 778	1 089 004	946 735
Financement public	%	34,1	32,1	37,4	32,6	32,5
Total						
Nombre	n	148	178	200	203	230
Coût de production	\$	112 536 157	137 746 104	122 116 964	133 885 255	142 420 472
Crédit d'impôt du Québec	\$	26 257 373	22 403 556	22 306 362	20 732 190	22 732 094
Coût de production moyen	\$	760 379	773 855	610 585	659 533	619 219
Financement public	%	37,8	33,7	39,7	33,1	35,0

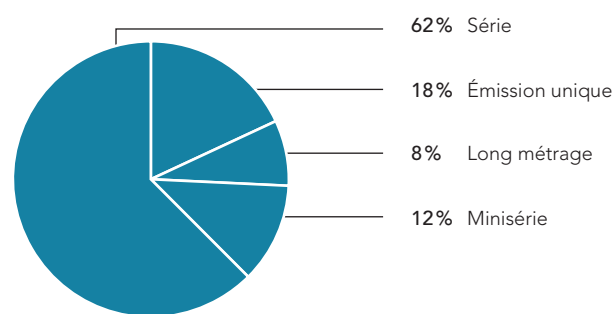
Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.1.2
Répartition des documentaires selon le format, Québec, 2016-2017



Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.1.3
Répartition du coût de production des documentaires selon le format, Québec, 2016-2017



Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.1.4 Les productions télévisuelles

Le volume de productions télévisuelles décroît un peu chaque année, passant de 274 productions en 2014-2015 à 267 en 2015-2016, puis à 263 en 2016-2017. Par contre, le volume annuel des 3 dernières années se démarque à la hausse de la moyenne des 10 dernières années, qui est de 239 productions, et de celle des 5 der-

nières années, qui est de 244 productions. À l'exception de 2014-2015, où il est de 1,7 M\$, le coût de production moyen se maintient entre 1,8 M\$ et 1,9 M\$. Le crédit d'impôt estimé pour les productions télévisuelles s'élève à 79,9 M\$ en 2016-2017, montant supérieur aux moyennes des 5 et des 10 dernières années, qui sont respectivement de 77,0 M\$ et de 71,3 M\$ (tableau 2.1.2).

2.1.5 Les productions d'animation

Le portrait de la production annuelle en animation est partiel, car réclamer le crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle peut s'avérer plus avantageux pour ce type de production. Par exemple, en 2014-2015, 8 productions d'animation, dont le devis total est évalué à 83,2 M\$

Tableau 2.1.4
Productions télévisuelles, données générales selon le genre, Québec, 2012-2013 à 2016-2017

	Unité	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Fictions						
Nombre	n	52	71	91	78	76
Coût de production	\$	256 979 693	210 628 206	266 270 106	262 796 111	255 057 252
Crédit d'impôt du Québec	\$	38 413 884	38 463 875	49 589 644	43 116 511	43 093 394
Coût de production moyen	\$	4 941 917	2 966 594	2 926 045	3 369 181	3 356 016
Financement public	%	30,9	38,0	38,1	36,0	36,5
Magazines						
Nombre	n	94	81	108	109	114
Coût de production	\$	87 028 668	78 161 505	88 887 421	101 612 077	107 488 487
Crédit d'impôt du Québec	\$	15 685 371	14 168 173	16 446 628	16 963 224	17 768 601
Coût de production moyen	\$	925 837	964 957	823 032	932 221	942 881
Financement public	%	30,5	34,2	31,6	29,6	29,8
Variétés						
Nombre	n	53	67	75	80	73
Coût de production	\$	82 201 864	88 546 885	116 657 992	131 113 760	116 762 122
Crédit d'impôt du Québec	\$	13 841 021	16 545 803	19 578 687	22 293 929	19 017 051
Coût de production moyen	\$	1 550 979	1 321 595	1 555 440	1 638 922	1 599 481
Financement public	%	32,3	30,0	28,7	30,9	31,9
Total	n	199	219	274	267	263
Coût de production	\$	426 210 225	377 336 596	471 815 520	495 521 948	479 307 861
Crédit d'impôt du Québec	\$	67 940 276	69 177 851	85 614 959	82 373 664	79 879 046
Coût de production moyen	\$	2 141 760	1 722 998	1 721 954	1 855 887	1 822 463
Financement public	%	33,1	35,3	34,5	33,3	33,9

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.5

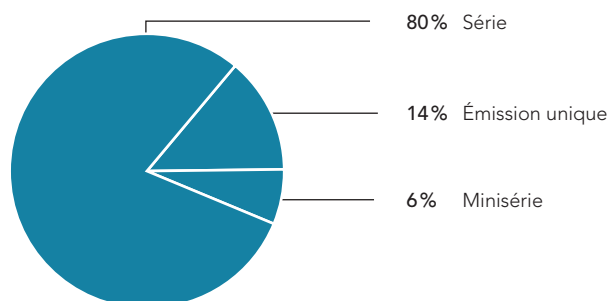
Productions télévisuelles¹ selon le format, Québec, 2016-2017

		Émission unique	Minisérie	Série	Total
Productions	n	36	17	210	263
Coût de production	\$	25 858 236	18 005 198	435 444 427	479 307 861
Coût de production moyen	\$	718 284	1 059 129	2 073 545	1 822 463

1. Seules les catégories admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont présentes.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

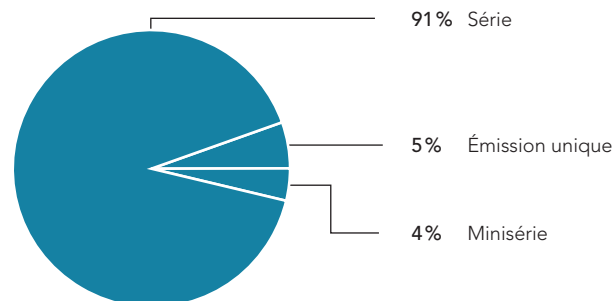
Figure 2.1.4

Répartition des productions télévisuelles¹ selon le format, Québec, 2016-2017

1. Seules les catégories admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont présentes.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

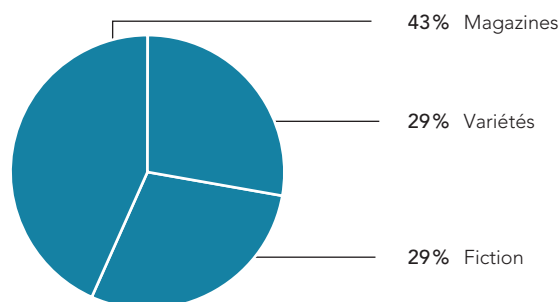
Figure 2.1.5

Répartition du coût des productions télévisuelles¹ selon le format, Québec, 2016-2017

1. Seules les catégories admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont présentes.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

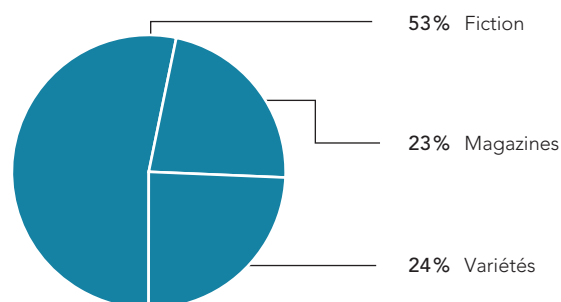
Figure 2.1.6

Répartition des productions télévisuelles¹ selon le genre, Québec, 2016-2017

1. Seules les catégories admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont présentes.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.1.7

Répartition du coût des productions télévisuelles¹ selon le genre, Québec, 2016-2017

1. Seules les catégories admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle sont présentes.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

et le crédit d'impôt estimé à 16,7 M\$, ont été certifiées aux fins du crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle et 7 productions, dont le devis total est évalué à 20,8 M\$ et le crédit d'impôt estimé à 3,7 M\$, ont reçu une décision préalable favorable au crédit d'impôt pour production cinématographique et télévisuelle québécoise. Le volume de production en animation de l'année 2014-2015 équivaut ainsi à 15 productions, dont

le devis global se chiffre à 104 M\$ et le crédit d'impôt est estimé à 20,4 M\$. Il y a moins de cinq productions d'animation certifiées aux fins du crédit d'impôt remboursable pour services de production en 2015-2016 et en 2016-2017, ce qui nous empêche d'en divulguer les chiffres. En 2015-2016, 10 productions ont reçu une décision préalable favorable au crédit d'impôt pour production cinématographique et télévisuelle québécoise, pour un coût de production total de 25,0 M\$

et un crédit d'impôt évalué à 5,5 M\$. En 2016-2017, il y a 9 productions en animation, dont le coût de production atteint 41,9 M\$ et le crédit d'impôt estimé s'élève à 4,5 M\$. L'apport de plusieurs coproductions minoritaires en 2016-2017 vient gonfler le coût de production global de 40% à 50% comparativement aux deux dernières années. Le coût de production moyen atteint 4,7 M\$ (tableau 2.1.2).

2.1.6 Les coproductions

L'année 2016-2017 compte 27 coproductions, dont 8 majoritairement québécoises. La valeur globale de ces coproductions se chiffre à 144,6 M\$, dont 79,2 M\$ proviennent de l'apport des coproducteurs, ce qui représente 54,8% des coûts de production. La part du devis des coproductions sur l'ensemble des productions, qui était de 25,9% en 2012-2013, atteint 17,4% en 2016-2017. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2015-2016, où l'apport des coproductions représentait 14,4% des devis de production totaux (tableau 2.1.6).

On assiste à une diminution graduelle du nombre de coproductions en long métrage de fiction depuis 2013-2014, alors que 14 films étaient coproduits, dont 4 majoritairement québécois. Neuf longs métrages de fiction ont été coproduits en 2016-2017, dont quatre majoritairement québécois. Le coût de production moyen des coproductions s'élève à 10,1 M\$ en 2016-2017. C'est la première fois depuis 2012-2013 que cette moyenne dépasse le cap des 10 M\$. La part du devis des coproductions sur l'ensemble des productions de longs métrages de fiction est de 54,5% en 2016-2017.

Le nombre de coproductions en documentaire oscille entre 11 et 13 productions par année, sauf en 2013-2014 où, exceptionnellement, il y en a eu une vingtaine. La part du devis des coproductions sur l'ensemble des productions a atteint cette année-là 24,0%. Hormis en 2013-2014, cette part décroît graduellement entre 2012-2013 (13,9%) et 2016-2017 (11,2%). Le coût de production moyen s'élève à 1,3 M\$ en 2016-2017. Celui-ci fluctue au fil des ans, et oscille entre 1,2 M\$ (2014-2015) et 1,7 M\$ (2013-2014).

Tableau 2.1.6

Coproductions cinématographiques et télévisuelles, données générales selon le type de productions, Québec, 2012-2013 à 2016-2017

Catégorie	Unité	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Longs métrages						
Nombre total	n	10	14	13	12	9
Majoritairement québécois	n	4	4	8	x	4
Coût de production	\$	105 711 961	112 148 134	98 106 042	95 576 408	90 985 064
Apport des coproducteurs	\$	66 349 349	63 720 120	47 671 176	55 289 456	43 376 418
Coût de production moyen	\$	10 571 196	8 010 581	7 546 619	7 964 701	10 109 452
Part du devis des coproductions dans l'ensemble des productions	%	58,2	56,4	58,3	57,6	54,5
Courts et moyens métrages						
Nombre total	n	..	..	..	..	..
Majoritairement québécois	n	..	..	..	..	..
Coût de production	\$	..	..	..	..	..
Apport des coproducteurs	\$	..	..	..	..	..
Coût de production moyen	\$	..	..	..	..	..
Part du devis des coproductions dans l'ensemble des productions	%	..	..	..	..	..
Documentaires						
Nombre total	n	11	20	13	11	12
Majoritairement québécois	n	4	9	9	x	4
Coût de production	\$	15 697 060	33 082 245	16 216 506	16 870 907	16 022 016
Apport des coproducteurs	\$	8 996 916	17 053 659	8 047 332	10 691 740	9 182 571
Coût de production moyen	\$	1 427 005	1 654 112	1 247 424	1 533 719	1 335 168
Part du devis des coproductions dans l'ensemble des productions	%	13,9	24,0	13,3	12,6	11,2
Productions télévisuelles et animation						
Nombre total	n	9	x	x	x	6
Majoritairement québécoises	n	2	x	x	x	x
Coût de production	\$	69 800 952	x	x	x	37 556 159
Apport des coproducteurs	\$	58 397 988	7 125 339	4 950 599	3 520 047	26 599 317
Coût de production moyen	\$	7 755 661	x	x	x	6 259 360
Part du devis des coproductions dans l'ensemble des productions	%	16,4	x	x	x	7,2
Nombre total	n	30	38	29	26	27
Majoritairement québécoise	n	10	x	17	x	8
Coût de production	\$	191 209 973	159 860 826	124 327 064	118 201 003	144 563 239
Apport des coproducteurs	\$	133 744 253	87 899 118	60 669 107	69 501 243	79 158 306
Coût de production moyen	\$	6 373 666	4 206 864	4 287 140	4 546 192	5 354 194
Part du devis des coproductions dans l'ensemble des productions	%	25,9	21,8	15,8	14,4	17,4

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.7

Productions cinématographiques et télévisuelles, structure de financement selon le type de productions, Québec, 2016-2017

	Longs métrages		Courts et moyens métrages		Documentaires		Productions télévisuelles		Animation	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
A. Investissement	89 077 536	72,2	1 171 440	55,1	31 145 085	23,2	120 258 543	25,3	8 939 777	43,8
B. Montants différés	699 553	0,6	535 043	25,1	74 152	0,1	488 216	0,1	–	–
C. Autres apports	9 895 373	8,0	421 057	19,8	43 980 070	32,7	118 068 473	24,8	5 831 321	28,5
D. Préventes	23 763 754	19,2	600	–	59 076 219	44,0	236 693 429	49,8	5 649 029	27,7
Part nationale (A-D)	123 436 216	100,0	2 128 140	100,0	134 275 526	100,0	475 508 661	100,0	20 420 127	100,0
E. Coproducteurs	43 376 418	...	–	...	9 283 220	...	5 107 746	...	21 491 571	...
Financement total	166 812 634	...	2 128 140	...	143 558 746	...	480 616 407	...	41 911 698	...
Surfinancement	3 752	...	–918	...	–1 138 275	...	–1 308 546	...	–10 433	...
Coût de production total	166 816 386	...	2 127 222	...	142 420 471	...	479 307 861	...	41 901 265	...

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.1.7 Le soutien public

En 2016-2017, le soutien public totalise 308,9 M\$ et compte pour 37,0% du financement total, qui s'élève à 835,0 M\$. Les investissements publics directs représentent 22,3% et les investissements publics indirects, 77,7% des investissements publics. Il est à noter que la contribution du Fonds des médias du Canada est répartie maintenant selon sa part publique et privée, ce qui a pour conséquence de donner un portrait plus juste du soutien public (tableau 2.1.8).

Le soutien public varie selon les catégories de production. Il représente :

- 50,3% du financement total des longs métrages de fiction ;
- 66,0% du financement total des courts et moyens métrages de fiction ;
- 35,0% du financement total des documentaires ;
- 33,9% du financement total des productions télévisuelles ;
- 25,0% du financement total des productions en animation.

Le soutien public décrit ici ne tient compte que des investissements qui font partie du montage financier des films.

- *L'investissement public direct* est constitué des sources suivantes : soutien de la SODEC, de Téléfilm Canada (y compris le mini-traité) et de l'Office national du film (ONF). Cet investissement représente 8,2% du financement total en 2016-2017.
- *Le financement public indirect* est composé des sources suivantes : le crédit d'impôt du Québec, le crédit d'impôt du Canada, le Fonds des médias du Canada (part publique de 36,33%), les commandites publiques et les autres apports publics. Ce financement représente 28,8% du financement total en 2016-2017.

Le soutien public direct pour le documentaire (2,2%), l'animation (7,2%) et les productions télévisuelles (1,6%) est beaucoup moins élevé que pour les longs métrages (32,4%) et les courts et moyens métrages (35,2%) de fiction.

Le financement public indirect représente une part plus importante du financement public dans le cas des documentaires, avec une part de 32,8%, des productions

télévisuelles, avec une part de 32,3%, et des courts et moyens métrages, avec une part de 30,8%. La part du financement public indirect des productions de longs métrages de fiction est de 17,9% et celle des productions d'animation, de 17,8%.

Tableau 2.1.8

Productions cinématographiques et télévisuelles, financement public selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017

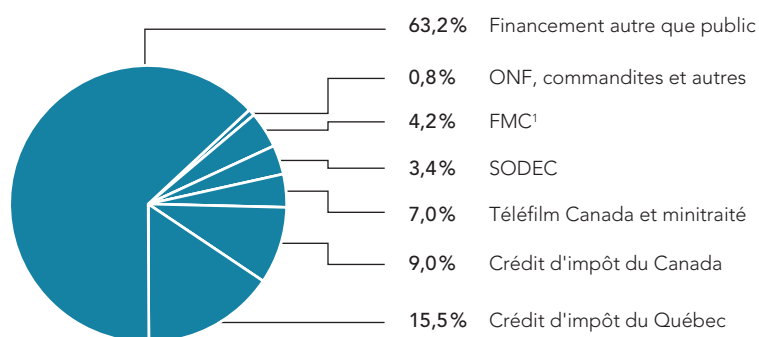
	Unité	Moyenne 10 ans	Moyenne 5 ans	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Longs métrages						
Nombre	n	40	40	44	37	36
Coût de production	\$	176 226 216	176 255 701	168 078 815	165 913 072	166 816 386
Financement public total	%	47,0	46,5	46,5	49,2	50,3
Investissements publics directs ¹	%	25,7	29,0	26,7	32,4	32,4
Financement public indirect ²	%	16,8	17,6	19,8	16,8	17,9
Courts et moyens métrages						
Nombre	n	14	17	18	17	12
Coût de production	\$	2 608 668	2 903 531	3 118 910	2 653 800	2 127 222
Financement public total	%	64,1	67,7	66,3	72,2	66,0
Investissements publics directs ¹	%	32,5	34,2	31,0	33,8	35,2
Financement public indirect ²	%	31,5	33,5	35,2	38,4	30,8
Documentaires						
Nombre	n	181	192	200	203	230
Coût de production	\$	126 111 235	129 740 990	122 116 964	133 885 255	142 420 471
Financement public total	%	36,0	34,7	39,7	33,1	35,0
Investissements publics directs ¹	%	5,6	2,9	5,4	2,1	2,2
Financement public indirect ²	%	30,4	31,7	34,2	31,0	32,8
Productions télévisuelles						
Nombre	n	239	244	274	267	263
Coût de production	\$	440 007 319	449 044 121	471 815 520	495 521 948	479 307 861
Financement public total	%	33,4	32,8	34,5	33,3	33,9
Investissements publics directs ¹	%	2,6	1,1	2,2	1,7	1,6
Financement public indirect ²	%	30,8	31,7	32,3	31,7	32,3
Animation						
Nombre	n	8	7	7	10	9
Coût de production	\$	27 381 275	24 196 620	20 757 559	25 043 787	41 901 265
Financement public total	%	26,4	36,3	56,0	37,7	25,0
Investissements publics directs ¹	%	4,6	8,0	13,4	0,9	7,2
Financement public indirect ²	%	21,7	28,4	42,6	36,8	17,8
Total						
Nombre	n	482	500	543	534	550
Coût de production	\$	772 334 714	782 140 963	785 887 769	823 017 861	832 573 205
Financement public total	%	36,8	36,3	38,6	36,7	37,0
Investissements publics directs ¹	%	9,6	8,0	8,3	8,0	8,2
Financement public indirect ²	%	27,2	28,4	30,2	28,8	28,8

1. Investissements publics directs : SODEC, Téléfilm Canada, minitraité et ONF.

2. Financement public indirect : crédit d'impôt du Québec, crédit d'impôt du Canada, Fonds des médias du Canada (part publique 2014-2015 : 36,91 % ; 2015-2016 : 35,36 % ; 2016-2017 : 36,33 %), commandites publiques, autres apports publics.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.1.8

Financement de la production cinématographique et télévisuelle, Québec, 2016-2017

1. Le Fonds des médias du Canada est alimenté en partie par les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et par le gouvernement fédéral. En 2016-2017, la contribution de ce dernier équivaut à 36,33% du Fonds.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.9

Productions cinématographiques et télévisuelles, répartition du financement public selon le type de productions, Québec, 2016-2017

Catégorie	\$	%
Longs métrages	83 939 605	27,2
Courts et moyens métrages	1 404 750	0,4
Documentaires	50 286 702	16,3
Productions télévisuelles	162 819 530	52,7
Animation	10 486 051	3,4
Total	308 936 638	100,0

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.10

Productions cinématographiques et télévisuelles, financement fédéral¹ et provincial² selon le type de productions, Québec, 2014-2015 à 2016-2017

Catégorie	2014-2015		2015-2016		2016-2017	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	n					
Longs métrages	31 391 748	46 645 828	36 527 809	44 461 379	36 133 160	46 246 496
Courts et moyens métrages	44 821	1 541 706	40 867	1 301 469	17 032	1 047 222
Documentaires	21 364 551	25 450 362	21 301 284	22 037 605	23 385 952	24 876 144
Productions télévisuelles	77 960 208	85 839 959	82 236 807	82 448 664	79 201 344	80 104 046
Animation	3 682 856	5 008 973	3 792 874	5 548 071	4 381 084	5 953 304
Total³	134 444 184	164 486 828	143 899 642	155 797 188	143 118 572	158 227 212

1. Financement fédéral : Téléfilm Canada, minitraité, ONF, Fonds des médias du Canada (part publique) et crédit d'impôt du Canada.

2. Financement provincial : SODEC et crédit d'impôt du Québec.

3. Certaines contributions publiques, qui sont parfois fédérales et parfois provinciales (commandites publiques et autres apports publics), n'ont pas été comptabilisées.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.1.8 La langue

Vu le caractère confidentiel de certaines données, les catégories « animation », « court et moyen métrage », « long métrage de fiction » et « productions télévisuelles » ont été exclues de l'analyse. Les productions tournées dans une langue autre que le français ont été regroupées en une seule catégorie. De plus, afin de dresser un portrait représentatif de la langue de tournage de la production cinématographique et télévisuelle québécoise, les données sur les coproductions minoritaires ont été retirées de cette section.

Dans l'ensemble, des 514 productions entièrement québécoises ou majoritairement québécoises ayant obtenu un crédit d'impôt en 2016-2017, 476 ont été tournées en français. Celles-ci ont été produites avec un coût de production moyen de 1,3 M\$. Un total de 38 productions ont été tournées dans une langue autre que le français, avec un coût de production moyen de 2,6 M\$.

Les documentaires de langue anglaise sont réalisés avec des devis de production supérieurs à ceux des documentaires de langue française, avec un coût de production moyen de 911,7 k\$ pour un documentaire de langue anglaise et de 550,5 k\$ pour un documentaire de langue française. La grande majorité des documentaires sont de langue française, avec 198 productions sur 222 (tableau 2.1.11).

Tableau 2.1.11

Productions cinématographiques et télévisuelles¹ selon la langue², Québec, 2014-2015 à 2016-2017

Catégorie	2014-2015			2015-2016			2016-2017		
	Coût de production		Coût de production moyen	Coût de production		Coût de production moyen	Coût de production		Coût de production moyen
	n	\$		n	\$		n	\$	
Longs métrages									
Français	30	86 183 167	2 872 772	x	x	x	x	x	x
Autres langues ³	9	50 008 891	5 556 543	x	x	x	x	x	x
Documentaires									
Français	171	89 732 977	524 754	168	93 608 586	557 194	198	108 990 724	550 458
Autres langues ³	25	22 711 934	908 477	27	26 792 062	992 299	24	21 881 052	911 711
Productions télévisuelles									
Français	253	416 613 509	1 646 694	x	x	x	x	x	x
Autres langues ³	19	48 901 011	2 573 737	x	x	x	x	x	x
Total									
Français	454	592 529 653	5 044 220	441	604 395 483	1 370 511	476	631 632 085	1 326 958
Autres langues ³	53	121 621 836	9 038 758	48	101 619 288	2 117 069	38	97 879 951	2 575 788

1. Inclut les productions entièrement québécoises et les coproductions majoritairement québécoises.

2. Les courts et les moyens métrages, ainsi que les films d'animation, sont exclus.

3. La catégorie « Autres langues » comprend toutes les productions qui ont été tournées dans une autre langue que le français et toutes les productions multilingues. Les productions multilingues peuvent contenir des productions qui sont tournées en français ou en anglais.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.12

Structure de financement¹ des productions cinématographiques et télévisuelles selon le type de productions, Québec, 2016-2017

	Longs métrages		Courts et moyens métrages		Documentaires		Productions télévisuelles		Animation	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Nombre de productions (n)	36		12		230		263		9	
A. Investissements	89 077 536	72,2	1 171 440	55,1	31 145 085	23,2	120 258 543	25,3	8 939 777	43,8
SODEC	24 008 147	26,9	750 000	64,0	2 144 050	6,9	225 000	0,2	1 495 000	16,7
Téléfilm Canada	30 012 456	33,7	—	—	360 000	1,2	452 500	0,4	1 320 000	14,8
Fonds des médias du Canada (part publique)	—	—	—	—	446 991	1,4	7 160 596	5,9	90 825	1,0
Fonds des médias du Canada (part privée)	—	—	—	—	783 373	2,5	12 549 274	10,4	159 175	1,8
Ministère	70 000	0,1	—	—	—	—	—	—	120 000	1,3
ONF	—26 147	...	—	—	160 532	0,5	—	—	—	—
Investissements du producteur	7 764 050	8,7	124 218	10,6	3 192 754	12,2	17 313 032	14,4	546 473	6,1
Crédit d'impôt du Québec	22 238 349	25,0	297 222	25,4	22 732 094	73,0	79 879 046	66,4	4 458 304	49,9
Télédiffuseurs français	473 701	0,5	—	—	—	—	702 269	0,6	—	—
Télédiffuseurs anglais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Distributeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Apports nets d'investisseurs privés (abris fiscaux)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres investissements (fonds privés)	3 563 240	4,0	—	—	1 325 291	4,3	1 872 000	1,6	750 000	8,4
Autres investissements	973 740	1,1	—	—	—	—	104 826	0,1	—	—
B. Sommes différées	699 553	0,6	535 043	25,1	74 152	0,1	488 216	0,1	—	—
Scénaristes, réalisateurs, comédiens, etc.	698 357	99,8	534 420	99,9	74 152	100,0	570 426	116,8	—	—
Maisons de service	1 196	0,2	623	0,1	—	—	—82 210	-16,8	—	—
C. Autres apports	9 895 373	8,0	421 057	19,8	43 980 070	32,7	118 068 473	24,8	5 831 321	28,5
Crédit d'impôt du Canada	6 076 851	61,4	17 032	4,0	14 686 130	33,4	52 549 608	44,5	1 918 481	32,9
Fonds des médias du Canada (part publique)	—	—	—	—	7 732 299	17,6	19 038 640	16,1	931 778	16,0
Fonds des médias du Canada (part privée)	—	—	—	—	13 551 210	30,8	33 366 095	28,3	1 632 983	28,0
Commandites privées	710 003	7,2	18 326	4,4	819 291	1,9	5 296 668	4,5	—	—
Commandites publiques	1 500	—	—	—	115 600	0,3	968 250	0,8	—	—
Prêts	1 162 922	11,8	—	—	—	—	500 000	0,4	—	—
Services de télédiffuseurs	—	—	—	—	—	—	2 000	—	—	—
Apports maisons de service	20 000	0,2	21 681	5,1	23 462	—	14 399	—	109 160	1,9
Apports fonds privés	—	—	—	—	2 010 743	4,6	1 076 125	0,9	100 000	1,7
Autres apports privés	1 527 070	15,4	23 522	5,6	3 132 329	7,1	2 710 798	2,3	987 256	16,9
Autres apports publics	397 027	4,0	340 496	80,9	1 909 006	4,3	2 545 890	2,2	151 663	2,6
D. Préventes	23 763 754	19,2	600	—	59 076 219	44,0	236 693 429	49,8	5 649 029	27,7
Télédiffuseurs français	125 000	0,5	—	—	43 986 836	74,5	212 343 481	89,7	3 386 529	60,0
Télédiffuseurs anglais	50 000	0,2	—	—	7 373 117	12,5	17 790 447	7,5	1 480 800	26,2
Télédiffuseurs autres langues	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télédiffuseurs hors Québec	—	—	—	—	4 923 957	8,3	—	—	—	—
Distributeurs	23 532 091	99,0	600	100,0	2 787 309	4,7	6 059 501	2,6	262 500	4,6
Distributeurs étrangers	—	—	—	—	—	—	500 000	0,2	—	—
Exportateurs	56 663	0,3	—	—	5 000	—	—	—	519 200	9,2
Part nationale (A-D)	123 436 216	100,0	2 128 140	100,0	134 275 526	100,0	475 508 661	100,0	20 420 127	100,0
E. Coproducteurs	43 376 418	...	—	...	9 283 220	...	5 107 746	...	21 491 571	...
Coproducteurs	43 376 418	...	—	...	9 283 220	...	5 107 746	...	21 491 571	...
Financement total	166 812 634	...	2 128 140	...	143 558 746	...	480 616 407	...	41 911 698	...
Surfinancement	3 752	...	—918	...	—1 138 275	...	—1 308 546	...	—10 433	...
Coût de production total	166 816 386	...	2 127 222	...	142 420 471	...	479 307 861	...	41 901 265	...
Coût de production moyen	4 633 789	...	177 269	...	619 219	...	1 822 463	...	4 655 696	...
Crédit d'impôt du Québec	22 238 349	...	297 222	...	22 732 094	...	79 879 046	...	4 458 304	...
Taux effectif du crédit d'impôt	18,0	...	14,0	...	16,9	...	16,8	...	21,8	...

1. À l'exception des productions non admissibles au Programme québécois de crédit d'impôt.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.1.13

Structure de financement¹ des productions cinématographiques et télévisuelles entièrement québécoises et coproductions, Québec, 2016-2017

	Québécoises		Coproductions		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Nombre de productions (n)	523		27		550	
A. Investissements	220 389 925	31,9	30 202 456	46,1	250 592 381	33,2
SODEC	23 653 197	10,7	4 969 000	16,5	28 622 197	11,4
Téléfilm Canada	23 605 436	10,7	8 539 520	28,3	32 144 956	12,8
Fonds des médias du Canada (part publique)	7 551 161	3,4	147 251	0,5	7 698 412	3,1
Fonds des médias du Canada (part privée)	13 233 759	6,0	258 063	0,9	13 491 822	5,4
Minitraité	–	–	190 000	0,6	190 000	0,1
ONF	134 385	0,1	–	–	134 385	0,1
Investissements du producteur	24 814 577	11,3	4 125 950	13,7	28 940 527	11,6
Crédit d'impôt du Québec	119 506 083	54,2	10 098 932	33,4	129 605 015	51,7
Télédiffuseurs français	1 075 970	0,5	100 000	0,3	1 075 970	0,4
Télédiffuseurs anglais	–	–	–	–	–	–
Distributeurs	–	–	–	–	–	–
Apports nets d'investisseurs privés (abris fiscaux)	–	–	–	–	–	–
Autres investissements (fonds privés)	6 560 531	3,0	950 000	3,1	7 510 531	3,0
Autres investissements	254 826	0,1	823 740	2,7	1 078 566	0,4
B. Sommes différées	1 796 964	0,3	–	–	1 796 964	0,2
Scénaristes, réalisateurs, comédiens, etc.	1 877 355	104,5	–	–	1 877 355	104,5
Maisons de service	–80 391	–4,5	–	–	–80 391	–4,5
C. Autres apports	164 275 207	23,8	13 921 088	21,3	178 196 295	23,6
Crédit d'impôt du Canada	69 704 773	42,4	5 543 330	39,8	75 248 103	42,2
Fonds des médias du Canada (part publique)	26 678 034	16,2	1 024 683	7,4	27 702 717	15,6
Fonds des médias du Canada (part privée)	46 754 483	28,5	1 795 805	12,9	48 550 288	27,2
Commandites privées	6 844 288	4,2	–	–	6 844 288	3,8
Commandites publiques	1 085 350	0,7	–	–	1 085 350	0,6
Prêts	500 000	0,3	1 162 922	8,4	1 662 922	0,9
Services de télédiffuseurs	2 000	–	–	–	2 000	–
Apports maisons de service	188 702	0,1	–	–	188 702	0,1
Apports fonds privés	3 005 118	1,8	181 750	1,3	3 186 868	1,8
Autres apports privés	4 384 377	2,7	3 996 598	28,7	8 380 975	4,7
Autres apports publics	5 128 082	3,1	216 000	1,5	5 344 082	3,0
D. Préventes	303 834 069	44,0	21 348 962	32,6	325 183 031	43,0
Télédiffuseurs français	256 985 629	84,6	2 856 217	13,4	259 841 846	79,9
Télédiffuseurs anglais	25 710 723	8,4	983 641	4,6	26 694 364	8,2
Télédiffuseurs autres langues	–	–	–	–	–	–
Télédiffuseurs hors Québec	4 923 957	1,6	–	–	4 923 957	1,5
Distributeurs	15 189 560	5,0	17 452 441	81,7	32 642 001	10,0
Distributeurs étrangers	500 000	0,2	–	–	500 000	0,2
Exportateurs	524 200	0,2	56 663	0,3	580 863	0,2
Part nationale (A-D)	690 296 164	100,0	65 472 506	100,0	755 768 670	100,0
E. Coproducteurs	100 649	...	79 158 306	...	79 258 955	...
Coproducteurs	100 649	...	79 158 306	...	79 258 955	...
Financement total	690 396 813	...	144 630 812	...	835 027 625	...
Surfinancement	–2 386 847	...	–67 573	...	–2 454 420	...
Coût de production total	688 009 966	...	144 563 239	...	832 573 205	...
Coût de production moyen	1 315 507	...	5 354 194	...	1 513 769	...
Crédit d'impôt du Québec	119 506 083	...	10 098 932	...	129 605 015	...
Taux effectif du crédit d'impôt	17,4	...	7,0	...	15,6	...

1. À l'exception des productions non admissibles au Programme québécois de crédit d'impôt.
Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.2 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE DOUBLAGE DE FILMS

Le crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films a été annoncé dans un bulletin d'information du ministère des Finances, en 1997. Ce crédit vise exclusivement les activités de doublage réalisées au Québec, que celles-ci soient destinées au marché des salles, de la télévision ou de la vente au détail. Alors qu'il était maintenu à 35,0% depuis un peu plus de 4 ans, le taux applicable aux dépenses admissibles pour le crédit d'impôt a été abaissé à 28% pour les productions complétées après le 31 août 2014, puis majoré à nouveau à 35% pour les doublages complétés après le 26 mars 2015. Le plafond des dépenses est maintenu à 45% de la valeur du contrat de doublage depuis le 1^{er} avril 2010. Rappelons que la SODEC, gestionnaire de cette mesure fiscale, a rendu ses premières décisions en 1999-2000.

Le volume des dossiers traités pendant une année financière rend compte d'activités de doublage qui ont eu lieu au cours de différentes années civiles. La compilation annuelle des dépenses affectées au doublage est donc largement tributaire de la date de dépôt des demandes de crédit d'impôt, qui est en lien avec l'année financière des entreprises, et non de la

date de production des doublages en soi. Une répartition des projets selon l'année de production (plutôt que celle du traitement de la demande de crédit) permet d'obtenir un portrait chronologique de la valeur des services de doublage rendus. Afin d'obtenir une idée plus précise des activités de l'industrie, le présent chapitre expose donc d'abord les données de gestion du crédit d'impôt (selon l'année de traitement des demandes) et ensuite, les résultats de production du doublage (selon l'année des doublages). Enfin,

indiquons que les résultats d'une année civile peuvent être rétroactivement modifiés et les plus récents, demeurer assez fragmentaires.

Au cours de l'année financière 2016-2017, la SODEC a certifié le doublage de 461 productions dont le crédit d'impôt total est estimé à près de 4,3 M\$ (tableau 2.2.1). La valeur annuelle globale des contrats de doublage s'élève à 28,5 M\$, dont 14,7 M\$ constituent des dépenses de main-d'œuvre admissibles

	Taux	Plafond des dépenses admissibles
Du 19 décembre 1997 au 31 août 2003	33,1/3 %	40,5 %
Du 1 ^{er} septembre 2003 au 19 mars 2009	29,17 %	40,5 %
Du 20 mars 2009 au 31 mars 2010	30,0 %	40,5 %
Du 1 ^{er} avril 2010 au 31 août 2014	35,0 %	45,0 %
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 26 mars 2015	28,0 %	45,0 %
À compter du 27 mars 2015	35,0 %	45,0 %

Tableau 2.2.1

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année financière de la SODEC, Québec, 2007-2008 à 2016-2017

Année financière	Projets autorisés	Contrats de doublage	Plafond des dépenses admissibles	Dépenses admissibles	Crédit impôt attribué
	n			\$	
2007-2008	307	17 762 697	7 193 892	8 613 100	2 020 852
2008-2009	315	18 548 965	7 512 327	9 303 967	2 127 155
2009-2010	440	26 481 863	10 725 155	12 709 572	3 095 067
2010-2011	282	19 717 781	8 843 716	10 246 795	2 948 894
2011-2012	259	18 162 378	8 173 070	9 394 989	2 763 446
2012-2013	290	17 217 557	7 747 900	9 153 408	2 644 660
2013-2014	357	20 417 793	9 188 007	10 825 673	3 106 764
2014-2015	469	27 880 865	12 546 389	15 250 656	4 247 691
2015-2016	485	26 717 795	12 023 008	14 223 122	3 690 675
2016-2017	461	28 473 138	12 812 912	14 714 391	4 294 600
Total	3 665	221 380 832	96 766 376	114 435 673	30 939 804

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, données au 31 mars 2017.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

au crédit d'impôt. Les dépenses admissibles se répartissent comme suit : 8,0 M\$ sont alloués à la rémunération des comédiens (54,2%) et 6,7 M\$, à la prestation des autres services de doublage (45,8%). En 2015-2016, 485 doublages étaient certifiés pour une valeur des contrats qui atteignait 26,7 M\$ et un crédit d'impôt estimé à 3,7 M\$. La majorité des productions dont les travaux de doublage ont été exécutés après le 31 août 2014 et avant le 27 mars 2015 ont été traitées au cours de l'année financière 2015-2016, ce qui se reflète sur la valeur du crédit d'impôt estimé, dont le taux à cette période correspondait à 28 % au lieu de 35 %. Il est aussi à noter que dans le cas des séries documentaires ou des magazines, une partie des épisodes fait parfois l'objet d'un dépôt, selon la fin de l'exercice financier du doubleur. La modification du taux de crédit d'impôt a peut-être influencé le

nombre d'épisodes des séries complétées au 31 août 2014. La catégorisation étant basée sur le nombre d'épisodes, une série peut être subdivisée en deux séries ou en une minisérie et une série (tableau 2.2.2).

2.2.1 Le format et le premier marché auquel les productions sont destinées

Le nombre de moins en moins significatif de productions destinées à la vente au détail nous contraint, depuis 2006-2007, à regrouper ce marché avec celui de la télévision dans une catégorie intitulée « Télévision et vente au détail ». Nous ne pouvons plus produire de statistiques détaillées sur le marché de la vente au détail sans transgresser les règles de confidentialité. Ainsi, en 2016-2017, les doublages se répartissent entre 105 productions destinées au marché des salles,

dont la valeur des contrats s'élève à 5,6 M\$ et le crédit d'impôt à 0,8 M\$, et 356 productions destinées au marché de la télévision et de la vente au détail, dont les contrats totalisent près de 22,8 M\$ pour des crédits d'impôt estimés à 3,5 M\$. Les doublages du marché télévisuel sont composés de 77 œuvres uniques, 51 miniséries (de 2 à 6 épisodes) et de 228 séries (7 épisodes et plus).

2.2.2 Répartition selon l'année de doublage

L'ensemble des dossiers certifiés en 2016-2017 se répartit comme suit : 5 productions doublées en 2012, 28 en 2013, 30 en 2014, 280 en 2015 et 118 en 2016. Au total, il y a eu 390 doublages au cours de l'année civile 2013, 441 en 2014 et 428 en 2015. On observe une intensification des activités de doublage au cours des années 2014 et 2015 (tableau 2.2.3).

Tableau 2.2.2

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon la valeur des contrats, les dépenses admissibles, le crédit d'impôt et le premier marché, Québec, 2016-2017

	Salles ²		Télévision et vente au détail ³						Total	
	\$	%	Œuvres uniques		Miniséries		Séries		\$	%
			\$	%	\$	%	\$	%		
Valeur totale des contrats de doublage	5 626 023	...	1 828 835	...	1 697 347	...	19 320 933	...	28 473 138	...
Total des dépenses admissibles	2 880 841	51,2	932 879	51,0	886 315	52,2	10 014 356	51,8	14 714 391	51,7
Prestations des comédiens	1 591 712	55,3	451 022	48,3	475 279	53,6	5 456 862	54,5	7 974 875	54,2
Adaptation	554 029	19,2	222 597	23,9	244 109	27,6	2 451 486	24,5	3 472 221	23,6
Détection	240 664	8,4	83 838	9,0	28 162	3,2	400 048	4,0	752 712	5,1
Calligraphie, grille, saisie de texte, production de titres, production de titres vidéo, audition et transfert optique	44 296	1,5	43 398	4,6	39 438	4,4	576 614	5,7	703 746	4,8
Direction de plateau	450 140	15,6	132 024	14,2	99 327	11,2	1 129 346	11,3	1 810 837	12,3
Plafond des dépenses admissibles	2 531 711	45,0	822 976	45,0	763 806	45,0	8 694 419	45,0	12 812 912	45,0
Montant du crédit d'impôt estimé	811 959	14,4	266 457	14,6	255 039	15,0	2 961 145	15,3	4 294 600	15,1
Nombre de productions doublées	105	...	77	...	51	...	228	...	461	...

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Inclut trois productions en format géant.

3. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006-2007.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

La répartition selon le marché montre une nette progression du volume des doublages de séries télévisuelles. Ceux-ci sont passés de 87 en 2007 à 189 en 2015. Toutefois, la valeur moyenne des contrats tend à diminuer. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) pour les années 2007 à 2015 en fait foi : il est de 10,2 % pour le nombre de séries doublées et de -3,2 % pour la valeur des contrats.

Les miniséries affichent un taux de croissance annuel moyen de 4,5 % quant au volume de doublages réalisés et de 6,5 % pour la valeur des contrats. Les catégories « œuvres uniques pour la télévision » et « vente au détail » ainsi que les doublages destinés au marché des salles affichent des taux de croissance annuels moyens négatifs, tant pour le volume que pour la valeur des contrats, avec un TCAM du volume des œuvres uniques de -4,9 % et de la valeur des contrats de -2,2 % et un TCAM du volume des doublages destinés aux salles de -2,3 % et de la valeur des contrats de -1,6 %. Pris globalement, le volume du marché de la télévision et de

Tableau 2.2.3

Répartition des productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon l'année de doublage et l'année financière de la certification, Québec, 2007-2016²

Année financière	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	n										
2007-2008	267	5	–	–	–	–	–	–	–	–	307 ³
2008-2009	81	234	–	–	–	–	–	–	–	–	315
2009-2010	4	160	274	2	–	–	–	–	–	–	440
2010-2011	2	2	81	197	–	–	–	–	–	–	282
2011-2012	–	–	5	139	115	–	–	–	–	–	259
2012-2013	–	–	4	18	216	52	–	–	–	–	290
2013-2014	–	–	–	–	29	270	58	–	–	–	357
2014-2015	–	–	–	–	6	33	281	149	–	–	469
2015-2016	–	–	–	–	20	32	23	262	148	–	485
2016-2017	–	–	–	–	–	5	28	30	280	118	461
Total	370⁴	401	364	356	386	392	390	441	428	118	3 630

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

2. Données disponibles au 31 mars 2017.

3. 35 productions cinématographiques ou télévisuelles ayant reçu leur certification en 2007-2008 ont été doublées avant 2007.

4. 26 productions cinématographiques et télévisuelles doublées en 2007 ont obtenu leur certification avant 2007-2008.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

la vente au détail affiche un taux de croissance annuel moyen de 3,8 % et celui de la valeur moyenne des contrats, un taux de 1,1 % pour les années 2007 à 2015. Tous marchés confondus, le TCAM du

volume des doublages réalisés ainsi que celui de la valeur moyenne des contrats, bien que positifs, demeurent faibles avec des taux respectifs de 1,8 % et de 0,6 %.

Tableau 2.2.4

Nombre et valeur moyenne des contrats de doublage selon le premier marché des productions¹ cinématographiques et télévisuelles et l'année de doublage, Québec, 2007-2016²

Année de doublage	Salles ³		Télévision et vente au détail ⁴						Total			
			Œuvres uniques		Miniséries (de 2 à 6 épisodes)		Séries (7 épisodes et plus)		Total			
	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$	n	\$
2007	134	62 654	111	27 528	38	23 124	87	107 679	236	56 366	370	58 643
2008	124	60 083	124	28 619	26	29 285	127	93 225	277	58 302	401	58 853
2009	111	67 970	122	33 491	22	30 772	109	97 333	253	60 760	364	62 958
2010	108	65 656	107	29 802	26	31 601	115	109 009	248	66 720	356	66 397
2011	134	61 664	89	25 255	32	29 987	131	106 548	252	68 115	386	65 876
2012 ^r	107	57 592	118	20 731	28	33 263	139	90 344	285	55 914	392	56 372
2013 ^r	103	60 131	77	20 354	48	30 362	162	93 901	287	63 542	390	62 641
2014 ^r	101	56 742	84	20 384	86	33 260	170	81 111	340	54 005	441	54 631
2015 ^r	111	55 005	74	23 132	54	38 391	189	83 099	317	61 485	428	59 804
2016 (données partielles)	27	54 202	15	35 715	11	36 121	65	76 591	91	64 961	118	62 499
Total	1 060	60 755	921	26 167	371	31 854	1 294	93 163	2 586	60 507	3 646	60 579
	%											
TCAM ⁵ 2007-2015	-2,3	-1,6	-4,9	-2,2	4,5	6,5	10,2	-3,2	3,8	1,1	1,8	0,2

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Données disponibles au 31 mars 2017.

3. Comprend 14 productions en format géant.

4. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006.

5. Taux de croissance annuel moyen.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.2.3 Les dépenses de doublage

Pour l'ensemble des marchés, on observe que, malgré un volume plus important de contrats de doublage en 2014 (n=441) qu'en 2013 (n=390) et 2015 (n=428), la valeur des contrats de 2014 a été inférieure de 1,4 % à celle de 2013 et de 5,9 % à celle de 2015. En 2015, les contrats de doublage ont totalisé 25,6 M\$, montant similaire à celui de l'année 2011 où les maisons de doublage avaient obtenu des contrats atteignant 25,4 M\$. Or, la moyenne des contrats en 2011 était de 65 876\$ comparativement à 59 804\$ en 2015. Les services où l'on observe moins de frais facturés en 2015 qu'en 2011 sont la prestation des comédiens (7,1 M\$ en 2015; 7,7 M\$ en 2011), la détection

(0,8 M\$ en 2015; 0,9 M\$ en 2011) et la direction de plateau (1,7 M\$ en 2015; 1,8 M\$ en 2011), malgré un nombre plus élevé de contrats (428 en 2015 contre 386 en 2011). Le crédit d'impôt atteint 3,9 M\$ en 2011 et représente 15,2 % de la valeur des contrats de doublage. Il est estimé à 3,7 M\$ en 2015 et représente 14,5 % de la valeur des contrats (tableau 2.2.5).

Le marché de la salle de cinéma

En 2015, la valeur des contrats de doublage pour le marché des salles affiche son niveau le plus bas depuis 5 ans avec un total de 6,1 M\$ et une moyenne de 55 005\$. Alors qu'elle était de 60,2 % en 2011, la part relative de la prestation

des comédiens sur le total des dépenses admissibles n'est que de 56,0 % en 2015. La part relative des services facturés pour la direction de plateau a aussi connu une diminution, passant de 16,1 % en 2011 à 15,3 % en 2015. L'adaptation et la détection sont les seuls services qui ont connu une croissance de leur part relative sur l'ensemble des dépenses admissibles, avec des résultats qui se situent à 18,9 % en 2015 contre 14,6 % en 2011 pour l'adaptation et à 8,4 % en 2015 contre 7,5 % en 2011 pour la détection. Le crédit d'impôt s'élève à 1,2 M\$ en 2011 et représente 14,8 % de la valeur totale des contrats, tandis qu'en 2015, le crédit d'impôt est estimé à 0,8 M\$ et représente 13,8 % de la valeur des contrats (tableau 2.2.6).

Tableau 2.2.5

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions cinématographiques et télévisuelles^{1,2} selon l'année de doublage, Québec, 2011 à 2015

	2011		2012		2013		2014		2015	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Valeur totale des contrats de doublage	25 428 139	...	22 097 787	...	24 430 059	...	24 092 464	...	25 596 204	...
Coût moyen des contrats de doublage	65 876	...	56 372	...	62 641	...	54 631	...	59 804	...
Prestation des comédiens	7 745 832	58,4	6 913 245	58,7	8 031 362	59,5	7 581 360	58,7	7 101 045	53,6
Adaptation	2 421 515	18,2	2 520 134	21,4	2 891 941	21,5	2 805 110	21,7	3 002 829	22,7
Détection	945 853	7,1	698 083	5,9	677 958	5,0	664 176	5,1	771 532	5,8
Calligraphie, grille, saisie de texte, production de titres, production de titres vidéo, audition et transfert optique	330 482	2,5	275 689	2,3	303 232	2,2	358 746	2,8	683 503	5,2
Direction de plateau	1 825 290	13,8	1 379 935	11,7	1 591 207	11,8	1 515 896	11,7	1 677 477	12,7
Total des dépenses admissibles	13 268 972	100,0	11 787 086	100,0	13 495 700	100,1	12 925 288	100,0	13 236 386	100,0
Plafond des dépenses admissibles	11 442 663	45,0	9 944 004	45,0	10 993 526	45,0	10 841 609	45,0	11 518 292	45,0
Crédit d'impôt	3 867 268	15,2	3 363 219	15,2	3 751 474	15,4	3 422 349	14,2	3 719 267	14,5
Nombre de productions doublées	386	...	392	...	390	...	441	...	428	...

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend 13 productions en format géant.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.2.6

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions destinées au marché des salles^{1,2} selon l'année de doublage, Québec, 2011 à 2015

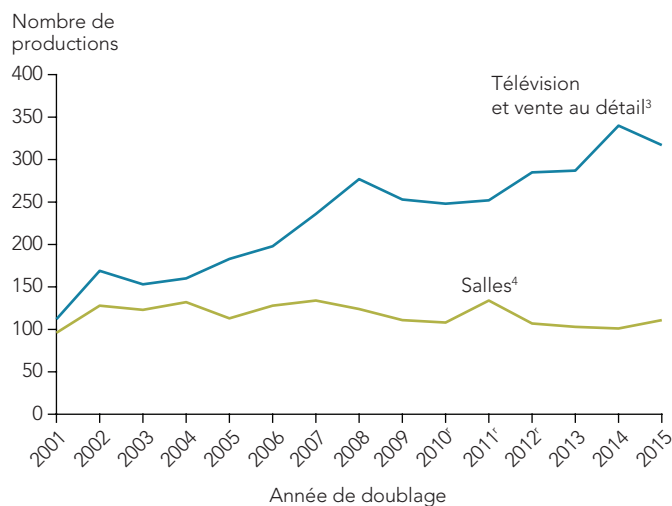
	2011		2012		2013		2014		2015	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Valeur totale des contrats de doublage	8 263 041	...	6 162 374	...	6 193 493	...	5 730 904	...	6 105 591	...
Coût moyen des contrats de doublage	61 664	...	57 592	...	60 131	...	56 742	...	55 005	...
Prestation des comédiens	2 537 955	60,2	1 797 209	57,8	2 021 915	60,0	1 782 999	58,4	1 693 593	56,0
Adaptation	617 369	14,6	553 273	17,8	575 215	17,1	538 141	17,7	570 977	18,9
Détection	315 232	7,5	248 204	8,0	222 693	6,6	217 493	7,1	252 898	8,4
Calligraphie, grille, saisie de texte, production de titres, production de titres vidéo, audition et transfert optique	68 686	1,6	46 407	1,5	60 534	1,8	56 483	1,9	43 356	1,4
Direction de plateau	676 883	16,1	462 481	14,9	487 972	14,5	455 581	14,9	462 614	15,3
Total des dépenses admissibles	4 216 125	100,0	3 107 574	100,0	3 368 329	100,0	3 050 697	100,1	3 023 438	100,0
Plafond des dépenses admissibles	3 718 368	45,0	2 773 068	45,0	2 787 072	45,0	2 578 907	45,0	2 747 516	45,0
Crédit d'impôt	1 222 529	14,8	886 546	14,4	909 359	14,7	782 955	13,7	842 101	13,8
Nombre de productions doublées	134	...	107	...	103	...	101	...	111	...

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend 13 productions en format géant.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

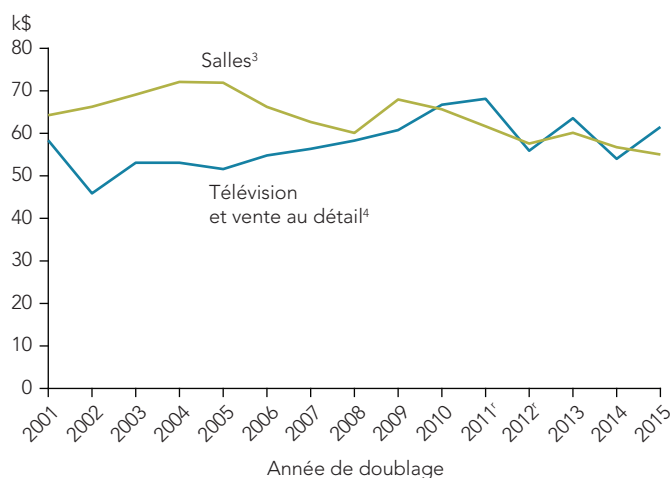
Figure 2.2.1

Nombre de productions doublées selon le premier marché des productions¹ cinématographiques et télévisuelles et l'année de doublage, Québec, 2001-2015²


1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.
2. Données disponibles au 31 mars 2017.
3. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006-2007.
4. Comprend huit productions en format géant.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.2.2

Valeur moyenne des contrats de doublage selon le premier marché des productions¹ cinématographiques et télévisuelles et l'année de doublage, Québec, 2001-2015²


1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.
2. Données disponibles au 31 mars 2017.
3. Comprend huit productions en format géant.
4. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006-2007.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Le marché télévisuel et la vente au détail

Différentes techniques sont utilisées pour doubler les productions destinées au marché télévisuel, comme le doublage synchro, la surimpression vocale et le sous-titrage. Le choix de la technique varie en fonction du genre de production à doubler : fiction, documentaire, magazine ou autre, et le coût à la minute diffère passablement d'une technique à l'autre.

À l'exception de 2012, la valeur totale des contrats de doublage pour le marché de la télévision et de la vente au détail affiche une croissance depuis 2011 (17,2 M\$ en 2011 ; 19,5 M\$ en 2015). Néanmoins, la moyenne de la valeur de ces contrats, bien que fluctuante, tend à baisser depuis cinq ans. En 2011, le coût moyen des contrats atteignait 68 115\$, alors qu'il s'élève à 61 485\$ en 2015. Bien que la part relative des services facturés pour la prestation des comédiens sur l'ensemble des dépenses admissibles se soit maintenue entre 57,5% et 59,3% de 2011 à 2014,

celle-ci n'atteint que 52,9% en 2015. Seule la part relative des services d'adaptation sur le total des dépenses admissibles est en constante progression. D'une valeur de 1,8 M\$ en services facturés et détenant une part relative de 19,9% sur le total des dépenses admissibles en 2011, les services d'adaptation atteignent 2,4 M\$ et présentent une part relative de 23,8% en 2015. Le crédit d'impôt s'élève à 2,6 M\$ en 2011 et représente 15,4% de la valeur totale des contrats, alors qu'en 2015, il est estimé à 2,9 M\$ et représente 14,8% de la valeur totale des contrats (tableau 2.2.7).

Tableau 2.2.7

Montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le doublage des productions destinées au marché de la télévision et de la vente au détail¹ selon l'année des travaux, Québec, 2011 à 2015

	2011		2012		2013		2014		2015	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Valeur totale des contrats de doublage	17 165 098	...	15 935 413	...	18 236 566	...	18 361 560	...	19 490 613	...
Coût moyen des contrats de doublage	68 115	...	55 914	...	63 542	...	54 005	...	61 485	...
Prestation des comédiens	5 207 877	57,5	5 116 036	58,9	6 009 447	59,3	5 798 361	58,7	5 407 452	52,9
Adaptation	1 804 146	19,9	1 966 861	22,7	2 317 726	22,9	2 266 969	23,0	2 431 852	23,8
Détection	630 621	7,0	449 879	5,2	455 265	4,5	446 683	4,5	518 634	5,1
Calligraphie, grille, saisie de texte, production de titres, production de titres vidéo, audition et transfert optique	261 796	2,9	229 282	2,6	242 698	2,4	302 263	3,1	640 147	6,3
Direction de plateau	1 148 407	12,7	917 454	10,6	1 103 235	10,9	1 060 315	10,7	1 214 863	11,9
Total des dépenses admissibles	9 052 847	100,0	8 679 512	100,0	10 128 371	100,0	9 874 591	100,0	10 212 948	100,0
Plafond des dépenses admissibles	7 724 295	45,0	7 170 936	45,0	8 206 454	45,0	8 262 702	45,0	8 770 776	45,0
Crédit d'impôt	2 644 739	15,4	2 476 673	15,5	2 842 115	15,6	2 639 394	14,4	2 877 166	14,8
Nombre de productions doublées	252	...	285	...	287	...	340	...	317	...

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

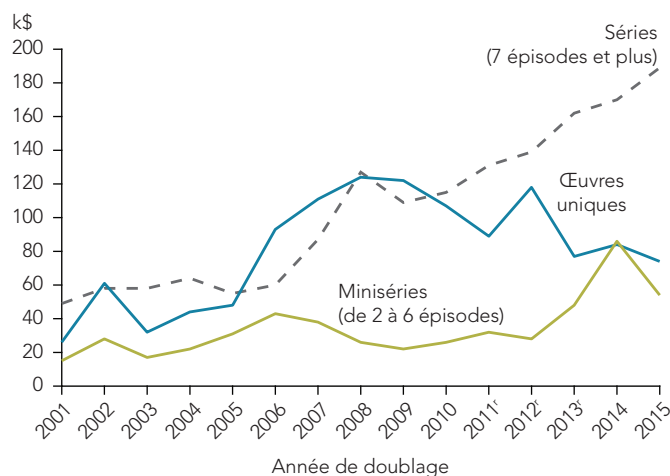
Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).



Avril et le monde truqué

Figure 2.2.3

Nombre de productions¹ télévisuelles² doublées selon le format et l'année de doublage, Québec, 2001-2015³



1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

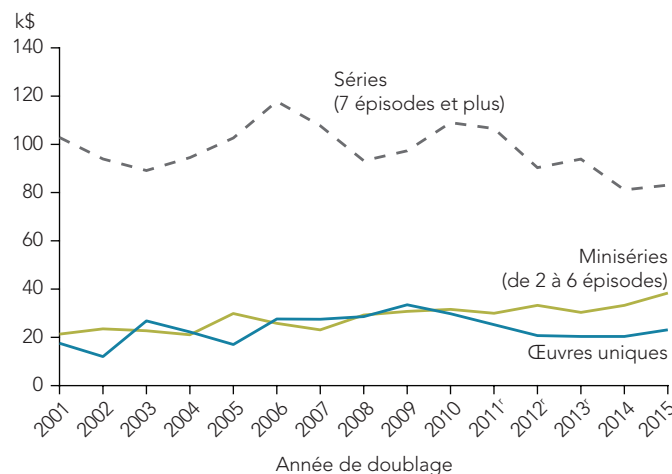
2. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006-2007.

3. Données disponibles au 31 mars 2017.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.2.4

Valeur moyenne des contrats de doublage des productions¹ télévisuelles² selon le format et l'année de doublage, Québec, 2001-2015³



1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Vu le nombre peu significatif de doublages pour le marché de la vente au détail, ceux-ci ont été intégrés au marché de la télévision à compter de l'année 2006-2007.

3. Données disponibles au 31 mars 2017.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.2.4 Les catégories de production

Les productions en animation

Le nombre de productions doublées en animation fluctue entre 2011 et 2015. La valeur annuelle des contrats au cours de cette période est supérieure à 4 M\$, sauf en 2014 où celle-ci n'est que de 2,9 M\$. Avec ses 59 productions doublées, dont 21 œuvres uniques et 38 productions totalisant 810 épisodes, l'année 2011 se démarque nettement. Cette année-là, la valeur des contrats de doublage conclus a atteint 5,8 M\$, pour une moyenne de 98 898\$, avec des dépenses admissibles de 3,2 M\$ et un crédit d'impôt estimé de 0,9 M\$. L'année 2015 se démarque aussi par la valeur moyenne de ses contrats qui atteint 100 923\$. Un total de 43 productions, comportant 15 œuvres uniques et 28 productions totalisant 538 épisodes, ont été doublées. La valeur des contrats a atteint 4,3 M\$ avec des dépenses admissibles de 2,4 M\$ et un crédit d'impôt pressenti de 0,7 M\$ (tableau 2.2.8).

Les productions documentaires

L'année 2012 a été exceptionnelle quant au nombre de doublages en documentaire œuvre unique, avec 67 productions. Généralement, leur volume se maintient dans la trentaine ou la quarantaine. La croissance observée est le fruit des productions télévisuelles dont le nombre d'épisodes affiche une constante progression, passant de 725 épisodes en 2011 à 1 538 en 2015. En 2014, des contrats pour le doublage de 212 productions, qui incluent 46 œuvres uniques et 166 productions qui totalisent 1 451 épisodes, ont été conclus. Leur valeur atteint 8,7 M\$ avec une moyenne des contrats qui s'élève à 41 217\$. Le crédit d'impôt est estimé à 1,3 M\$. En 2015, les contrats ont une valeur totale de 8,5 M\$, ce qui représente une moyenne de 48 313\$, pour le doublage de 176 productions, dont 34 œuvres uniques et 142 productions qui totalisent 1 538 épisodes, et un crédit d'impôt de 1,2 M\$. En 2011, la moyenne de la valeur des contrats était de 43 928\$ pour le doublage de 102 productions réparties entre 31 œuvres uniques et 71 productions télévisuelles qui totalisent 725 épisodes, et un crédit d'impôt évalué à 0,7 M\$ (tableau 2.2.8).

Les productions de fiction

En fiction, depuis 2012, le nombre de productions doublées et la valeur des contrats de doublage se maintiennent au même niveau, à quelques variations près. En 2011, 192 productions, dont 170 œuvres uniques et 22 productions télévisuelles qui totalisent 392 épisodes, ont généré des contrats dont la valeur atteint 12,6 M\$ et un crédit d'impôt de 1,9 M\$. Toutefois, la moyenne des contrats de cette année-là n'est pas la plus élevée de la période. En effet, en 2013, les contrats dont la valeur totale se chiffre à 9,5 M\$ obtiennent une moyenne de 67 568\$ par production. Un total de 141 productions, dont 122 œuvres uniques et 19 productions télévisuelles comportant 210 épisodes, ont été doublées, pour un crédit d'impôt estimé à 1,4 M\$. En 2015, le nombre de productions doublées se chiffre à 153, dont 136 œuvres uniques et 17 productions télévisuelles totalisant 216 épisodes. Les contrats de doublage ont une valeur totale de 9,6 M\$ et une valeur moyenne de 62 693\$. Le crédit d'impôt est estimé à 1,4 M\$ (tableau 2.2.8).

Les magazines, variétés et autres formats

Cette catégorie est composée de productions à épisodes. On observe dans cette catégorie une croissance du nombre de productions doublées entre 2011 et 2015, mais avec une variation annuelle du

nombre total d'épisodes. Les années 2012 et 2013 ont été celles où les moyennes de la valeur des contrats de doublage sont les plus élevées, avec un résultat respectif de 79 247 \$ en 2012 et de 82 255 \$ en 2013. En 2015, on constate que la moyenne de la valeur des contrats, qui est de 56 450 \$,

est la plus faible des 5 dernières années. Un total de 56 productions comportant 598 épisodes ont été doublées. Celles-ci ont généré des contrats d'une valeur de 3,2 M\$ et un crédit d'impôt évalué à 56 450 \$ (tableau 2.2.8).

Tableau 2.2.8

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon la catégorie de production, Québec, 2011-2015

Catégorie	Unité	2011	2012	2013	2014	2015
Animation						
Nombre de productions doublées	n	59	48	51	37	43
Nombre d'œuvres uniques	n	21	20	15	14	15
Nombre d'épisodes	n	810	458	594	360	538
Valeur des contrats de doublage	\$	5 835 009	4 081 175	4 361 103	2 872 042	4 339 708
Dépenses admissibles	\$	3 202 233	2 340 215	2 580 401	1 742 899	2 419 486
Crédit d'impôt	\$	907 642	631 997	681 407	420 685	659 004
Contrats moyens de doublage	\$	98 898	85 024	85 512	77 623	100 923
Documentaire						
Nombre de productions doublées	n	102	157	158	212	176
Nombre d'œuvres uniques	n	31	67	43	46	34
Nombre d'épisodes	n	725	977	1210	1451	1538
Valeur des contrats de doublage	\$	4 480 650	6 019 257	7 251 694	8 737 919	8 503 171
Dépenses admissibles	\$	2 204 946	3 254 224	3 990 606	4 689 006	4 424 867
Crédit d'impôt	\$	677 743	936 351	1 131 321	1 258 598	1 242 678
Contrats moyens de doublage	\$	43 928	38 339	45 897	41 217	48 313
Fiction						
Nombre de productions doublées	n	192	149	141	147	153
Nombre d'œuvres uniques	n	170	137	122	124	136
Nombre d'épisodes	n	392	138	210	207	216
Valeur des contrats de doublage	\$	12 608 040	8 985 963	9 527 073	9 687 168	9 592 105
Dépenses admissibles	\$	6 617 877	4 603 181	5 089 110	5 012 696	4 744 541
Crédit d'impôt	\$	1 900 930	1 329 584	1 427 187	1 342 261	1 360 120
Contrats moyens de doublage	\$	65 667	60 308	67 568	65 899	62 693
Magazine, variétés, autres²						
Nombre de productions doublées	n	33	38	40	45	56
Nombre d'œuvres uniques	n	1	1	–	1	–
Nombre d'épisodes	n	477	574	621	512	598
Valeur des contrats de doublage	\$	2 504 440	3 011 392	3 290 189	2 795 335	3 161 220
Dépenses admissibles	\$	1 243 916	1 589 466	1 836 583	1 480 688	1 647 492
Crédit d'impôt	\$	380 953	465 287	511 559	400 805	457 465
Contrats moyens de doublage	\$	75 892	79 247	82 255	62 119	56 450
Total						
Nombre de productions doublées	n	386	392	390	441	428
Nombre d'œuvres uniques	n	223	225	180	185	185
Nombre d'épisodes	n	2 404	2 147	2 635	2 530	2 890
Valeur des contrats de doublage	\$	25 428 139	22 097 787	24 430 059	24 092 464	25 596 204
Dépenses admissibles	\$	13 268 972	11 787 086	13 496 700	12 925 288	13 236 386
Crédit d'impôt	\$	3 867 268	3 363 219	3 751 474	3 422 349	3 719 267
Contrats moyens de doublage	\$	65 876	56 372	62 641	54 631	59 804

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, données au 31 mars 2017.

2. La catégorie « autres » comprend : Jeunesse, Magazine jeunesse et Jeux-questionnaires ou concours à contenu éducatif.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.2.5 La langue des productions doublées

Le nombre de productions dont le doublage est destiné aux salles de cinéma montre une période de déclin de 2012 à 2014. En effet, 134 productions étaient doublées en 2011, alors que ce nombre chutait à 105 l'année suivante, puis à 103 en 2013 et finalement à 101 en 2014. En 2015, on assiste à une légère remontée du nombre de films doublés pour ce marché avec 111 productions. Les films pour ce marché sont doublés en quasi-totalité de l'anglais vers le français (tableau 2.2.9).

Le marché de la télévision offre un portrait moins homogène quant à la langue d'origine des productions. Toutefois, la grande majorité des productions sont doublées de l'anglais vers le français. Un nombre peu important de productions sont doublées annuellement du français vers l'anglais. Les doublages pour le marché de la télévision sont en croissance, passant de 252 productions en 2011 à 340 en 2014. L'année 2015 accuse un recul avec 317 productions télévisuelles doublées.

2.2.6 Depuis 10 ans

Depuis 2007, la SODEC a certifié le doublage de 3 646 productions dont la valeur des contrats se chiffre à 220,9 M\$. Les dépenses de main-d'œuvre admissibles au crédit d'impôt s'élèvent à 114,2 M\$, dont un plafond qui atteint 96,6 M\$. Le crédit d'impôt autorisé a été de 30,9 M\$.

Les contrats de doublage de l'année 2015 surpassent en valeur ceux de 2011, qui fut une année record, avec un total de 25,6 M\$ en 2015 comparativement à 25,4 M\$ en 2011. Il aura fallu doubler 42 productions de plus qu'en 2011 (428 en 2015, 386 en 2011) pour dépasser cette somme. Au cours de la période 2007 à 2016, c'est en 2011 que le crédit d'impôt attribué atteint un sommet, avec 3,9 M\$ (tableau 2.2.10).

Tableau 2.2.10

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année du doublage, Québec, 2007-2016

Année de doublage	Projets autorisés	Contrats de doublage	Plafond des dépenses admissibles	Dépenses admissibles	Crédit d'impôt attribué
	n			\$	
2007	370	21 698 066	8 789 512	10 632 387	2 487 914
2008	401	23 600 037	9 558 011	11 563 006	2 716 111
2009	364	22 916 870	9 537 158	11 280 663	2 862 499
2010	356	23 637 317	10 616 756	12 198 024	3 564 447
2011	386	25 428 139	11 442 663	13 268 972	3 867 268
2012	392 ¹	22 097 787	9 944 004	11 787 086	3 363 219
2013	390 ¹	24 430 059	10 993 526	13 496 700	3 751 474
2014	441 ¹	24 092 464	10 841 609	12 925 288	3 422 349
2015	428 ¹	25 596 204	11 518 292	13 236 386	3 719 267
2016	118	7 374 895	3 318 703	3 765 526	1 128 251
Total	3 646	220 871 838	96 560 234	114 154 037	30 882 799
				%	
TCAM 2007-2015	1,8	2,1	3,4	2,8	5,2

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, données au 31 mars 2017.
Source : Société de développement des entreprises culturelles

Tableau 2.2.9

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon le premier marché, la langue de la version originale et de doublage, Québec, 2011-2015

Langue originale	Doublage en français					Doublage en anglais				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015
Salles										
Anglais	134	105	103	101	111	–	–	–	–	–
Français	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–
Télévision										
Anglais	238	279	276	336	316	1	–	–	–	–
Autre	1	1	1	–	–	1	–	1	–	–
Catalan	1	–	–	–	–	3	–	–	–	–
Français	1	–	–	–	–	5	5	8	4	1
Italien	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–
Portugais	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–
Total	375	385	380	437	427	11	7	10	4	1

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, données au 31 mars 2017.
Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

2.3_ LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR SERVICES DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE OU TÉLÉVISUELLE

Le crédit d'impôt remboursable pour services de production est une mesure fiscale destinée à favoriser le tournage, au Québec, de productions étrangères et la réalisation de services techniques tels que l'animation informatique et les effets visuels. Ce crédit a pour but de stimuler la création d'emplois et de faire participer pleinement le Québec à l'industrie du cinéma et de la télévision. L'annonce de cette mesure fiscale a été faite dans le Discours sur le budget de 1998-1999, et elle a été suivie de plusieurs modifications. La SODEC, qui administre cette mesure conjointement avec le ministère du Revenu, a rendu ses premières décisions en 1999-2000.

Le tournage des productions étrangères génère des capitaux neufs et des retombées économiques importantes pour les artisans et les entreprises locaux. La concurrence internationale est forte et elle offre des incitatifs fiscaux généreux pour attirer ces productions étrangères. Afin de maintenir l'intérêt des producteurs étrangers pour le Québec, le gouvernement ajuste les règles et les taux de la mesure fiscale selon les avantages offerts ailleurs.

Depuis le 20 mars 2009, la procédure d'attestation des productions comporte un certificat d'agrément délivré à l'égard de la société propriétaire des droits d'auteur et une décision préalable à l'égard de la ou des sociétés admissibles qui ont rendu les services. L'étape de la certification finale a été éliminée afin de s'ajuster avec les règles du crédit d'impôt fédéral pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP).

Afin de bénéficier du crédit d'impôt, une société doit compter un établissement au Québec et exploiter principalement une entreprise de production ou de services de production cinématographique ou télévisuelle. La société titulaire des droits cinématographiques ou télévisuels doit déposer en premier lieu une demande de certificat d'agrément auprès de la SODEC. La société admissible, qui a obtenu le contrat de services de production avec la société titulaire des droits cinématographiques ou télévisuels, doit déposer, lors de sa demande de décision préalable, une copie de ce certificat d'agrément.

Seules les dépenses de main-d'œuvre admissibles versées à des résidents du Québec pour des services rendus en sol québécois sont considérées dans le calcul du crédit d'impôt pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés **avant le 13 juin 2009**. Les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés **après le 12 juin 2009** bénéficient d'un élargissement de la mesure au coût de la main-d'œuvre (notion étendue) et aux coûts des biens admissibles rendus exclusivement sur le territoire québécois (*all-spend*).

Cependant, les catégories de productions admissibles sont les œuvres uniques, les miniséries ou séries, les œuvres de fiction et les documentaires. En général, les coûts engagés pour une production unique doivent dépasser 1 000 000 \$, sauf s'il s'agit d'une série de deux ou plusieurs épisodes ou de l'épisode pilote d'une

série. Pour des épisodes de 30 minutes ou moins, le coût de chacun des épisodes doit dépasser 100 000 \$. Pour des épisodes de plus de 30 minutes, le coût de chacun des épisodes doit dépasser 200 000 \$. Tous ces montants sont exprimés en devise canadienne. De plus, aux fins de l'admissibilité, les productions à petit budget, lesquelles ne respectent pas les règles de coûts minimums pour être admissibles au taux de base pour services de production, et ce, dans la mesure où ces productions n'appartiennent pas à un type de production exclu, sont admissibles uniquement à la bonification pour effets spéciaux et animation informatique. Aucun plafond n'est prescrit au total du crédit d'impôt qu'il est possible d'obtenir.

Outre le taux de base, une bonification est accordée pour les dépenses de main-d'œuvre admissibles (traitements ou salaires, y compris les charges sociales afférentes et le coût de tout contrat de service conclu par une société avec un prestataire de services) liées aux activités de tournage devant écran chromatique ainsi qu'aux effets visuels et à l'animation informatique. Les différents taux qui s'appliquent à la dépense de main-d'œuvre admissible engagée sont définis selon les périodes suivantes :

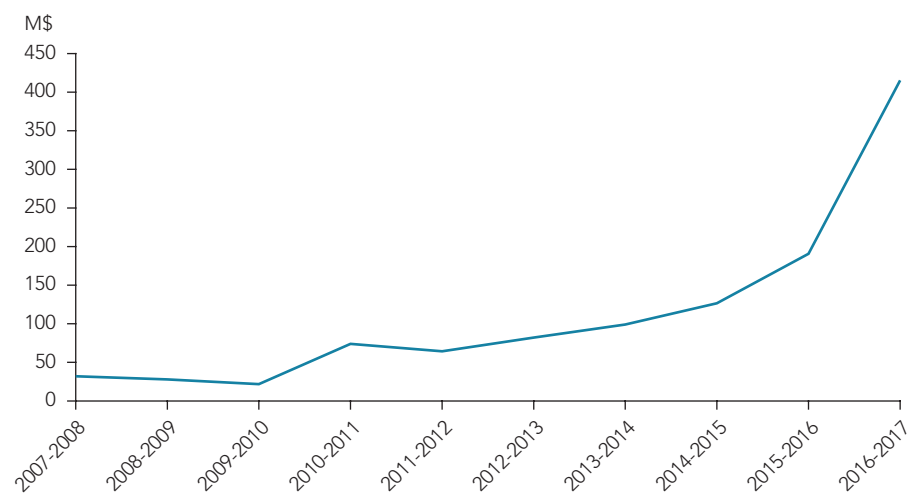
	Taux de base	Taux de la bonification
Du 12 février 1998 au 30 décembre 2004	11 %	20 %
Du 31 décembre 2004 au 20 décembre 2007	20 %	20 %
Du 21 décembre 2007 au 31 août 2014	25 %	20 %
À compter du 1 ^{er} septembre 2014	20 %	16 %

Les résultats d'une année financière rendent compte d'activités de tournage ou de postproduction qui peuvent s'être déroulées durant plus d'une année civile. Il existe donc des écarts attribuables à la date du dépôt des demandes, ce qui cause des variations importantes du nombre et de la valeur des devis de production. Les autres fluctuations entre les devis proviennent pour l'essentiel de la variation du nombre et de l'ampleur des productions étrangères tournées au Québec, lesquelles sont tributaires, entre autres, de la forte concurrence qui existe entre les provinces canadiennes et les États américains.

La baisse des taux en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014 ne semble pas affecter le volume de décisions préalables rendues annuellement, puisque celui-ci se maintient à un niveau sans égal depuis 2014-2015. En comparaison, la moyenne annuelle des 7 premières années de la période qui s'étend de 2008-2009 à 2016-2017 s'élève à 29 projets, tandis que la moyenne des 3 dernières années est de 75 projets. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce gain de popularité envers le crédit d'impôt : l'élargissement de la mesure aux frais de production (main-d'œuvre et biens admissibles), les efforts déployés pour attirer des productions étrangères et l'implantation d'importants studios d'effets visuels étrangers en sol québécois. La figure 2.3.1 montre d'ailleurs une croissance considérable des dépenses de main-d'œuvre pour les effets spéciaux réalisés au Québec depuis 5 ans, avec un taux de croissance annuel moyen qui se chiffre à 50 %. En 2016-2017, ces dépenses atteignent un montant record de 415,3 M\$. Aussi, il s'avère parfois plus avantageux pour un producteur québécois de réclamer le crédit d'impôt de services plutôt que celui

Figure 2.3.1

Dépenses de main-d'œuvre pour les effets spéciaux des productions¹ cinématographiques et télévisuelles, Québec, 2007-2008 à 2016-2017



1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

en production cinématographique et télévisuelle québécoise, principalement lorsqu'il s'agit d'œuvres en animation, ou parce que la production ne se qualifie pas comme production québécoise aux fins du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise.

En 2016-2017, la SODEC a rendu 74 décisions préalables favorables, dont la part québécoise du devis s'élève 550,7 M\$. Les frais de production admissibles sont constitués de coûts de main-d'œuvre totalisant 468,1 M\$ et de coûts de biens admissibles atteignant 62,6 M\$, pour un total de 530,7 M\$. Le crédit d'impôt a été estimé à 193,3 M\$ (tableau 2.3.1).

La figure 2.3.2 illustre les moyennes par production selon l'année de la décision préalable favorable. Elle montre qu'en 2016-2017, la part québécoise moyenne

des devis, qui atteint 7,4 M\$, est la plus élevée depuis l'année record de 2008-2009 (10,7 M\$). La moyenne des dépenses admissibles, qui atteint 7,2 M\$, et celle du crédit d'impôt attribué, qui s'élève à 2,6 M\$, sont les plus importantes des 10 dernières années. D'ailleurs, l'effet de l'élargissement de la mesure au coût de la main-d'œuvre (notion étendue) et des biens admissibles est clairement observable par le rapprochement des courbes de la part québécoise du devis et des dépenses admissibles après 2008-2009. On observe aussi un fléchissement à la fois des moyennes de la part québécoise du devis, des dépenses admissibles et du crédit d'impôt attribué au cours des années 2014-2015 (respectivement de 6,1 M\$, 5,6 M\$ et 1,7 M\$) et 2015-2016 (respectivement 4,7 M\$, 3,9 M\$ et 1,4 M\$). Ces années se distinguent par un nombre élevé de productions de moindre envergure.

Tableau 2.3.1

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année de délivrance des visas, Québec, 2007-2008 à 2016-2017²

	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses admissibles			Crédit d'impôt attribué
			Main-d'œuvre	Frais de production ³		
				Main-d'œuvre	Biens	
	n		\$			
2007-2008	29	118 506 248	57 639 011	...	...	16 549 385
2008-2009	20	213 330 678	94 142 908	...	...	24 631 127
2009-2010	29	124 997 414 ^r	48 439 481 ^r	12 170 181 ^r	10 231 499	21 184 673
2010-2011 ⁴	34	242 241 819 ^r	4 844 589 ^r	117 785 150 ^r	91 326 620 ^r	68 264 372
2011-2012	34	164 075 098 ^r	1 769 072 ^r	104 604 519 ^r	45 509 779	50 283 621
2012-2013	31	215 099 086 ^r	...	133 978 066	78 961 573	68 950 488
2013-2014	24	163 438 612 ^r	...	111 474 988	42 878 052	56 767 808
2014-2015	66	402 836 893 ^r	...	216 467 463 ^r	150 027 348 ^r	114 958 630 ^r
2015-2016	84	397 482 814 ^r	...	259 711 819	71 595 088	114 702 090
2016-2017	74	550 655 181	132 312	468 093 857	62 550 931	193 262 284
Total	425	2 592 663 843	206 967 373	1 424 286 043	553 080 890	729 554 478

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

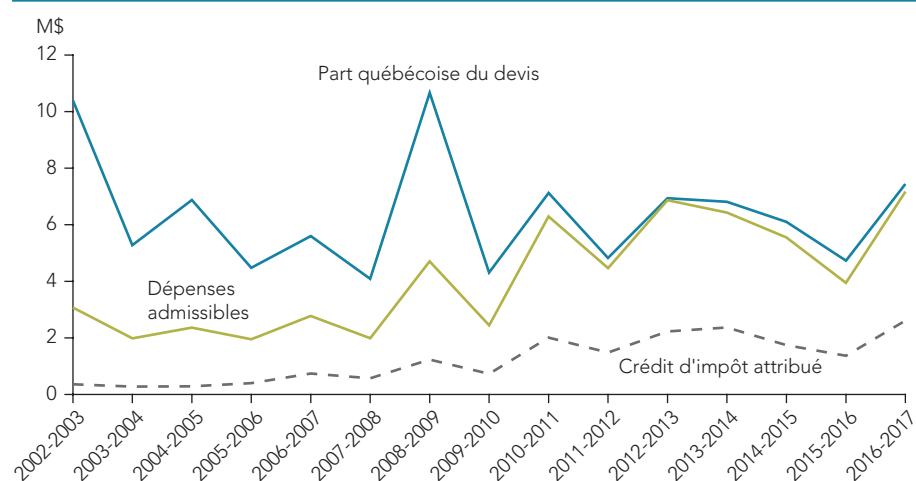
2. La part québécoise du devis, les dépenses admissibles et le crédit d'impôt attribué incluent les montants de 107 projets ayant fait l'objet d'une révision.

3. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009; frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.

4. Inclut le devis d'une production pour laquelle les dépenses admissibles et le crédit d'impôt ne sont pas chiffrés.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Figure 2.3.2

Moyenne de la part québécoise des devis, des dépenses admissibles¹ et du crédit d'impôt attribué selon l'année de la décision préalable favorable, Québec, 2002-2003 à 2016-2017^{2,3}

1. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009, frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.

2. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

3. Ces productions incluent 37 projets ayant fait l'objet d'une révision.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.3.1 Les productions en animation

Les productions en animation sont de plus en plus présentes parmi les projets réputés admissibles au crédit d'impôt remboursable pour services de production, que ce soit en nombre ou en importance du devis de production. Ainsi, depuis 2013-2014, un volume de 54 productions d'animation a été certifié. La part québécoise des devis représente 348,0 M\$, et les dépenses admissibles se répartissent entre 281,6 M\$ en frais de main-d'œuvre et 46,3 M\$ en biens de production. Le crédit d'impôt attribué en animation pour cette période de 4 ans s'élève à 126,0 M\$ (tableau 2.3.2). La répartition selon l'année de tournage montre que 2014 se démarque par l'importance des dépenses réalisées ici avec une part québécoise du devis qui atteint 90,7 M\$, et des dépenses admissibles qui sont constituées de 60,4 M\$ en frais de main-d'œuvre et de 24,3 M\$ en biens. Le crédit d'impôt attribué pour les 12 productions d'animation de 2014 atteint 35,1 M\$ (tableau 2.3.3).

2.3.2 Depuis 2007-2008

Au cours des 10 dernières années, 425 productions ont bénéficié de cette mesure fiscale. Ces productions ont généré 2 592,7 M\$ en dépenses réalisées au Québec, dont 2 184,3 M\$ sont des dépenses admissibles au crédit d'impôt. Les frais de production admissibles se répartissent entre des dépenses de main-d'œuvre qui atteignent 1 631,3 M\$ et des dépenses liées aux biens qui se chiffrent à 553,1 M\$. Le crédit d'impôt attribué durant la période s'élève à 729,6 M\$ (tableau 2.3.1).

2.3.3 Répartition selon l'année de tournage

La répartition des projets selon l'année de tournage, plutôt que selon la date de dépôt de la demande de crédit, permet de décrire l'évolution de la valeur des services de production ou de postproduction rendus générée par les productions étrangères ou locales. Les demandes de crédit d'impôt sont habituellement déposées après les tournages et la réalisation des services d'animation ou d'effets spéciaux, ce qui permet de fournir une information plus juste sur les postes de main-d'œuvre liés aux activités d'ani-

mation informatique, aux effets visuels (VFX) et aux écrans chromatiques qui nécessitent des attestations. Enfin, indiquons que les résultats d'une année civile peuvent être rétroactivement modifiés, et les plus récents, demeurer fragmentaires.

L'effet de l'élargissement de la mesure au coût de la main-d'œuvre (notion étendue) et aux coûts des biens admissibles est observable dès 2010, année où la part québécoise du devis, les dépenses admissibles ainsi que le crédit d'impôt attribué ont presque quadruplé. Les années civiles 2013, 2014 et 2015 reflètent la croissance

Tableau 2.3.2

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles d'animation et crédit d'impôt attribué selon l'année de délivrance des visas, Québec, 2013-2014 à 2016-2017²

Années de dépenses du fédéral, 2013-2014 à 2016-2017					
	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses admissibles		Crédit d'impôt attribué
			Frais de production ³		
			Main-d'œuvre	Biens	
	n				\$
2013-2014	7	66 523 067	56 962 403	9 104 259	27 225 705
2014-2015	18	75 529 437	43 394 473	24 512 798	26 147 120
2015-2016	16	73 903 534	56 866 423	9 237 118	27 556 737
2016-2017	13	132 108 434	124 416 854	3 424 395	45 075 717
Total	54	348 064 472	281 640 153	46 278 570	126 005 279

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

2. La part québécoise du devis, les dépenses admissibles et le crédit d'impôt attribué incluent les montants de 22 projets ayant fait l'objet d'une révision.

3. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009; frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.

Source: Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.3.3

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles d'animation et crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 2013-2017²

	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses admissibles		Crédit d'impôt attribué
			Frais de production ³		
			Main-d'œuvre	Biens	
			n	\$	
2013	7	34 960 262	27 827 475	3 148 476	12 300 177
2014	12	90 702 797	60 425 441	24 282 493	35 074 397
2015	12	40 618 902	36 487 697	1 825 972	14 279 142
2016	10	46 302 542	34 377 536	7 553 726	15 653 609
2017	6	55 323 477	49 492 095	3 603 489	20 723 896
Total	47	267 907 980	208 610 244	40 414 156	98 031 221

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

2. La part québécoise du devis, les dépenses admissibles et le crédit d'impôt attribué incluent les montants de 18 projets ayant fait l'objet d'une révision.

3. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009; frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.

Source: Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Tableau 2.3.4

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles selon l'année de délivrance des visas et l'année de tournage, Québec, 2007-2008 à 2016-2017

Année de délivrance	Projets	Année de tournage																		
		2000	2001	2002	2003	2004	2005 ^r	2006	2007 ^r	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011	2012 ^r	2013 ^r	2014 ^r	2015 ^r	2016 ^r	2017	2018
		n																		
2007-2008	29	1	–	–	1	3	3	3	14	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2008-2009	20	–	–	–	–	–	2	2	8	6	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2009-2010 ^r	29	–	–	–	–	–	–	1	3	8	14	3	–	–	–	–	–	–	–	–
2010-2011	34	–	–	–	–	–	–	–	–	3	6	21	4	–	–	–	–	–	–	–
2011-2012	34	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	4	24	4	1	–	–	–	–	–
2012-2013	31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	4	11	13	2	–	–	–	–	–
2013-2014	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	13	6	3	–	–	–	–
2014-2015	66	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	10	24	22	6	–	–	–
2015-2016	84	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	21	31	24	7	–	–
2016-2017	74	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	2	16	24	22	7	2
Total	425	1	0	0	1	3	5	6	26	21	23	33	44	42	56	72	54	29	7	2

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

des certifications délivrées au cours des trois dernières années financières, tant par le nombre de productions que par l'importance des devis. L'année 2014 est particulièrement remarquable avec un volume de 72 productions, dont la part québécoise des devis atteint 446,5 M\$. Les dépenses admissibles en 2014 totalisent 404,2 M\$, et se répartissent entre 326,7 M\$ en main-d'œuvre et 77,5 M\$ en biens. Le crédit d'impôt qui se chiffre à 153,5 M\$ atteint un montant jamais égalé au cours d'une même année civile (tableau 2.3.5).

De 2010 à 2015, la moyenne de la part québécoise des devis se maintient entre 5,8 M\$ et 7,0 M\$, celle des dépenses admissibles entre 5,0 M\$ et 6,6 M\$ et celle du crédit d'impôt attribué entre 1,7 M\$ et 2,1 M\$. Les moyennes de 2016 et de 2017 sont basées sur des données encore partielles et sont sujettes à fluctuation. Néanmoins, un aperçu des premiers

résultats montre qu'en 2016 les moyennes atteignent les niveaux les plus bas de la décennie, avec une part québécoise des devis d'une valeur moyenne de 3,2 M\$, des dépenses admissibles moyennes de 2,9 M\$ et des crédits d'impôt moyens de

1,0 M\$. À l'inverse, les moyennes des productions en 2017 sont très élevées, avec des valeurs qui atteignent 8,2 M\$ pour la part québécoise des devis, 7,8 M\$ pour les dépenses admissibles et 3,1 M\$ pour le crédit d'impôt.

Tableau 2.3.5

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles et crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 2007-2017²

	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses admissibles			Crédit d'impôt attribué
			Main-d'œuvre	Frais de production ³		
				Main-d'œuvre	Biens	
	n		\$			
2007	26	188 962 857 ^r	83 755 215 ^r	...	...	19 095 692
2008	21 ^r	64 772 088 ^r	31 868 216 ^r	...	...	11 305 402
2009	23 ^r	55 584 258 ^r	9 765 624 ^r	22 614 348 ^r	13 597 944 ^r	14 398 157
2010	33 ^r	198 993 562 ^r	7 905 470 ^r	96 579 744 ^r	74 063 543 ^r	57 429 528
2011	44	305 986 162 ^r	...	181 291 916 ^r	105 213 892 ^r	94 341 283
2012	42	284 373 084 ^r	...	163 948 387 ^r	115 013 059 ^r	85 974 169
2013	56 ^r	349 073 224 ^r	...	231 434 902 ^r	90 469 080 ^r	110 671 784
2014	72 ^r	446 472 145 ^r	...	326 742 730 ^r	77 498 438 ^r	153 496 845
2015	54 ^r	315 316 265 ^r	...	213 350 356 ^r	57 422 529 ^r	85 856 603
2016	29 ^r	91 993 918 ^r	...	70 962 683 ^r	13 143 572 ^r	29 264 713
2017	7	57 166 399	...	51 322 145	3 611 361	21 366 880
Total	407	2 358 693 962	133 294 525	1 358 247 211	550 033 418	683 201 056

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

2. Ces productions incluent 105 projets ayant fait l'objet d'une révision.

3. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009; frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.

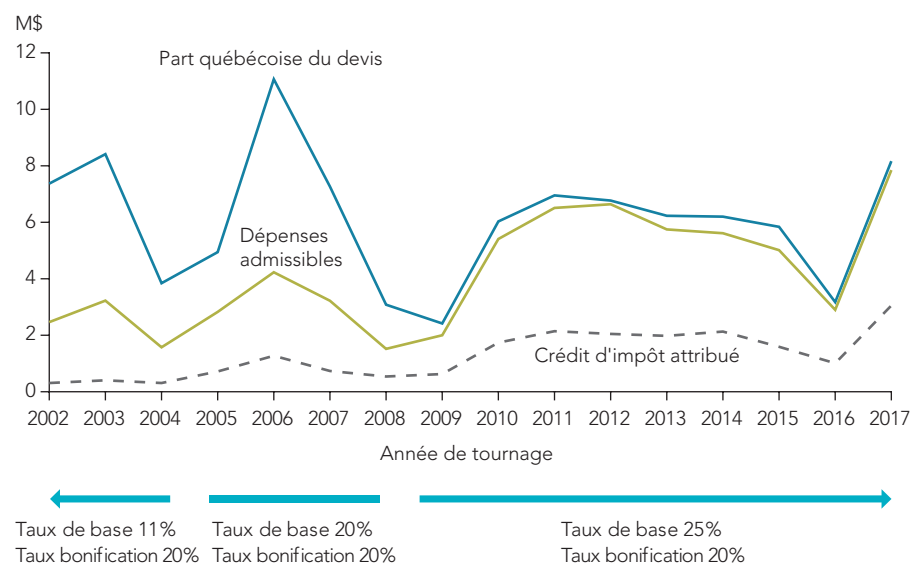
Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

2.3.4 La provenance des films

Depuis 2007, 409 productions ont obtenu un crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle. La moitié de ces productions provient des États-Unis (50,1%). Les productions originaires de la France, au nombre de 55, représentent 13,4% du total. Elles sont suivies des productions canadiennes, au nombre de 49, qui comptent pour 12,0% de l'ensemble des productions de la période. En 2014, le nombre de productions en provenance des États-Unis, qui se chiffre à 43, a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente. Les productions québécoises, au nombre de 38, représentent 9,3% du total et les 29 productions du Royaume-Uni, 7,1% de l'ensemble. En tout, depuis 2007 et en excluant le Québec et les coproductions, 17 pays ont eu recours au crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle en sol québécois (tableau 2.3.6).

Figure 2.3.3

Moyenne de la part québécoise des devis, des dépenses admissibles¹ et du crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 2002-2017^{2,3}



1. Frais de production admissibles (main-d'œuvre et biens) pour les productions dont les principaux travaux de prises de vue ou d'enregistrement au Québec ont été réalisés après le 12 juin 2009; frais de main-d'œuvre admissibles dans les autres cas.
 2. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.
 3. Ces productions incluent 37 projets ayant fait l'objet d'une révision.
- Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Tableau 2.3.6

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles, par année de tournage et selon le pays d'origine, Québec, 2007-2018

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
	n												n	%
Allemagne	1	1	–	1	–	–	3	–	–	1	–	–	7	1,7
Belgique	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	0,2
Brésil	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	0,5
Canada ²	4	6	3	5	3	4	11	4	4	5	–	–	49	12,0
Chine	–	1	–	–	1	–	–	–	2	–	–	–	4	1,0
Danemark	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	0,2
Espagne	–	–	–	–	–	2	–	–	1	–	–	–	3	0,7
États-Unis	16	10	14	15	26	22	22	43	29	7	1	–	205	50,1
France	2	2	3	5	2	7	4	9	8	9	3	1	55	13,4
Îles Cayman	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	–	4	1,0
Inde	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	0,2
Italie	–	1	1	1	–	–	1	–	–	–	–	–	4	1,0
Japon	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	0,2
Norvège	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	0,2
Québec	–	–	–	6	9	6	3	5	5	3	1	–	38	9,3
Québec/Ontario	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1	0,2
Royaume-Uni	2	–	2	–	2	1	9	8	3	1	–	1	29	7,1
Russie	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,2
Turquie	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	0,2
Chine/Canada/France	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	0,2
Total	26	21	23	33	44	42	56	72	54	29	7	2	409	100,0

1. Productions ayant bénéficié du programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

2. Ce pays exclut le Québec.

Source : Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).



Votez Bougon
Photo: Allen Smith

CHAPITRE 3

LA DIFFUSION

Claude Fortier, OCCQ

3.1 _ LE CLASSEMENT

Constats

- Le nombre de longs métrages classés pour le visionnement public est de 837, soit un résultat au-dessus de la moyenne des 5 dernières années (748) (tableau 3.1.1).
- Sur les 837 longs métrages classés, 67 % ont un visa général et 46 % sont en langue française (tableau 3.1.2)
- Le nombre de longs métrages classés pour le visionnement privé poursuit sa tendance à la baisse avec 2 186 films classés en 2016, un résultat sous la moyenne des 5 dernières années (-34 %) (tableau 3.1.1).
- La même tendance à la baisse est relevée pour le nombre de courts métrages classés pour le visionnement privé, qui est de 502 en 2016, un résultat 31 % sous la moyenne des 5 dernières années (tableau 3.1.1).
- Sur l'ensemble des longs métrages classés pour le visionnement privé, 62 % sont dans la catégorie de classement « visa général ». Parmi les 2 186 longs métrages, 21 % sont disponibles en français (6 % en version originale et 15 % en version doublée) (tableau 3.1.3).
- Les films de sexploitation, qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques précédentes, représentent en 2016 5 % des films classés pour un visionnement public et 55 % des films classés pour un visionnement privé (figures 3.1.3 et 3.1.4).

Tableau 3.1.1

Nombre de films classés^{1,2} selon le type de marché, Québec, 2012-2016

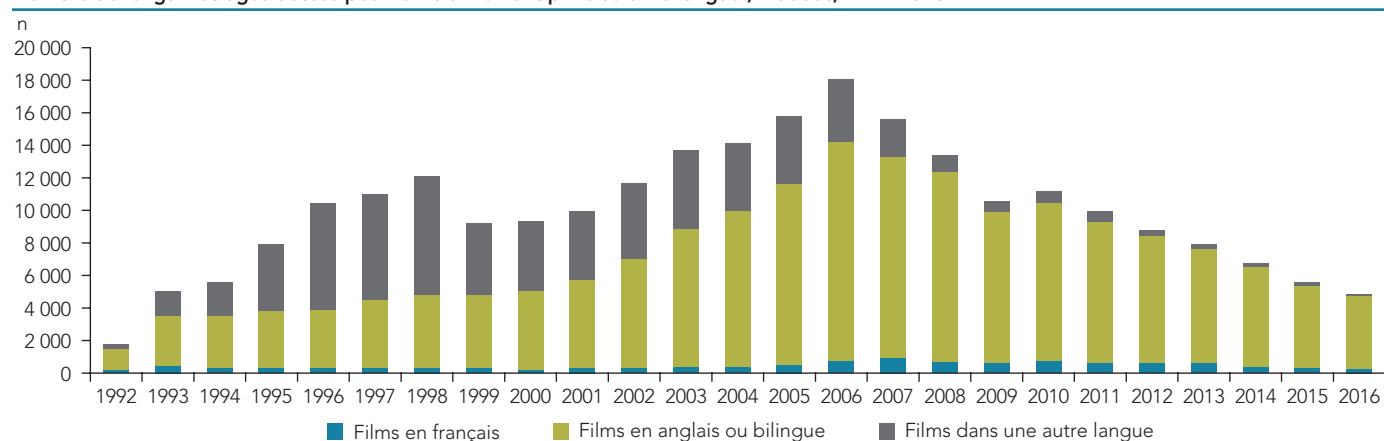
	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne des 5 dernières années	Écart 2016 / moyenne
	n						%
Longs métrages	4 892	4 825	4 136	3 479	3 023	4 071	-25,7
Présentation publique	716	695	719	775	837	748	11,8
Visionnement privé	4 176	4 130	3 417	2 704	2 186	3 323	-34,2
Courts métrages	1 083	821	750	594	522	754	-30,8
Présentation publique	35	14	21	17	20	21	-6,5
Visionnement privé	1 048	807	729	577	502	733	-31,5
Total	5 975	5 646	4 886	4 073	3 545	4 825	-26,5

1. Les films de « sexexploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « sexexploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Un même film peut avoir été classé plusieurs fois en fonction de la langue et du métrage.

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.1.1

Nombre de longs métrages classés pour le visionnement privé selon la langue¹, Québec, 1992-2016

1. Exceptionnellement, les films de « sexexploitation » sont inclus dans la présente figure. Le genre « sexexploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.1.2

Répartition des longs métrages¹ classés pour présentation publique selon la catégorie de classement² et la langue, Québec, 2016

Catégorie de classement	Présentation publique	
	n	%
Visa général	837	100,0
13 ans et plus	564	67,4
16 ans et plus	254	30,3
18 ans et plus	19	2,3
Langue ³	837	100,0
Langue française	381	45,5
Langue anglaise	439	52,4
Existant aussi en version française	164	19,6
N'existant pas en version française	275	32,9
Bilingue	—	—
Langue étrangère	17	2,0

1. Les films de « sexexploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « sexexploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Un film peut avoir été classé plusieurs fois, en fonction de la langue et du métrage.

3. Chaque langue inclut les films en version originale ou doublée. Les films avec sous-titres sont classés selon la langue du sous-titre.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.1.3

Répartition des longs métrages¹ classés pour visionnement privé selon la catégorie de classement² et la langue, Québec, 2016

Catégorie de classement	Visionnement privé	
	n	%
Visa général	2 186	100,0
13 ans et plus	1 353	61,9
16 ans et plus	737	33,7
18 ans et plus	76	3,5
Langue ³	2 186	100,0
Langue française	129	5,9
Langue anglaise	1 971	90,2
Avec trame sonore française	337	15,4
Sans trame sonore française	1 634	74,7
Bilingue	7	0,3
Langue étrangère	79	3,6

1. Les films de « sexexploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « sexexploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Un film peut avoir été classé plusieurs fois, en fonction de la langue et du métrage.

3. Chaque langue inclut les films en version originale ou doublée. Les films avec sous-titres sont classés selon la langue du sous-titre.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.1.4

Répartition des courts métrages¹ classés pour présentation publique selon la catégorie de classement² et la langue, Québec, 2016

Catégorie de classement	Présentation publique	
	n	%
Visa général	19	95,0
13 ans et plus	–	–
16 ans et plus	–	–
18 ans et plus	1	5,0
Langue³	20	100,0
Langue française	10	50,0
Langue anglaise	7	35,0
Bilingue	–	–
Langue étrangère	3	15,0

1. Les films de « exploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « exploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

2. Un film peut avoir été classé plusieurs fois, en fonction de la langue et du métrage.

3. Chaque langue inclut les films en version originale ou doublée. Les films avec sous-titres sont classés selon la langue du sous-titre.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.1.5

Répartition des courts métrages¹ classés pour visionnement privé selon la catégorie de classement² et la langue, Québec, 2016

Catégorie de classement	Visionnement privé	
	n	%
Visa général	465	92,6
13 ans et plus	22	4,4
16 ans et plus	10	2,0
18 ans et plus	5	1,0
Langue³	502	100,0
Langue française	208	41,4
Langue anglaise	236	47,0
Avec trame sonore française	14	2,8
Sans trame sonore française	222	44,2
Bilingue	0	0,0
Langue étrangère	58	11,6

1. Les films de « exploitation » sont exclus du présent tableau. Le genre « exploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

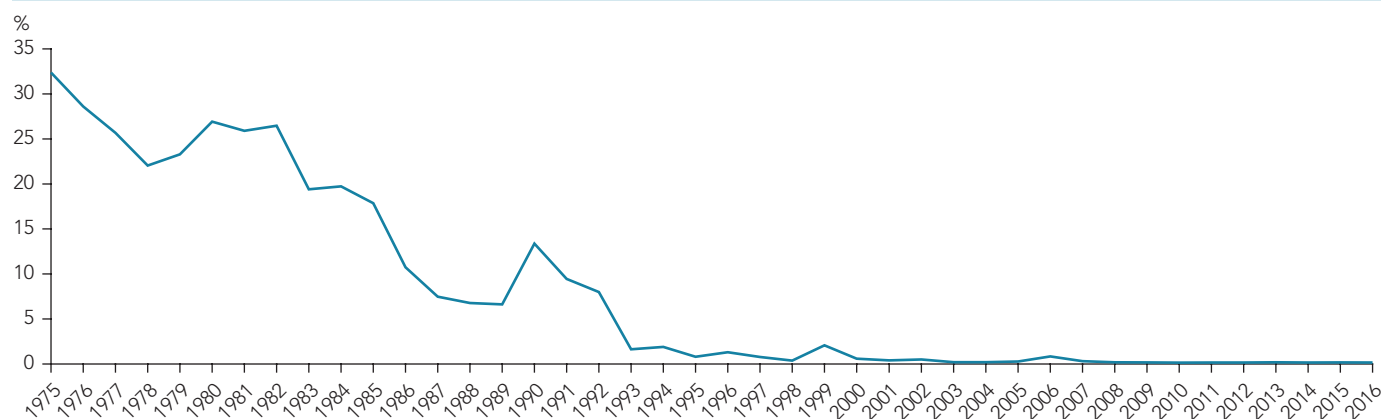
2. Un film peut avoir été classé plusieurs fois, en fonction de la langue et du métrage.

3. Chaque langue inclut les films en version originale ou doublée. Les films avec sous-titres sont classés selon la langue du sous-titre.

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.1.2

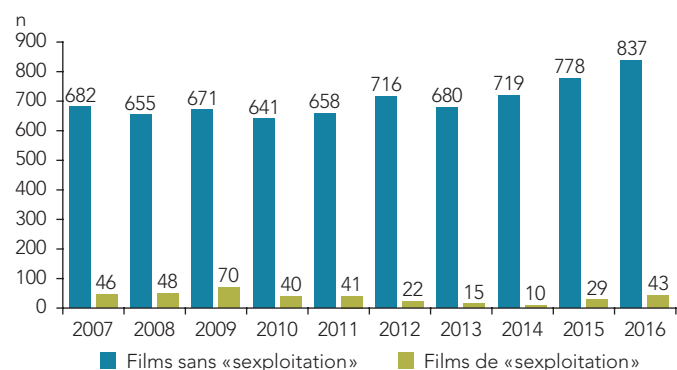
Part d'assistance des films classés « 18 ans et plus » dans l'assistance des établissements cinématographiques, Québec, 1975-2016



Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 3.1.3

Nombre de longs métrages de « exploitation »¹ classés pour présentation publique, Québec, 2007-2016

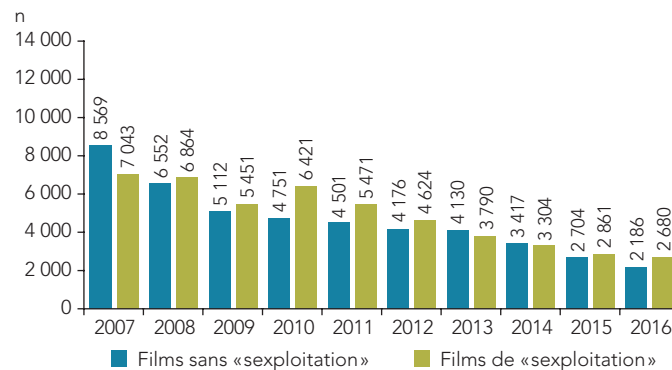


1. Le genre « exploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.1.4

Nombre de longs métrages de « exploitation »¹ classés pour visionnement privé, Québec, 2007-2016



1. Le genre « exploitation » inclut les films dont la caractéristique dominante est de montrer des activités sexuelles de manière explicite.

Source : Régie du cinéma.

3.2_ LA DISTRIBUTION

Constats

- En 2016, les titulaires d'un permis général recueillent 160 M\$ de revenus bruts, soit 55 % de l'ensemble des revenus des distributeurs (figure 3.2.1).
- Les revenus bruts des distributeurs de films en 2016 ont diminué de 21 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années pour les titulaires d'un permis général et de 18 % pour les titulaires d'un permis spécial (tableau 3.2.1).
- La baisse des revenus bruts des distributeurs s'explique par la baisse généralisée des sources de revenus : baisse de la distribution relative aux salles (–7 %), aux commerces de détail de matériel vidéo (–12 %) et aux autres marchés (–6 %) (tableau 3.2.2).

SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA MPAA (2017)

1. The Walt Disney Studios Motion Picture
2. Paramount Pictures Corporation
3. Sony Pictures Entertainment Inc.
4. Twentieth Century Fox Film Corporation
5. Universal City Studios, LLC
6. Warner Bros. Entertainment Inc.

- Les films des distributeurs titulaires d'un permis général ont généré en 2016 33 % des projections, 27 % de l'assistance et 25 % des recettes (tableau 3.2.3).
- Avec 27 %, la part de l'assistance aux films des distributeurs titulaires d'un permis général est la plus faible depuis que des données sont disponibles (1992) (figure 3.2.3).

SOCIÉTÉS ACCRÉDITÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2017)

1. Buena Vista Home Video
2. Distribution de films Buena Vista Canada Inc.
3. Divertissement Paramount Pictures Canada Inc.
4. Sony Pictures Home Entertainment Canada Inc.
5. Sony Pictures Releasing Canada (division de Columbia Pictures)
6. Twentieth Century Fox Divertissements audiovisuels familiaux
7. Twentieth Century Fox Film Corporation
8. Studios Universal Canada Ltée
9. Warner Bros. Entertainment Canada Inc./Divertissement

DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE CINÉMA RELATIVES À LA DISTRIBUTION

La distribution de films au Québec est surveillée par la Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications. En vertu de l'article 102 de la Loi sur le cinéma, « nul ne peut, sur une base commerciale, posséder, vendre, louer, prêter ou échanger des copies de films, à moins d'être titulaire d'un permis de distributeur. » De plus, en vertu de l'article 108 de la même loi, « le titulaire d'un permis de distributeur doit, conformément aux règlements du gouvernement, transmettre au ministre, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport financier pour l'année précédente. » Ce rapport doit indiquer séparément les revenus bruts réalisés au Québec et qui proviennent :

1. de la distribution de films dans un lieu de présentation de films en public ;
2. de la vente, de la location, du prêt ou de l'échange de matériel à un commerçant en détail ;
3. de toute autre activité de distribution dans le domaine du cinéma.

Enfin, soulignons qu'il existe au Québec deux catégories de permis de distributeur : le permis général et le permis spécial.

Distinction entre permis général et permis spécial de distributeur

Conformément à la Loi sur le cinéma, le permis général de distributeur est la règle et il ne peut être délivré qu'aux entreprises reconnues comme « québécoises » au sens de la loi. Parallèlement aux entreprises québécoises titulaires d'un permis général de distributeur, les grands studios états-uniens (*majors*) poursuivent leurs activités de distribution au Québec, en vertu d'un accord entre le ministre de la Culture et des Communications et la Motion Picture Association of America (MPAA), entente intervenue en octobre 1986 et renouvelée par la suite (en 1992, 1999, 2002 et 2008). Cette entente, reconnue par la Loi sur le cinéma, prévoit l'attribution d'un permis spécial de distributeur à l'un des majors signataires de l'entente initiale (ou à une société affiliée accréditée) pour chaque film qu'il soumet au ministère de la Culture et des Communications et dont il est reconnu, selon les termes de l'entente, être le producteur ou le titulaire des droits mondiaux de distribution.

- En 2016, 11 863 copies de films ont été distribuées aux établissements cinématographiques, un résultat supérieur à la moyenne des 5 dernières années (11 397) (tableau 3.2.5).
- Parmi les copies de films distribuées, 68 % sont en langue française, un résultat en légère baisse chaque année depuis 5 ans (73 % en 2012) (tableau 3.2.5).
- Une production américaine qui sort dans les salles de cinéma au Québec compte en moyenne 28 copies par rapport à 11 pour un film québécois, 9 pour un film français et 6 pour un film britannique (tableau 3.2.6).

Tableau 3.2.1

Revenus bruts des distributeurs de films selon la catégorie de permis, Québec, 2012-2016

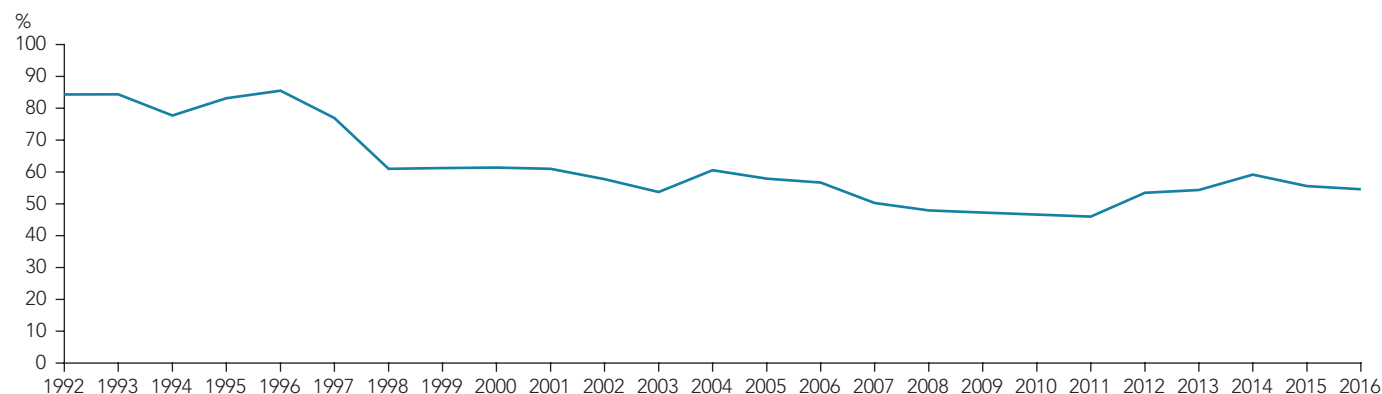
	Titulaire d'un permis général ¹		Titulaire d'un permis spécial ²		Total	
	M\$	%	M\$	%	M\$	%
2012	226,0	53,4	196,9	46,6	422,9	100,0
2013	203,5	54,4	170,9	45,6	374,4	100,0
2014	247,1	59,2	170,5	40,8	417,6	100,0
2015	181,1	55,5	144,9	44,4	326,0	100,0
2016	160,3	54,6	133,4	45,4	293,6	100,0
Moyenne (2012-2016)	203,6	55,5	163,3	44,5	366,9	100,0
Écart 2016/moyenne	...	-21,3	...	-18,3	...	-20,0

1. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

2. Le permis spécial de distributeur est délivré au producteur du film ou au détenteur des droits mondiaux sur le film (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 105).

Source : Régie du cinéma.

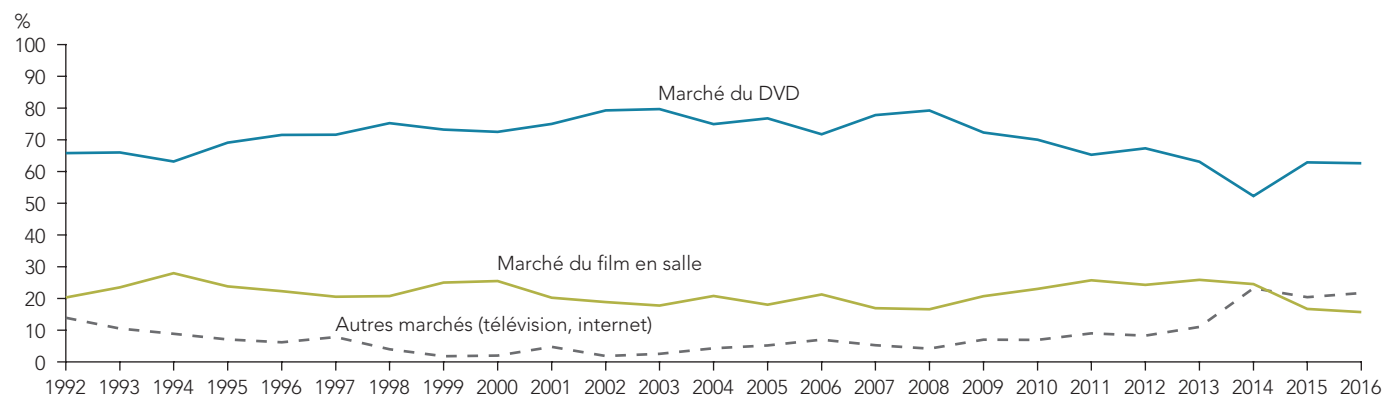
Figure 3.2.1

Part des revenus bruts des distributeurs de films titulaires d'un permis général¹, Québec, 1992-2016

1. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.2.2

Répartition des revenus bruts déclarés par les distributeurs de films selon le marché, Québec, 1992-2016

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.2.2

Revenus bruts déclarés par les distributeurs de films selon la catégorie de permis et le marché, Québec, 2015-2016

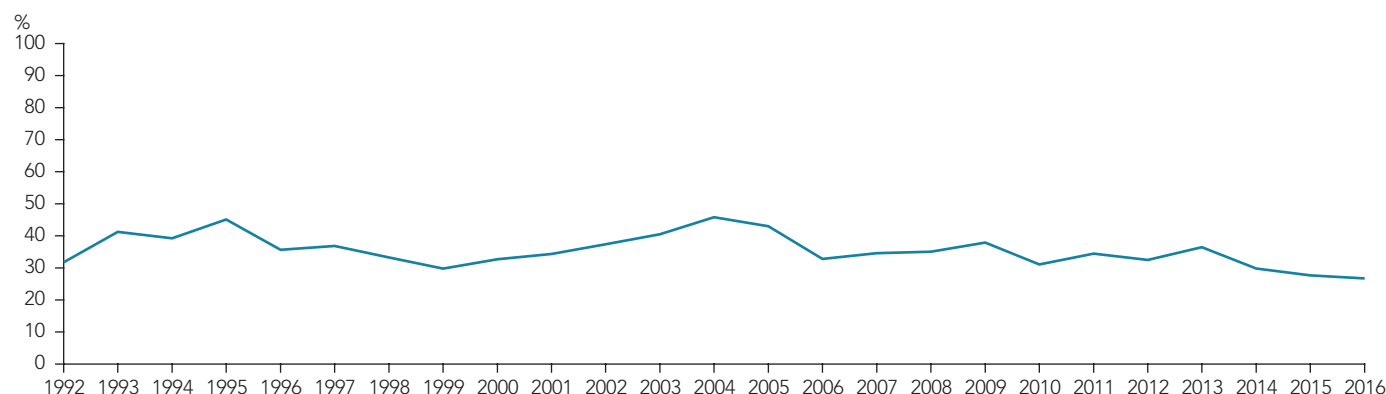
	Titulaire d'un permis général ¹				Titulaire d'un permis spécial ²				Total			
	2015		2016		2015		2016		2015		2016	
	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%
Distribution relative aux salles et aux commerces de vidéo	144,2	79,6	125,5	78,3	144,9	100,0	133,4	100,0	289,1	88,7	258,8	88,1
Distribution relative aux salles	30,3	16,7	25,1	15,7	74,8	51,6	72,8	54,6	105,1	32,2	98,0	33,4
Distribution relative aux commerces de détail de matériel vidéo	113,9	62,9	100,4	62,6	70,1	48,4	60,5	45,4	184,0	56,4	161,0	54,8
Autres marchés	36,9	20,4	34,8	21,7	–	–	–	–	36,9	11,3	34,8	11,9
Total	181,1	100,0	160,3	100,0	144,9	100,0	133,4	100,0	326,0	100,0	293,6	100,0

1. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise est situé au Québec (RLRQ, c. C-18.1, article 103 et 104).

2. Le permis spécial de distributeur est délivré au producteur du film ou au détenteur des droits mondiaux sur le film (RLRQ, c. C-18.1, article 103 et 105).

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.2.3

Part de l'assistance aux films projetés dans les établissements cinématographiques pour les distributeurs titulaires d'un permis général¹, Québec, 1992-2016

1. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.2.3

Résultats d'exploitation des établissements cinématographiques selon la catégorie de permis et la langue du film, Québec, 2016

	Projections		Assistance		Recettes	
	n	%	k	%	k\$	%
Titulaire d'un permis général ¹	312 531	32,9	4 982 719	26,7	37 897 864	24,8
Langue française	237 649	25,0	3 745 467	20,1	27 967 203	18,3
Autres langues	74 882	7,9	1 237 252	6,6	9 930 661	6,5
Titulaire d'un permis spécial ²	637 953	67,1	13 675 443	73,3	114 830 640	75,2
Langue française	438 502	46,1	9 028 978	48,4	73 288 352	48,0
Autres langues	199 451	21,0	4 646 465	24,9	41 542 288	27,2
Total	950 484	100,0	18 658 162	100,0	152 728 504	100,0

1. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

2. Le permis spécial de distributeur est délivré au producteur du film ou au détenteur des droits mondiaux sur le film (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 105).

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 3.2.4

Assistance aux films¹ projetés dans les établissements cinématographiques selon la catégorie de permis, Québec, 2016

	Unité	Titulaire d'un permis général ²	Titulaire d'un permis spécial ³	Total
Nombre de films	n	560	193	717 ⁴
Assistance totale	n	4 952 453	13 675 443	18 627 896
Assistance moyenne par film	n	8 844	70 857	25 980
Assistance moyenne par projection	n	15,9	21,4	19,6

1. Les films de sexualité explicite sont exclus du présent tableau.

2. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

3. Le permis spécial de distributeur est délivré au producteur du film ou au détenteur des droits mondiaux sur le film (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 105).

4. En 2016, 36 films ont été à la fois distribués par un distributeur titulaire d'un permis général et un distributeur titulaire d'un permis spécial.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 3.2.5

Nombre de copies de films¹ distribuées aux établissements cinématographiques selon le pays d'origine et la langue² des films, Québec, 2012-2016

	2012		2013		2014		2015		2016		Moyenne 2012-2016	Écart 2016 / moyenne
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
États-Unis	8 039	76,3	9 076	79,7	8 958	76,6	8 566	74,4	9 334	78,7	8 795	6,1
Langue française	5 743	71,4	6 345	69,9	6 274	70,0	5 661	66,1	6 264	67,1	6 057	3,4
Autres langues	2 296	28,6	2 731	30,1	2 684	30,0	2 905	33,9	3 070	32,9	2 737	12,2
France	691	6,6	626	5,5	781	6,7	711	6,2	762	6,4	714	6,7
Langue française	639	92,5	606	96,8	714	91,4	629	88,5	680	89,2	654	4,0
Autres langues	52	7,5	20	3,2	67	8,6	82	11,5	82	10,8	61	35,3
Grande-Bretagne	509	4,8	177	1,6	245	2,1	683	5,9	295	2,5	382	-22,7
Langue française	262	51,5	63	35,6	121	49,4	359	52,6	111	37,6	183	-39,4
Autres langues	247	48,5	114	64,4	124	50,6	324	47,4	184	62,4	199	-7,4
Québec	785	7,4	913	8,0	915	7,8	850	7,4	907	7,6	874	3,8
Langue française	746	95,0	901	98,7	885	96,7	811	95,4	863	95,1	841	2,6
Autres langues	39	5,0	12	1,3	30	3,3	39	4,6	44	4,9	33	34,1
Canada ³	269	2,6	250	2,2	536	4,6	186	1,6	166	1,4	281	-41,0
Langue française	174	64,7	150	60,0	286	53,4	106	57,0	89	53,6	161	-44,7
Autres langues	95	35,3	100	40,0	250	46,6	80	43,0	77	46,4	120	-36,0
Autres pays	249	2,4	342	3,0	254	2,2	512	4,4	399	3,4	351	13,6
Langue française	85	34,1	141	41,2	22	8,7	199	38,9	54	13,5	100	-46,1
Autres langues	164	65,9	201	58,8	232	91,3	313	61,1	345	86,5	251	37,5
Total	10 542	100,0	11 384	100,0	11 689	100,0	11 508	100,0	11 863	100,0	11 397	4,1
Langue française	7 649	72,6	8 206	72,1	8 302	71,0	7 765	67,5	8 061	68,0	7 997	0,8
Autres langues	2 893	27,4	3 178	27,9	3 387	29,0	3 743	32,5	3 802	32,0	3 401	11,8

1. Basé sur le nombre de visas délivrés pendant l'année pour des longs métrages destinés aux établissements cinématographiques.

2. La catégorie « Autres langues » comprend les films en version originale ou doublée dans une autre langue que le français. Les films avec sous-titres sont classés selon la langue du sous-titre.

3. Les films classés « Canada » incluent tout film produit par une maison de production canadienne hors Québec, ainsi que les films produits exclusivement par l'ONF.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.2.6

Nombre moyen de copies par film¹ destinées aux établissements cinématographiques selon le pays d'origine des films, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
	n				
États-Unis	22,8	26,4	31,5	27,5	28,4
France	6,3	9,4	8,1	10,5	8,9
Grande-Bretagne	10,6	5,1	6,6	15,2	6,4
Québec	9,5	13,8	13,3	11,8	11,3
Canada ²	8,2	6,1	11,9	4,4	4,4
Autres pays	2,7	3,1	2,1	3,1	2,0
Tous les pays	14,7	17,2	18,0	16,3	15,2

1. Basé sur le nombre de visas délivrés pendant l'année pour des longs métrages destinés aux établissements cinématographiques.

2. Les films classés « Canada » incluent tout film produit par une maison de production canadienne hors Québec, ainsi que les films produits exclusivement par l'ONF.

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.2.8

Assistance des cinémas pour les films projetés en 3D¹ selon la catégorie de permis, Québec, 2016

	Titulaire d'un permis général ²	Titulaire d'un permis spécial ³	Total
	n		
Nombre de films 3D	29	39	54⁴
Assistance des films 3D	148 086	3 757 128	3 905 214
Assistance moyenne des films 3D	5 106	96 337	72 319

1. Incluant les projections de format 2K 3D, 4K 3D et Imax 3D.

2. Le titulaire d'un permis général est un distributeur dont le centre de décision et l'endroit où s'exerce la direction véritable de l'entreprise sont situés au Québec (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 104).

3. Le permis spécial de distributeur est délivré au producteur du film ou au détenteur des droits mondiaux sur le film (RLRQ, c. C-18.1, articles 103 et 105).

4. En 2016, 14 films ont été à la fois distribués par un distributeur titulaire d'un permis général et un distributeur titulaire d'un permis spécial.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 3.2.7

Films¹ distribués à 100 copies ou plus, dans les établissements cinématographiques, selon le pays d'origine et la langue de ces copies, Québec, 2016

Titre du film	Pays	Français	Autres langues ²	Total
	n			
1 Batman vs Superman : L'aube de la justice	États-Unis	128	70	198
2 Comme des bêtes	États-Unis	138	49	187
3 X-Men : Apocalypse	États-Unis	136	43	179
4 Deadpool	États-Unis	135	39	174
5 Warcraft	États-Unis	120	52	172
6 Chantez	États-Unis	128	43	171
7 Rogue One : Une histoire de Star Wars	États-Unis	117	54	171
8 Capitaine America : La guerre civile	États-Unis	116	52	168
9 L'escadron suicide	États-Unis	104	51	155
10 Les animaux fantastiques	États-Unis	99	55	154
11 Jack Reacher : sans retour	États-Unis	69	74	143
12 Le chasseur : La guerre hivernale	États-Unis	88	43	131
13 Les tortues ninja : La sortie de l'ombre	États-Unis	87	38	125
14 Docteur Strange	États-Unis	77	44	121
15 Le livre de la jungle	États-Unis	82	38	120
16 Star Trek au-delà	États-Unis	72	44	116
17 Indépendance Day : Résurgence	États-Unis	73	41	114
18 Jason Bourne	États-Unis	77	36	113
19 Alice de l'autre côté du miroir	États-Unis	73	39	112
20 Angry Birds	États-Unis	88	23	111
21 SOS Fantômes	États-Unis	69	31	100

1. Basé sur le nombre de visas délivrés pendant l'année pour des longs métrages destinés aux établissements cinématographiques.

2. La catégorie « Autres langues » comprend les films en anglais, les films dans une autre langue que le français ou l'anglais et les films sous-titrés.

Source : Régie du cinéma.

3.3_L'OFFRE DE DVD

Constats

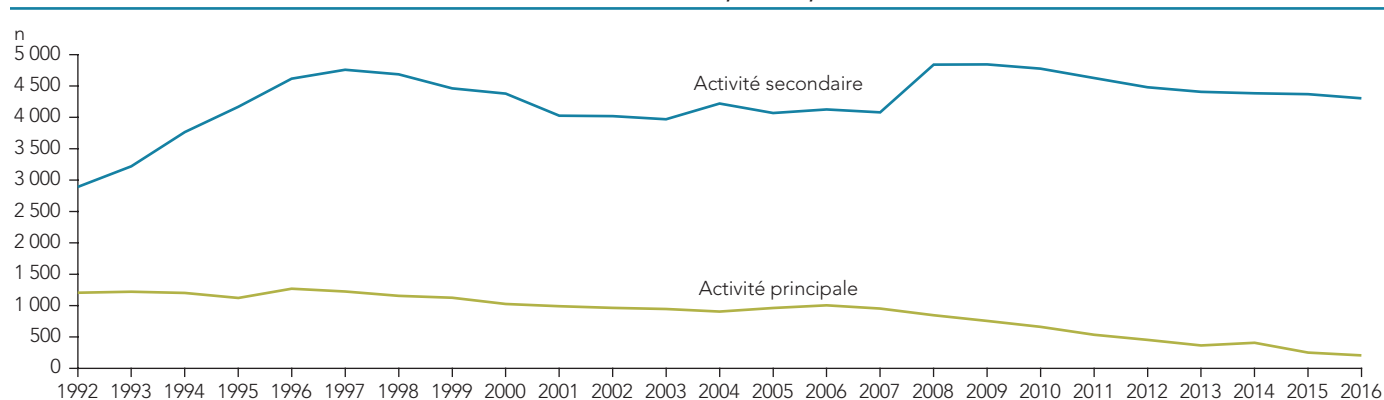
- Le nombre de commerces de détail de matériel vidéo en 2016 est inférieur (–5 %) à la moyenne des 5 dernières années (tableau 3.3.1)
- Le nombre de commerces de détail de matériel vidéo dont l'activité principale est la vente ou la location de matériel vidéo continue sa baisse amorcée en 2007 (figure 3.3.1).
- Depuis 2008, le nombre d'établissements faisant uniquement de la vente de matériel se situe autour de 2 500 alors que le nombre de ceux faisant de la vente et de la location a chuté de 40 % depuis 2008 (figure 3.3.2).
- Le nombre d'attestations délivrées pour la commercialisation de films et de programmes télévisés sur support vidéo est en baisse pour une sixième année consécutive, passant de 28 M en 2010 à 9 M en 2016 (figure 3.3.4).
- En 2016, 9 M d'attestations ont été délivrées, dont 3,4 M sont liées aux 15 800 certificats de dépôt délivrés pour 8 900 films la même année (tableau 3.3.6).
- Parmi les 3,4 M d'attestations délivrées en 2016 pour des certificats délivrés la même année, 59 % le sont pour des films produits en 2016, 75 % pour des films américains et 17 % pour des films en version française (tableaux 3.3.7 et 3.3.8).
- Sur 833 005 attestations délivrées pour des coffrets en 2016, 19 % l'ont été pour des coffrets produits en 2016, 48 % pour des coffrets produits entre 2012 et 2015 et 34 % pour des coffrets produits avant 2012 (tableau 3.3.9).

Tableau 3.3.1
Nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le caractère de l'activité, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne des 5 dernières années	Écart 2016/ moyenne
	n						%
Commerces	4 933	4 771	4 790	4 620	4 510	4 725	–4,5
Activité principale	453	365	407	251	207	337	–38,5
Activité secondaire	4 480	4 406	4 383	4 369	4 303	4 388	–1,9

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.3.1
Évolution du nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon l'activité, Québec, 1992-2016



Source : Régie du cinéma.

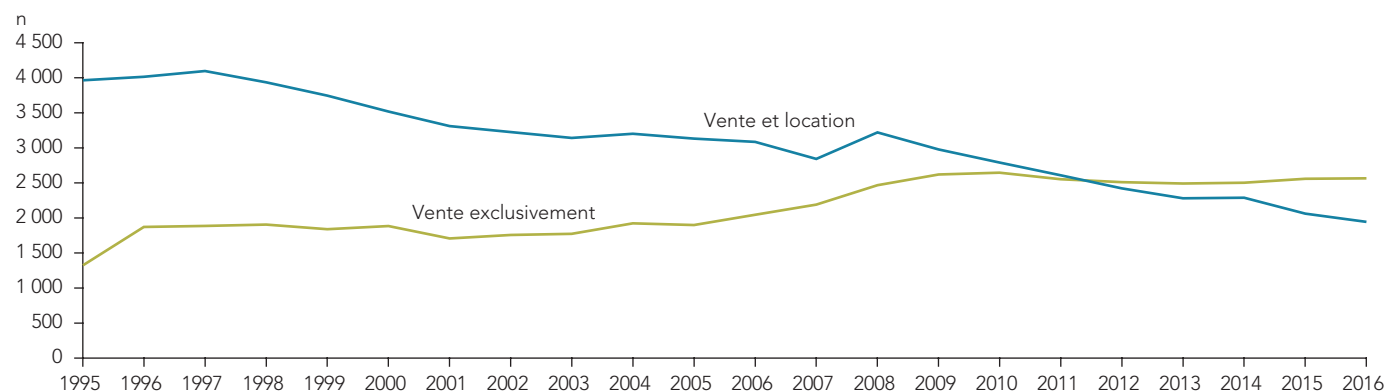
Tableau 3.3.2

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le stock de vidéocassettes et de DVD, Québec, 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
	n				
De 0 à 99	2 498	2 608	2 740	2 700	2 654
De 100 à 999	1 578	1 433	1 368	1 295	1 282
De 1 000 à 4 999	486	419	377	249	325
5 000 et plus	371	311	305	276	249
Total	4 933	4 771	4 790	4 520	4 510

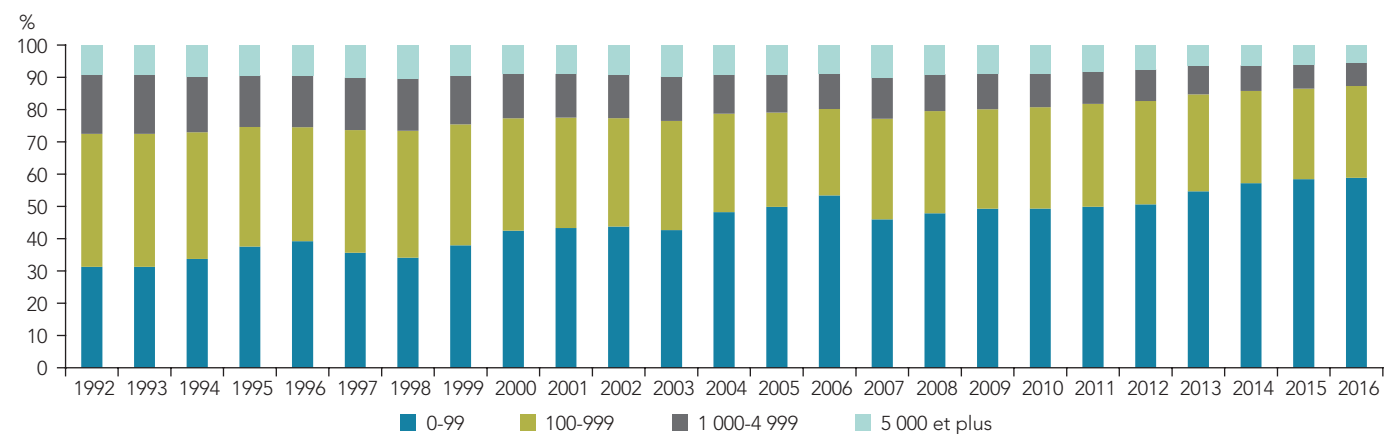
Source : Régie du cinéma.

Figure 3.3.2

Évolution du nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le type de service, Québec, 1995-2016

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.3.3

Répartition du nombre d'établissements de location de matériel vidéo selon le stock de cassettes, de DVD et de Blu-Ray, Québec, 1992-2016

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.3

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo¹, par type de régions², Québec, 2012-2016

	2013		2014		2015		2016	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Centrales	1 318	27,6	1 318	27,5	1 292	28,0	1 254	27,8
Périphériques	1 879	39,4	1 915	40,0	1 851	40,1	1 833	40,7
Intermédiaires	861	18,1	870	18,2	850	18,4	827	18,4
Éloignées	710	14,9	683	14,3	623	13,5	591	13,1
Québec	4 768	100,0	4 786	100,0	4 616	100,0	4 505	100,0

1. Excluant les commerces non classés.

2. Le territoire du Québec est divisé en 17 régions administratives qui sont à leur tour regroupées en quatre grands types de régions : les régions centrales, qui correspondent aux grands centres urbains (Capitale-Nationale (03) et Montréal (06)) ; les régions périphériques, situées à proximité des grands centres urbains (Chaudière-Appalaches (12), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15) et Montérégie (16)) ; les régions intermédiaires, situées entre les régions centrales ou périphériques (Mauricie (04), Estrie (05), Outaouais (07) et Centre-du-Québec (17)) et les régions éloignées, situées loin des grands centres urbains, aux limites est, nord et ouest du Québec (Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)).

Source : Régie du cinéma.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 3.3.4

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo, par région administrative, Québec, 2016

	Ensemble des commerces		Type de service			Caractère de l'activité		
	Total		Vente et location		Vente exclusivement	Principale		Secondaire
	2016	2016/2015	2016	2016/2015	2016	2016	2016/2015	2016
	n	%	n	%	n	n		
Bas-Saint-Laurent	133	-9,5	60	-15,5	73	4	-20,0	129
Saguenay-Lac-Saint-Jean	169	-4,5	74	-10,8	95	9	0,0	160
Capitale-Nationale	436	-4,0	170	-8,1	266	19	-17,4	417
Mauricie	203	-1,9	97	-3,0	106	10	-16,7	193
Estrie	211	-1,4	112	-3,4	99	17	-19,0	194
Montréal	818	-2,4	277	-5,8	541	28	-24,3	790
Outaouais	208	-5,0	100	-6,5	108	12	-20,0	196
Abitibi-Témiscamingue	91	-6,2	46	-6,1	45	7	-	84
Côte-Nord	67	-	34	-	33	3	-	64
Nord-du-Québec	39	-4,9	35	-	4	1	-50,0	38
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92	-2,1	44	-6,4	48	2	-	90
Chaudière-Appalaches	275	-6,1	142	-8,4	133	6	-14,3	269
Laval	169	-2,3	64	-1,5	105	5	-28,6	164
Lanaudière	285	1,8	119	-3,3	166	15	-6,3	270
Laurentides	322	-0,3	139	-4,8	183	17	-26,1	305
Montérégie	782	-	325	-3,0	457	45	-15,1	737
Centre-du-Québec	205	-2,4	102	-8,9	103	7	-22,2	198
Non classés	5	25,0	4	-	1	-	-	5
Ensemble du Québec	4 510	-2,4	1 944	-5,7	2 566	207	-17,5	4 303

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.5

Nombre de commerces de détail de matériel vidéo selon le stock de vidéocassettes et de DVD, par région administrative, Québec, 2016

	De 0 à 99	De 100 à 999	De 1 000 à 4 999	5 000 et plus	Total
n					
Bas-Saint-Laurent	75	44	7	7	133
Saguenay–Lac-Saint-Jean	102	50	6	11	169
Capitale-Nationale	268	121	28	19	436
Mauricie	114	63	16	10	203
Estrie	102	74	20	15	211
Montréal	580	164	44	30	818
Outaouais	116	61	16	15	208
Abitibi-Témiscamingue	47	34	3	7	91
Côte-Nord	41	19	5	2	67
Nord-du-Québec	32	2	4	1	39
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49	34	8	1	92
Chaudière-Appalaches	159	80	26	10	275
Laval	89	54	12	14	169
Lanaudière	123	107	31	24	285
Laurentides	160	103	29	30	322
Montréal	489	189	58	46	782
Centre-du-Québec	106	80	12	7	205
Non classés	2	3	–	–	5
Ensemble du Québec	2 654	1 282	325	249	4 510

Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.6

Commercialisation des films et des émissions télévisées sur support vidéo¹, Québec, 2014 à 2016 et avril 1989 à décembre 2016

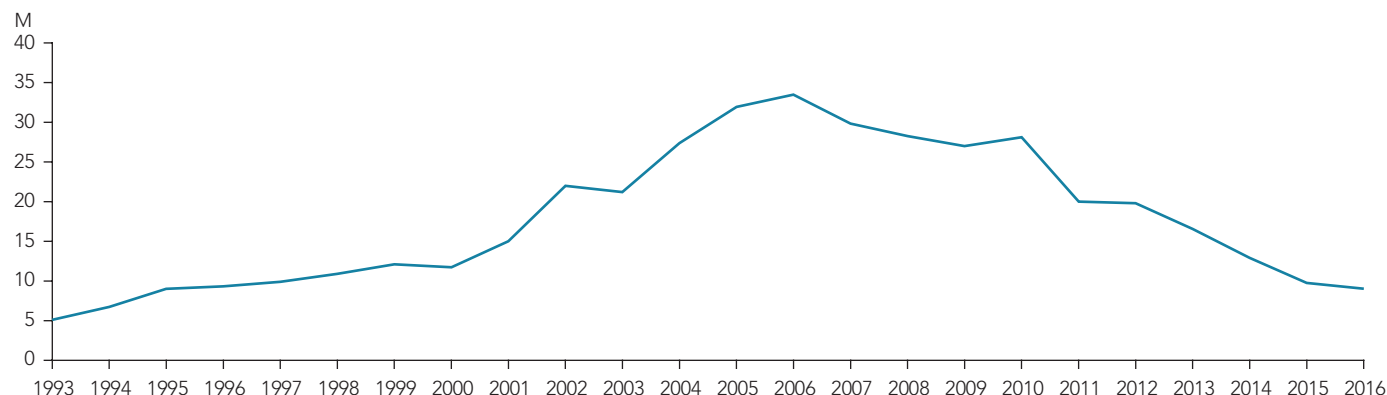
	2014	2015	2016	Avril 1989 à décembre 2016
n				
Distributeurs	84	68	65	850
Films	20 229	11 861	8 897	324 019
Certificats de dépôt délivrés	37 566	25 505	15 755	894 417
Attestations remises²	12 914 765	9 759 455	9 030 931	423 993 418
Relatives à des certificats délivrés la même année				
Cassettes	30 065	3 877	9 919	...
DVD	3 716 291	3 084 847	3 368 398	...
Coffrets	288 311	197 503	154 021	...
Relatives à des certificats délivrés les années précédentes				
Cassettes	23 239	4 551	7 359	...
DVD	9 113 706	6 665 851	5 644 955	...
Coffrets	757 755	634 931	678 984	...

1. Un certificat de dépôt est délivré au titulaire d'un permis de distributeur à la suite du dépôt de l'entente l'autorisant à faire la distribution d'un film sur support vidéo ou sur support similaire au Québec. Un certificat est délivré au distributeur pour chaque titre de film. Une attestation de ce certificat est délivrée pour chaque exemplaire du matériel vidéo destiné au commerce de détail.

2. Excluant les coffrets. Les attestations remises au cours d'une année peuvent se rapporter à des certificats de dépôt délivrés au cours de la même année ou au cours des années précédentes.

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.3.4
Évolution du nombre d'attestations remises¹, Québec, 1993-2016



1. Excluant les coffrets. Les attestations remises au cours d'une année peuvent se rapporter à des certificats de dépôt délivrés au cours de la même année ou au cours des années précédentes.
Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.7
Nombre de films et d'émissions télévisées commercialisés sur support vidéo, à l'exception des coffrets, selon l'année de production, Québec, 2016

Année de production	Films		Certificats		Attestations ¹	
	n	%	n	%	n	%
1902-1950	315	3,5	469	3,0	642	0,0
1951-1960	185	2,1	366	2,3	2 436	0,1
1961-1970	296	3,3	487	3,1	4 400	0,1
1971-1980	362	4,1	576	3,7	19 638	0,6
1981-1985	188	2,1	313	2,0	11 502	0,3
1986	71	0,8	148	0,9	6 170	0,2
1987	48	0,5	83	0,5	2 296	0,1
1988	35	0,4	60	0,4	560	0,0
1989	47	0,5	75	0,5	99	0,0
1990	45	0,5	70	0,4	230	0,0
1991	49	0,6	76	0,5	4 587	0,1
1992	41	0,5	69	0,4	1 079	0,0
1993	37	0,4	63	0,4	1 301	0,0
1994	39	0,4	71	0,5	109	0,0
1995	52	0,6	83	0,5	1 774	0,1
1996	61	0,7	95	0,6	716	0,0
1997	47	0,5	76	0,5	1 167	0,0
1998	43	0,5	72	0,5	2 346	0,1
1999	54	0,6	108	0,7	1 260	0,0
2000	48	0,5	85	0,5	978	0,0
2001	60	0,7	107	0,7	1 301	0,0
2002	61	0,7	108	0,7	1 042	0,0
2003	81	0,9	139	0,9	1 301	0,0
2004	116	1,3	206	1,3	1 717	0,1
2005	119	1,3	238	1,5	2 065	0,1
2006	132	1,5	260	1,7	2 474	0,1
2007	126	1,4	247	1,6	6 852	0,2
2008	146	1,6	266	1,7	4 550	0,1
2009	177	2,0	369	2,3	9 095	0,3
2010	215	2,4	377	2,4	6 155	0,2
2011	222	2,5	425	2,7	17 102	0,5
2012	228	2,6	434	2,8	11 713	0,3
2013	359	4,0	651	4,1	39 436	1,2
2014	520	5,8	1 011	6,4	73 806	2,2
2015	1 702	19,1	3 172	20,1	1 146 380	33,9
2016	2 567	28,9	4 294	27,3	1 990 337	58,9
Données manquantes	3	—	6	—	1	—
Total	8 897	100,0	15 755	100,0	3 378 617	100,0

1. Attestations relatives à des certificats délivrés en 2016.
Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.8

Nombre de films et d'émissions télévisées commercialisés sur support vidéo, à l'exception des coffrets, selon le pays d'origine et la langue, Québec, 2016

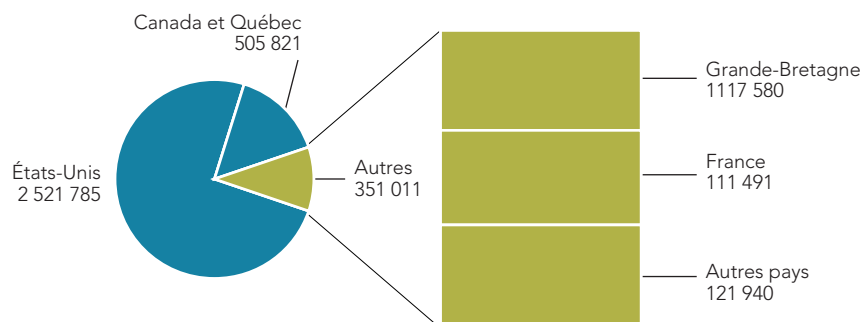
Pays	Films		Certificats		Attestations ¹			
					Langue française		Autres langues	
	n	%	n	%	n	%	n	%
États-Unis	5 886	66,2	10 251	65,1	95 635	16,7	2 426 150	86,4
Canada et Québec	708	8,0	956	6,1	359 981	63,0	145 840	5,2
Grande-Bretagne	895	10,1	1 722	10,9	6 977	1,2	110 603	3,9
France	234	2,6	316	2,0	77 696	13,6	33 795	1,2
Autres pays	1 174	13,2	2 510	15,9	30 971	5,4	90 969	3,2
Total	8 897	100,0	15 755	100,0	571 260	100,0	2 807 357	100,0

1. Attestations relatives à des certificats délivrés en 2016.

Source : Régie du cinéma.

Figure 3.3.5

Nombre d'attestations délivrées pour les films commercialisés sur support vidéo selon le pays d'origine, Québec, 2016



Source : Régie du cinéma.

Tableau 3.3.9

Nombre de coffrets de films et de téléseries commercialisés sur support vidéo selon l'année de production du coffret, Québec, 2016

Année de production	Coffrets		Distributeurs	Films	Attestations ¹	
	n	%	n	n	n	%
Avant 2011	10 606	64,4	414	38 175	225 354	27,1
2011	1 005	6,1	45	3 757	54 207	6,5
2012	1 224	7,4	36	4 715	114 700	13,8
2013	1 154	7,0	41	4 019	76 028	9,1
2014	1 116	6,8	35	3 878	86 546	10,4
2015	867	5,3	25	3 754	122 149	14,7
2016	503	3,1	25	2 153	154 021	18,5
Total	16 475	100,0	621	60 451	833 005	100,0

1. Attestations délivrées en 2016.

Source : Régie du cinéma.



Avant les rues
Photo : Glauco Bermudez

CHAPITRE 4

LE PATRIMOINE

4.1 _ LA CONSERVATION

Jean Gagnon, Cinémathèque québécoise

La gestion des collections comprenant les acquisitions, mais aussi l'accès aux stocks et leur retrait sont des opérations qui occupent le personnel de la Cinémathèque de manière constante. Cette année, par l'entremise d'un stage d'une étudiante en préservation de l'audiovisuel de l'Université Ryerson, nous avons donné priorité au retrait de nombreux éléments films et vidéos en stock qui ne cadrent plus avec nos politiques. Cette ressource supplémentaire a pu ainsi procéder à une inspection et voir à ce qu'on se défasse de plusieurs centaines d'éléments pour faire de la place dans la réserve prévue pour le dépôt légal et pour permettre l'absorption progressive des nouvelles acquisitions de films 35 mm.

4.1.2 Acquisitions

Le comité d'acquisition de la Cinémathèque s'est donné des priorités pour guider ses acquisitions : l'une d'elles est d'acquérir, autant que possible, des copies de diffusion 35 mm plus faciles et moins coûteuses à conserver que des copies numériques. Ainsi, des dons importants de distributeurs ont concrétisé cette ligne de conduite : 1 500 copies de films québécois, canadiens et étrangers nous ont été données par Les Films Séville ; à celles-ci se sont ajoutées 37 copies données par K-Films Amérique et 42 copies de Filmoption International. Madame Nancy Coté nous a aussi fait don de 10 éléments 35 mm, 66 éléments 16 mm, 25 éléments 8 mm, et de 93 titres au total, dont 64 films d'animation et expérimentaux, qu'avaient déposés Guy L. Coté depuis les années 1960. Parmi les autres priorités déterminées, il y a l'acquisition de fonds de cinéastes ou vidéastes en fin de carrière, par exemple l'acquisition du fonds de la vidéaste québécoise Chantal Dupont ; enfin, en ce qui concerne les collections afférentes, la Cinémathèque souhaite donner priorité aux documents (scénarios et autres documents de production) de jeunes cinéastes.

POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES COLLECTIONS NUMÉRIQUES

Le comité de direction de la Cinémathèque québécoise a approuvé à sa réunion du 1^{er} novembre 2016 une politique-cadre visant à paramétrer les développements et les exigences de l'institution en matière de réception, de traitement et de préservation des documents numériques. Cette politique part de l'hypothèse que le numérique induit des bouleversements dans les conditions et principes traditionnels de conservation et de préservation, ce qui nécessite l'élaboration de nouveaux concepts ainsi que la mise en œuvre de nouvelles normes et pratiques. Les archives numériques font également appel à des compétences spécialisées et exigent la maintenance d'une infrastructure technique adéquate.

NUMÉRISATION VIDÉO

À la suite de l'acquisition des équipements et logiciels permettant la numérisation et le stockage des fichiers, le processus de numérisation des formats vidéo obsolètes a démarré. La priorité a été donnée au format U-matic ¾ de pouce et au fonds de PRIM vidéo. L'opération, pour chaque ruban, comporte les étapes d'inspection physique des cassettes, de numérisation, de catalogage, d'extraction des métadonnées techniques et de contrôle qualité.

Tableau 4.1.1

Répartition des éléments par catégorie de matériel reçus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal)¹

Catégories de matériel	Nombre d'éléments n
Support argentique	
Copies de projection	124
Éléments de tirage	23
Matériel de conservation	17
Matériel de production	4
Sous-total	168
Support vidéographique	
Copies de projection	4
Éléments de tirage	8
Matériel de conservation	621
Matériel de production	3
Sous-total	636
Support numérique	12
Total	816

1. Ce tableau ne tient pas compte des fonds en traitement.
Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 4.1.2

Répartition des titres par type de production reçus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal)¹

Type de production	Nombre de titres n
Longs métrages	94
Moyens métrages	6
Courts métrages	96
Fiction	151
Documentaire	21
Animation	27
Québécois / Canadien	128
International	70
Dons	149
Dépôts	39
Total	781

1. Ce tableau ne tient pas compte des fonds en traitement.
Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 4.1.3

Répartition des éléments catalogués et des éléments traités entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (hors dépôt légal)¹

Grande catégorie	Nombre d'éléments catalogués	Nombre de titres catalogués	Nombre d'éléments traités	Nombre de titres traités
n				
Film	640	295	1 490	626
Télévision	773	99	490	125
Vidéo	21	20	14	12
Autres ²	102	4	52	2
Total	1 536	418	2 046	765

1. Ce tableau ne tient pas compte des fonds en traitement.

2. Cette catégorie inclut les grandes catégories Exposition, Installation vidéo et Projet, et les éléments sans catégorie associée.

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 4.1.4

Progression¹ des collections de films et de bandes vidéo de la Cinémathèque québécoise, 2011-2012 à 2015-2016

	Copies de projection			Éléments de tirage			Total
	Longs métrages	Courts/moyens métrages ²	Bandes vidéo	Bandes maîtresses	Longs métrages	Courts/moyens métrages ²	
n							
2011-2012	77	197	188	319	39	356	1 176
2012-2013	149	56	1 078	48	2	16	1 349
2013-2014	15	84	49	49	6	10	213
2014-2015	8	31	33	8	9	0	89
2015-2016	18	39	549	8	4	6	624

1. Les données sont approximatives et peuvent avoir été révisées pour les années antérieures, puisque de nombreux fonds n'ont pas encore été inventoriés.

2. Inclut les bandes-annonces.

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 4.1.5

Progression¹ des collections afférentes au film de la Cinémathèque québécoise, 2011-2012 à 2015-2016

	Affiches	Photo-graphies	Appareils	Scénarios	Monographies et documents
n					
2011-2012	581	2 172	20	1 033	608
2012-2013	407	3 689	19	542	564
2013-2014 ²	356	10 014	4	932	1 734
2014-2015	157	5 848	8	147	1268
2015-2016	64	12 116	9	130	1256
Total—2012-2016	1 565	33 839	60	2 784	5 430

1. Les données sont approximatives et peuvent avoir été révisées pour les années antérieures. Les photos étant classées par dossier, on calcule une moyenne de cinq photos par dossier.

2. Le nombre plus élevé de photographies en 2013-2014 s'explique par une modification du catalogage des photographies qui tient compte du nombre d'images dans un ensemble (une enveloppe, par exemple).

Source : Cinémathèque québécoise.

Tableau 4.1.6

Bilan de la fréquentation aux autres activités de la Cinémathèque québécoise, 2015-2016

	Visites n
Expositions	
Salle Norman-McLaren	6 591
<i>Études vidéographiques pour instruments à cordes (du 30 mars au 3 mai) – 921</i>	
<i>Topologies (du 14 mai au 28 juin) – 1167</i>	
<i>Brouillard (du 24 septembre au 8 novembre) – 1998</i>	
<i>Intervallles, Irena Latek, MedialabAU (du 3 décembre au 7 février) – 1778</i>	
<i>Danse macabre de Boris Labbé (du 10 mars au 14 avril) - 727</i>	
Foyer Luce-Guilbeault	15 819
<i>Cinegrafismo: Québec- Cuba, l'affiche cinématographique en partage (du 20 février au 31 mai) - 4714</i>	
<i>Hollywood – têtes d'affiches (du 1^{er} octobre au 15 novembre) - 4570</i>	
<i>Le cocktail du siècle – Montréal, août 1967 (du 25 novembre au 14 février) - 5275</i>	
<i>Dessins d'Eisenstein (du 3 mars au 10 avril) – 1260</i>	
Salle Raoul-Barré	4 363
Foyer Paul-Blouin	1 018
Événements spéciaux	
<i>Ouverture du Bar Salon</i>	75
<i>Nuit blanche</i>	236
Visites commentées et activités éducatives	507
Activités au Café-Bar (estimation)	3 305
Activités privées (visionnements, locations, réceptions)	5 208
Total des visites intra-muros	37 122
	960
Fréquentation extra-muros	
Projection de <i>Match Parfait</i> à l'aréna Garon	350
Montréal Complètement Cirque: Projection de Solo de drum pour Chaplin au parc Émilie-Gamelin 5 juillet	600
Projection de <i>La gang des hors-la-loi</i> à la maison de la culture de Montréal-Nord	10
Grand total	38 082

Source: Cinémathèque québécoise.

**Premières neiges**

Photo: Nicolas Canniccioni

4.2 LE DÉPÔT LÉGAL DES FILMS ET DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

Mireille Laforce, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Pour les producteurs de films et d'émissions de télévision québécois, le dépôt légal consiste en l'obligation de déposer gratuitement un exemplaire neuf des œuvres qu'ils produisent. Cette obligation est inscrite dans la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2) depuis 2006. Elle est régie par le Règlement sur le dépôt légal des films, qui lui est associé. Le terme « film » doit s'entendre au sens de la définition établie à l'article 2 de la Loi sur le cinéma et inclut donc les émissions de télévision. Sont soumis au dépôt légal les films ayant obtenu le soutien financier de l'État, principalement par l'intermédiaire de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Le Règlement sur le dépôt légal des films énumère les conditions techniques auxquelles doivent répondre les copies

déposées ainsi que les paramètres d'échantillonnage spécifiques aux émissions de télévision. Vu la progression très importante du nombre de films et d'émissions de télévision maintenant produits sous forme de fichiers numériques, des directives ont été émises depuis 2012 afin de spécifier aux producteurs les particularités techniques à respecter lors du dépôt légal de telles productions.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, organisme responsable du dépôt légal, a confié à la Cinémathèque québécoise le mandat de conserver les films déposés. C'est donc la Cinémathèque qui, dans les faits, reçoit, traite et conserve ces documents.

En 2016, le nombre de productions reçues en dépôt légal a diminué de 21,4 % par rapport à 2015. Il est à noter qu'un effort particulier de réclamation avait été réalisé en 2015, ce qui explique en partie

cette baisse. Pour être considéré comme « reçu », un film doit avoir obtenu un certificat de conformité confirmant le dépôt légal au cours de l'année de référence, c'est-à-dire l'année du dépôt légal et non l'année de production.

Les films reçus se divisent en deux catégories : les œuvres uniques et les productions à épisodes multiples, ou séries. Les œuvres uniques rassemblent non seulement les films diffusés en salle, mais aussi les émissions spéciales de télévision et les documentaires, dont plusieurs ont été produits pour la télévision. Pour leur part, les productions à épisodes multiples, ou séries, rassemblent presque exclusivement des émissions de télévision. Quelques statistiques à noter en 2016 : le nombre de variétés et le nombre de magazines hebdomadaires ont diminué respectivement de 48,5 % et de 41,9 %.

Tableau 4.2.1

Nombre de films reçus au dépôt légal, Québec, 2012-2016

	Titres reçus					Éléments physiques				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
	n									
Œuvres uniques	128	159	193	184	144	203	189	213	196	146
Fiction	44	54	71	62	54	115	82	86	67	57
Documentaire	70	75	89	84	70	74	75	91	87	70
Variétés	13	30	30	33	17	13	32	33	37	17
Autre catégorie	1	0	3	5	3	1	0	3	5	2
Productions à épisodes multiples ou séries	180	171	173	228	180	1 689	1 611	1 600	1 870	1 461
Fiction hebdomadaire	40	25	32	34	42	551	402	458	451	445
Fiction quotidienne	4	10	4	9	9	52	261	94	123	151
Documentaire	42	42	48	60	49	403	276	383	462	340
Magazine hebdomadaire	67	62	54	74	43	460	408	371	432	253
Magazine quotidien	1	5	4	10	4	20	84	61	135	57
Émission de variétés hebdomadaire	25	18	22	38	27	199	117	142	223	168
Émission de variétés quotidienne	1	2	4	3	2	4	26	77	44	40
Émission à contenu éducatif	–	7	5	0	4	–	37	14	0	7
Autre production	–	0	–	0	0	–	0	–	0	0

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

En ce qui concerne le type d'éléments physiques reçus, ceux-ci sont maintenant presque exclusivement en format HD et LTO-5. Ces deux types représentent, en 2016, 99,8 % des éléments physiques reçus.

Parmi les films reçus, 82 % sont majoritairement en français, alors que 13 % ont l'anglais comme principale langue. Les autres productions sont en d'autres langues, multilingues ou sans paroles.

Tableau 4.2.2

Nombre d'éléments physiques reçus au dépôt légal selon le format, Québec, 2012-2016

	Éléments physiques				
	2012	2013	2014	2015	2016
	n				
Betacam numérique	203	77	61	45	1
Betacam SP	10	1	11	5	–
35 mm	102	35	20	2	–
Mini DV	–	–	1	1	–
DVCPro	11	218		0	–
HD	1 541	1 430	1 625	1 906	1 501
LTO-5	–	29	63	106	103
Autre format	25	10	32	1	2
Total	1 892	1 800	1 813	2 066	1 607

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Tableau 4.2.3

Nombre de films reçus en dépôt légal selon le métrage, Québec, 2012-2016

	Œuvres uniques					Productions à épisodes multiples ou séries					Total				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
	n														
Courts métrages	19	20	49	45	25	103	87	83	138	102	122	107	132	183	127
Moyens métrages	45	74	65	70	44	74	82	88	86	73	119	156	153	156	117
Longs métrages	64	65	79	69	75	3	2	2	4	5	67	67	81	73	79
Total	128	159	193	184	144	180	171	173	228	180	308	330	366	412	323

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**Prank**

Photo : Vincent Biron

Cette publication réunit les renseignements et les analyses nécessaires pour prendre la mesure de l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante. Elle est réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), avec la collaboration d'institutions impliquées dans l'activité cinématographique.

L'édition 2017 présente les renseignements provenant des partenaires de l'Observatoire et concernant la production (Cinémathèque québécoise), le financement (Société de développement des entreprises québécoises), la distribution, le classement des films (Direction du classement des films et des services aux entreprises du ministère de la Culture et des Communications du Québec) et les activités de conservation (Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Cinémathèque québécoise). Les résultats d'exploitation de 2016, incluant les analyses requises pour comprendre l'évolution de cette activité, ont été présentés dans le tome 1, diffusé en juin 2017. Les tableaux sont aussi diffusés sur le site Web de l'Observatoire.

Cette publication (tomes 1 et 2) permet au grand public, grâce à la pertinence des analyses, de bien saisir les enjeux de l'exploitation cinématographique au Québec.

**Institut
de la statistique**

Québec



Avec la participation de :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Ministère de la Culture et des Communications
- Société de développement des entreprises culturelles